

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2021

## PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis dans le cadre d'une réunion non présenteielle, sous la présidence de Monsieur Nicolas LEUDIÈRE, Maire, sur convocation adressée le 6 avril 2021.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

MM. Nicolas LEUDIÈRE, Olivier DUBOIS, Mme Esther LEBOULEUX, M. Nicolas RENOU, Mme Geneviève POTIER, M. Benoît LEGAY, Mme Muriel PETITGAS, M. Denis ROCHER, Mme Manuela GOURICHON, M. Jean-Pierre FERRAND, Mme Anne-Marie FOUILLEUX, MM. Marc JOULAUD, Laurent FOURNIER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Flavie GUIMBERT, MM. Philippe MERCIER, Rémi MAREAU, Mmes Blandine LÉTARD, Barbara ANIS, M. Alain PONTONNIER, Mme Magali MOYON, M. Adrien LE DRÉAU, Mme Julie RIÉJOU, M. Xavier FALLARD, Mme Sandra TRASSARD, M. Stéphane PELTIER, Mme Anaïs LAUNAY, M. Abdelkader HADJI, Mme Françoise RICHARD, M. Julien HÉRAULT, Mme Mylène MONTRON, MM. Philippe de JOCAS, Jean DISTEL.

---

### L'ordre du jour suivant a été examiné :

- 1) Modalités d'organisation de la séance
- 2) Désignation des secrétaires de séance
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2020
- 4) Adoption des attributions déléguées
- 5) Approbation de la mise à jour des statuts de la Communauté de communes
- 6) Réduction unilatérale du périmètre des « services communs » avec la Communauté de communes du Pays sabolien

### Autres points

- 7) Modification de l'effectif budgétaire
- 8) Complément indemnitaire annuel (CIA)
- 9) Convention de groupement de commandes pour le marché d'édition d'impression pour les besoins du service Communication
- 10) Convention de gestion de l'occupation du domaine public et de versement direct des redevances d'occupation du domaine public pour la téléphonie
- 11) Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien pour la réalisation de travaux à destination de la Ville dans le cadre du Pôle Culturel Saint-Denis
- 12) Convention de mise à disposition de terrains et de bâtiments pour le site du Pôle Culturel Saint-Denis avec l'établissement d'un procès-verbal
- 13) Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Ambition Sablé
- 14) Convention de mise à disposition de locaux avec le Défenseur des Droits
- 15) Subventions 2021 aux associations et autres organismes - DVACMT
- 16) Règlement intérieur des accueils périscolaires
- 17) Convention de partenariat « Chèque Loisirs CAF » avec la CAF de la Mayenne pour les accueils de loisirs 2021
- 18) Rapport année 5 – Contrat de Ville – Avis de la commune de Sablé-sur-Sarthe
- 19) Subventions 2021 aux associations et autres organismes – Enseignement - DESC
- 20) Convention avec l'association « La cible sabolienne » et Monsieur de BODINAT
- 21) Convention de mise à disposition de la salle Guy LEMESLE avec le Sablé Football Club

- 22) Avenants à la convention liant les lycées, le Conseil Régional et la ville de Sablé-sur-Sarthe – Année 2021 – Tarifs de location des équipements sportifs aux établissements scolaires relevant de l'autorité du Conseil Régional des Pays de la Loire
- 23) Financement lié au Centre de vaccination de Sablé-sur-Sarthe par l'ARS
- 24) Subventions 2021 aux associations et autres organismes – Œuvres sociales et CCAS
- 25) Modification d'une installation classée – Procédure d'enregistrement – SCEA de l'Erve – Avis du Conseil Municipal
- 26) Subventions 2021 aux associations et autres organismes - Environnement
- 27) Convention technique, financière et d'usage des conteneurs semi enterrés pour la collecte des déchets ménagers de Rive Sud ZAC de la Pellandière à Sablé-sur-Sarthe
- 28) Actualisation du règlement intérieur relatif aux marchés publics
- 29) Vote du budget primitif 2021 – Budget principal
- 30) Taux d'imposition 2021
- 31) Budget - Annexe des transports urbains - Budget primitif 2021
- 32) Budget - Annexe de la Z.A.C. de Gastines - Budget primitif 2021
- 33) Budget - Annexe de la Z.A.C. de la Pellandière - Budget primitif 2021
- 34) Budget - Annexe du lotissement de la Tussonnière - Budget primitif 2021
- 35) Subventions d'équipement à recevoir et à verser - Budget primitif 2021
- 36) Subventions 2021 aux associations et autres organismes - Culture - DESC
- 37) Subventions 2021 aux associations et autres organismes - Sports - DESC
- 38) Subventions 2021 aux associations et autres organismes - Commerce
- 39) Subventions 2021 aux associations et autres organismes - Communication
- 40) Fonds de concours à recevoir de la Communauté de communes du Pays sabolien pour l'acquisition du bateau « Le Sablésien II »
- 41) Assujettissement à la TVA - Bateau « Le Sablésien II »
- 42) Fonds de concours 2021 à verser - Convention avec la Communauté de communes du Pays sabolien pour les opérations liées à la réalisation du Pôle Culturel et des extérieurs et abords du cinéma multiplexe, du Centre Culturel et du Pôle Culturel Saint-Denis
- 43) Avenant à la convention de prêt de tableaux de l'église Notre Dame au Département de la Sarthe pour l'exposition
- 44) Commission d'indemnisation - Place Raphaël Élizé - Indemnité à verser à un commerçant : Maison DRANS
- 45) Projet de déclassement d'une partie du domaine public communal situé avenue de Montreux à Sablé-sur-Sarthe - Lancement de l'enquête publique
- 46) Vente par la commune d'un ensemble immobilier situé 27 rue Paul Doumer à Sablé-sur-Sarthe au profit de Madame Émilie GUTIEREZ

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Nous allons débiter ce Conseil Municipal. Je vais commencer par l'appel.

*Monsieur LEUDIÈRE procède à l'appel.*

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vais poursuivre avec les modalités d'organisation de cette séance.

⇒ Madame LÉTARD : Excusez-moi, vous m'entendez ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, très bien.

⇒ Madame LÉTARD : Oui, Blandine LÉTARD. C'est bon, j'ai réussi. Je n'ai pas le même matériel, je ne suis pas chez moi. Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : D'accord, très bien, c'est noté.

## **1) NOUVELLES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉANCE**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, modalités d'organisation de cette séance. Donc, notre Conseil se réunit encore une fois, hélas, en téléconférence en utilisant la technologie de l'audio et/ou visioconférence.

Les modalités pour rejoindre cette séance municipale, à partir d'un lien *Cisco Webex*. Vous avez juste un numéro de réunion transmis, soit un mot de passe transmis. Et enfin, rejoindre la réunion par téléphone. Il suffit d'enregistrer les données.

En ce qui concerne les adjoints, ils sont dispersés et présents en mairie, et nous sommes accompagnés de deux agents territoriaux également.

Lors des réunions de téléconférence, il ne peut être recouru qu'au vote au scrutin public. Comme auparavant, je soumettrai les projets au vote en demandant « qui est contre », puis « qui s'abstient ». Dans ces deux cas, les conseillers municipaux souhaitant voter devront clairement indiquer leur nom et leur vote. Les pouvoirs seront automatiquement pris en compte. Si le nombre de voix contre est minoritaire, le projet de délibération est considéré comme adopté, à condition que le quorum soit, évidemment, toujours respecté.

L'enregistrement du son se fera selon deux sources sur le disque dur de l'ordinateur de l'organisateur de la réunion.

Publicité de séance : le caractère public de la séance sera respecté par diffusion de la réunion *Webex* sur Internet en direct. Une page Internet dédiée sera accessible directement à partir du site Internet de la ville de Sablé-sur-Sarthe. Il est prévu la possibilité de visionner la séance pendant une semaine à compter de la date de la séance.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités qui s'appliqueront pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir les nouvelles modalités d'organisation des séances du Conseil Municipal pendant la nouvelle période d'urgence sanitaire. Il propose les modalités suivantes :*

- *le Conseil Municipal se réunit par téléconférence en utilisant la technologie de l'audio et/ou visioconférence avec l'outil « Cisco Webex »,*
- *l'appellation « Réunion Webex » désigne la réunion du Conseil Municipal,*
- *la Réunion Webex est ouverte une demi-heure avant la séance publique offrant la possibilité de faire un test de connexion à l'avance.*

### **Modalités pour rejoindre la séance du Conseil Municipal**

*Trois modes de connexion sont possibles (exemples ci-dessous) pour rejoindre la séance du Conseil Municipal.*

#### **1 - Rejoindre la réunion à partir d'un lien**

*Le lien Internet fourni lancera l'application Cisco Webex pour rejoindre la réunion webex.*

#### **2 - Rejoindre la réunion avec l'application Cisco Webex**

*Après avoir lancé l'application Cisco Webex, entrer les informations de réunion :*

*Entrer le Numéro de réunion transmis*

*Entrer le mot de passe transmis*

### **3 - Rejoindre la réunion par téléphone**

Appeler à partir d'un téléphone le numéro : +33 1 85 14 87 97

Entrer le Numéro de réunion transmis

Entrer le mot de passe transmis

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller municipal qui rejoindra la réunion Webex sera identifié par ses nom et prénom. La présence de chacun sera visible sur les écrans adaptés.

#### **Présentiel**

Le Maire sera en présentiel à l'Hôtel de Ville et utilisera les moyens informatiques et téléphoniques de la commune pour l'organisation de la séance.

Des agents territoriaux (Cabinet, Direction Générale, Secrétariat, Informaticien, ...) seront aussi présents dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour assister au bon déroulement de la séance.

#### **Modalités de scrutins**

Lors des réunions en téléconférence, il ne peut être recouru qu'au vote au scrutin public.

Comme auparavant, le Maire soumettra les projets au vote en demandant « qui est contre », puis « qui s'abstient ».

Dans ces deux cas, les conseillers municipaux souhaitant voter devront clairement indiquer leur nom et leur vote. Les pouvoirs seront automatiquement pris en compte.

Si le nombre de voix contre est minoritaire, le projet de délibération est considéré comme adopté, à condition que le quorum soit toujours respecté.

#### **Conservation des débats (Enregistrement de la séance)**

L'enregistrement du son se fera selon deux sources sur le disque dur de l'ordinateur de l'organisateur de la réunion :

- L'enregistreur de l'application Webex (Vidéo + Son)
- L'enregistreur Windows 10 (Son)

#### **Publicité de la séance**

Le caractère public de la séance sera respecté par diffusion de la réunion Webex sur Internet en direct.

Une page Internet dédiée sera accessible directement à partir du site Internet de la ville de Sablé-sur-Sarthe : [www.sablesursarthe.fr](http://www.sablesursarthe.fr)

Il est prévu la possibilité de visionner la séance pendant une semaine à compter de la date de la séance.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités qui s'appliqueraient pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.**

Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Les modalités de désignation des secrétaires de séance. Pour la majorité, Madame MOYON. Pour l'opposition...

⇒ Madame FOUILLEUX : Anne-Marie FOUILLEUX.

*En application de l'article L 2121.15 du Code général des Collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :*

*Madame Magali MOYON*

*Madame Anne-Marie FOUILLEUX*

### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ?... Elle est adoptée. Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : L'approbation – délibération numéro 3 – du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2020. Il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de cette séance du 7 décembre.

## **3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2020.*

Le Conseil Municipal a approuvé ledit procès-verbal.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des remarques ?

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, j'en ai une, Monsieur le Maire. C'est Monsieur MAREAU. Je n'ai pas vu, dans les documents, ce procès-verbal.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Écoutez, on me confirme que tout a été envoyé, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Pouvez-vous me dire à quel endroit il se trouve dans les autres documents que vous m'avez envoyés ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Dans les annexes.

⇒ Monsieur MAREAU : Dans les annexes ? Y a-t-il un numéro, parce que normalement, cela doit être le 3. C'est cela ? Je ne l'ai pas dans les annexes, et j'ai pourtant téléchargé ce que nous avons aujourd'hui.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : D'accord.

⇒ Monsieur MAREAU : Vous m'entendez ? J'ai téléchargé et je ne l'ai pas vu non plus. Alors, je vais revenir, mais... Alors, normalement, il n'est pas dans les annexes. Ce n'est pas une annexe, normalement. Il doit être avec la convocation et les quatre que vous avez envoyés. Ça doit être le numéro 5, enfin, je ne sais pas. Peut-être que vous changez les règles.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non. C'est la quatrième en partant du début.

⇒ Monsieur DUBOIS : Non, ce n'est pas dans les annexes. Il est numéroté « 4 », document numéro 4.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. En tout cas, je fais confiance aux secrétaires de séance, qui ont dû faire leur travail. Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce compte-rendu ? ... Très bien, je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Numéro 4. Adoption des attributions déléguées. Y a-t-il des questions ou des remarques concernant ces attributions ?

#### **4) ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES**

*Le Conseil Municipal a ouï les décisions du Maire et sur sa proposition,*

*- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 prend acte des décisions municipales suivantes :*

- N° 001 – 2021** : Démolition et reconstruction d'un WC public - Place de la République
- N° 002 – 2021** : Mission de coordination sécurité - Protection de la santé dans le cadre des travaux liés à l'ADAP
- N° 003 – 2021** : Location de locaux situés 46 rue Fleury-sur-Orne à Sablé-sur-Sarthe
- N° 004 – 2021** : Location de locaux situés à la Maison de l'Enfance et de la Famille - 10 avenue des Bazinières à Sablé-sur-Sarthe
- N° 005 – 2021** : Location de parcelles situées La Tussonnière à Sablé-sur-Sarthe
- N° 006 – 2021** : Suppression d'une régie de recettes - Location de jardins familiaux
- N° 007 – 2021** : Vente de matériaux divers - 4<sup>ème</sup> trimestre 2020
- N° 008 – 2021** : Quartier Saint Nicolas - Tranche 2 - Aménagement de voirie - Avenant n° 2 (Abroge n° V-165-2020 du 26 novembre 2020)
- N° 009 – 2021** : Garderie périscolaire et péricentre - Restauration périscolaire - Accueils de Loisirs Sans Hébergement - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2021
- N° 010 – 2021** : Contrat de maintenance des progiciels SIECLE avec la société LOGITUD Solutions (Contrat n° 20210973)
- N° 011 – 2021** : Location de locaux situés 24 rue de l'Île à Sablé-sur-Sarthe
- N° 012 – 2021** : Location d'un jardin familial situé au Clos du Bois - route de Précigné (Jardin n° 3)
- N° 013 – 2021** : Location d'un jardin familial situé au Clos du Bois - route de Précigné (Jardin n° 29)
- N° 014 – 2021** : Location d'un jardin familial situé au Clos du Bois - route de Précigné (Jardin n° 45)
- N° 015 – 2021** : Location d'un jardin familial situé au Clos du Bois - route de Précigné (Jardin n° 53)
- N° 016 – 2021** : Location d'un jardin familial situé au Clos du Bois - route de Précigné (Jardin n° 67)
- N° 017 – 2021** : Location d'un jardin familial situé au Clos du Bois - route de Précigné (Jardin n° 70)
- N° 018 – 2021** : Convention commune de Sablé / Centre de Pré Orientation - Centre de Réadaptation Professionnelle (ARPS) de Sablé-sur-Sarthe
- N° 019 – 2021** : Création d'une régie de recettes et d'avances - Espace de Vie Sociale
- N° 020 – 2021** : Valorisation des prestations - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- N° 021 – 2021** : Carnaval de Sablé-sur-Sarthe - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le SAS Envol
- N° 022 – 2021** : Carnaval de Sablé-sur-Sarthe - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le SAS Envol
- N° 023 – 2021** : Carnaval de Sablé-sur-Sarthe - Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Tempo
- N° 024 – 2021** : Carnaval de Sablé-sur-Sarthe - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Bonus Track
- N° 025 – 2021** : Location d'un jardin familial situé aux Groscollières - Route d'Angers (Jardin n° 26)
- N° 026 – 2021** : Activités « Sports Loisirs » - Convention de prestations de service avec la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe
- N° 027 – 2021** : Audit énergétique de 7 bâtiments communaux - Attribution du marché
- N° 028 – 2021** : Fonds de relance des territoires - Département de la Sarthe 2020 - 2022
- N° 029 – 2021** : Demande de subvention DSIL - Projet Tennis Club
- N° 030 – 2021** : Demande de subvention DSIL – Création d'un boulodrome couvert
- N° 031 – 2021** : Carnaval de Sablé-sur-Sarthe - Contrat du droit d'exploitation d'un spectacle avec C.H.K.1 Product
- N° 032 – 2021** : Location d'un jardin familial situé au Clos du Bois - route de Précigné (Jardin n° 54)
- N° 033 – 2021** : Création d'une régie de recettes et d'avances - Espace de Vie Sociale - Montants de fond de caisse

⇒ Madame GUIMBERT : Oui, Monsieur le Maire. Madame GUIMBERT. Pour l'attribution déléguée numéro 2 concernant la résiliation de contrat, pourriez-vous nous donner davantage d'explications sur la teneur de la faute ayant amené la mise en demeure pour résiliation du marché ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous allons vous répondre tout de suite. Monsieur FERRAND, la numéro 2.

⇒ Monsieur FERRAND : Oui, quelle est la numéro 2, s'il vous plaît ? Oui, excusez-moi, j'avais un problème d'ordinateur. La question était ?

⇒ Madame GUIMBERT : Pouvons-nous avoir la raison de la résiliation du contrat, s'il vous plaît ?

⇒ Monsieur FERRAND : Je ne pourrai pas vous répondre maintenant. Je n'ai pas toutes les infos. Je me renseigne et je reviens vers vous.

⇒ Madame GUIMBERT : Quand ? Quand, parce que c'est une question que nous avons posée il y a trois ou quatre Conseils, et nous n'avons toujours pas les réponses.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Dans la semaine. Vous aurez une réponse dans la semaine.

⇒ Monsieur FERRAND : Vous l'aurez avant la fin de la semaine.

⇒ Madame GUIMBERT : Merci beaucoup. Je compte sur vous, merci.

⇒ Monsieur DUBOIS : Excusez-moi, c'est Olivier DUBOIS. En fait, le Cabinet a tout simplement refusé la prestation.

⇒ Monsieur FERRAND : Merci, Olivier.

⇒ Monsieur DUBOIS : C'est pour cela que... le contrat a été annulé.

⇒ Madame GUIMBERT : Quel était le type de prestation ? C'était une étude ? C'était de la réalisation ? C'était quoi ?

⇒ Monsieur DUBOIS : C'est de la réalisation sur de l'accessibilité PMR.

⇒ Madame GUIMBERT : Il a refusé comme ça, sans raison, ou alors parce que les plans étaient mal faits ou bien la mairie avait-elle oublié un élément ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Je n'ai pas ce niveau de détail. Il a effectivement refusé la prestation. Il peut y avoir plein de raisons, qui lui sont propres. Je n'ai pas tous les détails.

⇒ Madame GUIMBERT : Je suis d'accord avec vous. Il peut y avoir plein de raisons. Je demandais laquelle.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je ne l'ai pas.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous allons voir avec les services et revenir vers vous, Madame GUIMBERT.

⇒ Madame GUIMBERT : Merci beaucoup, merci.

⇒ Monsieur MERCIER : Oui, c'est Monsieur MERCIER... Vous m'entendez ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, oui, très bien.

⇒ Monsieur MERCIER : Vu que nous avons quatre ou cinq attributions concernant des animations sur le carnaval de Sablé, qui était organisé dans un contexte un petit peu particulier cette année, j'imagine qu'il y a un bilan qui a été fait sur cette organisation un peu exceptionnelle. Qu'en est-il ? Quelle était

l'affluence au balcon ? Avez-vous eu des retours des Saboliens ? Voilà, comme nous n'avons pas pu [inaudible] si nous pouvions avoir quelques informations sur cette animation.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Madame GOURICHON, pouvez-vous donner réponse à Monsieur Mercier ?

⇒ Madame GOURICHON : Oui, bonsoir à tous. M'entendez-vous ?

⇒ Monsieur MERCIER : Oui, bonsoir.

⇒ Madame GOURICHON : Bonsoir. Par rapport au bilan du carnaval, les conclusions sont effectivement plutôt positives. Le service Vie associative et Citoyenne a fait un bilan du carnaval. Nous avons eu une fréquentation qui était somme toute plutôt satisfaisante. En tout cas, nous avons eu un bon retour, en fait, que ce soit des gens qui ont pu être présents et profiter effectivement de ce carnaval au balcon, et de ceux qui ont croisé les artistes également en centre-ville.

Malgré tout, nous avons quand même été, en plus du contexte de confinement, contraints par une météo qui était plutôt très défavorable. Somme toute, le retour, en fait, a été que, effectivement, les Saboliens se sont satisfaits que nous puissions apporter aussi un peu de vie dans un contexte très contraint.

Nous pourrons également faire un bilan plus détaillé à la prochaine Commission Enfance - Scolarité - Culture. Je le mettrai à l'ordre du jour pour faire le point également sur ces animations.

⇒ Monsieur MERCIER : Merci.

⇒ Madame GOURICHON : Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, j'en ai, Monsieur le Maire. C'est Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, Monsieur MAREAU ?

⇒ Monsieur MAREAU : Alors, j'en ai plusieurs. Je vais commencer déjà par la 001-2021 sur la démolition des toilettes. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ? J'en profite pour vous dire que le ressenti des Saboliens, qui ne peuvent pas aller dans les toilettes saboliennes, ne peuvent pas aller dans des bars pour se satisfaire, et c'est bien dommage. Dans d'autres villes, ce n'est pas le cas, et pourtant ils ont les mêmes règles sanitaires. Voilà, je vous fais part du désappointement des Saboliens et des Saboliennes à ce niveau-là. Ma question était sur la démolition des toilettes. Quand va-t-elle avoir lieu ? Par quoi seront-elles remplacées ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur FERRAND, s'il vous plaît.

⇒ Monsieur FERRAND : Oui, Monsieur MAREAU, bonjour. Le démarrage des travaux va commencer fin avril. Il nous manquait le plâtrier, de mémoire. Cela a été attribué. Nous avons récupéré notre permis de démolir et notre permis de construire, qui n'étaient pas faits lorsque nous avons repris la mairie. Nous n'avions pas ces éléments. Avec Monsieur le Maire, nous les avons demandés à la Sous-Préfecture, et nous avons eu notre permis de démolir et notre permis de reconstruire. Cela a pris un peu de temps. Cela nous a pris six mois, mais nous avons toutes les autorisations pour les reconstruire.

L'extérieur du bâtiment sera en bois, en pin, horizontal, et à l'intérieur il y aura de la faïence, totalement faïencé (carrelage au sol, et faïencé totalement). Voilà, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie pour ces renseignements. Vous n'avez pas précisé la date. Quand pourrons-nous aller aux toilettes ?

⇒Monsieur FERRAND : Déjà, elles sont fermées pour cause sanitaire COVID. Là, je pense début septembre que nous pourrions réintégrer les sanitaires place de la République.

⇒Monsieur MAREAU : D'accord, je vous remercie pour cette précision. Elles seront de même type que celles qu'il y a déjà ? Elles ne seront pas du même type que celles qui sont derrière la mairie, c'est-à-dire sanisettes ?

⇒Monsieur FERRAND : Non... Oui, elles seront un peu plus grandes, pour avoir un local technique et d'entretien, aux normes PMR. Tout l'intérieur sera en inox, mais cela est un choix de l'ancienne municipalité – c'est très bien – pour qu'il y ait un gain d'entretien.

⇒Monsieur MAREAU : D'accord. Dernière précision : elle sera, seront-elles au même endroit ? Je vous pose cette question-là car, si on m'avait demandé mon avis à un moment donné de ces travaux, j'aurais proposé que nous ayons une réflexion sur l'emplacement, qui aurait pu être déplacé de quelques mètres, tout en restant sur cette place, pour les activités, pour des tas de raisons. Nous aurions pu avoir un moment de réflexion là-dessus.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Nous n'avions pas le choix, Monsieur MAREAU. Nous n'avions pas le choix.

⇒Monsieur FERRAND : Nous n'avions pas le choix. C'est au même endroit. La construction existante... Nous devons refaire à l'endroit même de la construction puisque nous sommes en zone inondable.

⇒Monsieur MAREAU : Oui, mais toute la place est en zone inondable. Je pensais juste à quelques mètres de déplacement.

⇒Monsieur FERRAND : Oui, mais lorsqu'il y a un bâti, Monsieur MAREAU, nous sommes obligés de reconstruire au même endroit. Nous pouvons rajouter des mètres carrés, mais nous devons le faire au même endroit.

⇒Monsieur MAREAU : D'accord. Je vous remercie pour ces précisions. Je vais passer à ma deuxième question, sur la 003, le local à Fleury-sur-Orne. J'aurais voulu avoir un peu plus d'explications sur cette attribution, particulièrement sur la société. Quel type de société ? Expliquez-nous un petit peu plus ce qu'il en est.

⇒Monsieur FERRAND : C'est la société qui est dans le bâtiment rue Fleury-sur-Orne ?

⇒Monsieur MAREAU : C'est bien l'ancien Pôle Emploi, c'est ça ?

⇒Monsieur FERRAND : C'est ça.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : C'est ça, tout à fait.

⇒Monsieur MAREAU : Pouvez-vous nous parler un petit peu de cette société ?

⇒Monsieur FERRAND : Il faut peut-être plutôt demander à Denis ROCHER, car je n'ai pas les informations sur cette société. Je sais qu'il nous loue les bâtiments.

⇒Monsieur MAREAU : Oui.

⇒Monsieur FERRAND : Mais je ne sais pas du tout...

⇒Monsieur MAREAU : C'est bien pour cela que je pose la question, parce que c'est la seule chose que nous avons comme information. J'aurais voulu en savoir un peu plus sur la location que nous faisons à une société. Monsieur ROCHER est là ?

⇒ Monsieur FERRAND : Je pense, mais je ne sais pas s'il a l'information, parce qu'il y a tellement d'entreprises à Sablé.

⇒ Monsieur MAREAU : Eh bien qu'il me dise s'il a l'info ou pas, déjà.

⇒ Monsieur ROCHER : Monsieur MAREAU, bonjour. C'est Denis Rocher. Oui, vous avez tout à fait raison. Au 45 rue Fleury-sur-Orne, c'est la société AV Industry qui s'y trouve. C'est une société qui est issue de la scission de la société ATECA, qui a fermé il y a déjà [inaudible] même. En tout état de cause, il y en a une qui s'appelle AV Industry et qui est positionnée à cet endroit, et qui commercialise un petit peu de tout, en fait. C'est essentiellement un bureau. Ils pourraient presque être en télétravail, tous ces gens-là, en fait puisqu'il n'y a pas d'activité commerciale à proprement parler. Ce n'est que de la communication téléphonique par rapport à des entrepôts qui se trouvent je ne sais pas où.

⇒ Monsieur MAREAU : En tout cas, cela n'apportera pas plus de passage dans cette rue ?

⇒ Monsieur ROCHER : Oh non, il doit y avoir... Je ne sais pas. Il y a encore deux ans, ils étaient trois. Le sont-ils encore, je n'en sais rien, mais en tout cas, cela ne fera pas de circulation supplémentaire, ça, c'est sûr.

Ce n'est pas une activité commerciale. C'est une activité tertiaire, qui gère des entrepôts, mais des entrepôts qui ne sont même pas en Sarthe. Ils sont... Je l'ai su, mais je ne m'en rappelle pas.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Pour le bail, nous partons sur combien de temps ?

⇒ Monsieur ROCHER : Oh, je ne saurais pas le dire, mais pour moi c'est un 3-6-9, au même titre que les autres puisque le bail initial était en 3-6-9, donc il n'y a aucune raison de ne pas l'avoir renouvelé.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, parfait, je vous remercie pour cette précision, Monsieur ROCHER. Après, je voulais aller sur la 004, de la CAF. Je voulais juste savoir pourquoi nous avons là un changement de locaux de notre CAF à Sablé. Pour quelle raison ? Je ne sais pas, expliquez-nous.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est juste une reconduction, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est juste une reconduction ? D'accord, nous n'avons pas à nous inquiéter. Il n'y a pas de perte de locaux ou de changement ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, non.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, parfait, ça me convient. J'en ai encore deux. La 005, c'est une parcelle de terre qui est louée, mais je la couplerai avec les parcelles de jardins que nous avons – il y a plusieurs attributions déléguées comme ça. Je me pose la question de savoir si c'est assujéti, comme nous l'avions proposé l'année dernière en Communauté de communes, que les personnes qui louent des terrains à la Communauté de communes – mais là, en l'occurrence, c'est à la ville de Sablé – soient sous le respect de ne pas mettre des intrants dans la terre, c'est-à-dire glyphosate et autres. Qu'ils aient au moins une utilisation biologiquement correcte de cette terre, et donc pareil pour les terrains communaux. Est-ce qu'ils sont sous une règle de ce type ?

⇒ Monsieur FALLARD : Monsieur MAREAU, je peux vous répondre parce que nous nous sommes saisis de la question des jardins familiaux. Dans le règlement intérieur, il est donc bien stipulé que l'utilisation de pesticides est proscrite.

⇒ Monsieur MAREAU : Est-ce que c'est le même cas pour les terres que nous louons.

⇒ Monsieur FALLARD : Alors, moi je parle des jardins familiaux.

⇒ Monsieur MAREAU : Je n'ai pas d'information par rapport à La Tussonnière. Je ne peux pas vous en donner.

⇒ Monsieur FERRAND : La Tussonnière, c'est identique. Ce sera juste pour mettre des bovins ; pour faire du foin et mettre des bovins.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, donc faire attention que ce soit bien correctement utilisé. Parfait. Je terminerai juste par le dernier, la 011, rue de l'Île. Nous avons passé, il y a maintenant deux ans, une convention avec ce local, avec le propriétaire, où nous faisons moitié-moitié (250 et 250 euros de loyer). Là, nous passons à 365. Sommes-nous toujours sur le même type de contrat, et sur quelle longueur ?

⇒ Monsieur ROCHER : Monsieur MAREAU, c'est Denis ROCHER. Pour répondre à votre question, c'était effectivement 250 par rapport à 525. Le loyer initial est de 525, et cela avait été initié par la précédente mandature. Nous n'avons en aucun cas modifié, sauf que le bail initial – donc celui que la mairie avait avec le propriétaire – était échu. Il a donc fallu le refaire, et nous l'avons reconduit à 525 malgré la demande du propriétaire de le faire plus haut.

En revanche, il était convenu avec le brasseur, puisqu'il s'agit de lui, que son loyer augmenterait de façon régulière pour atteindre les 525 euros mensuels au bout de 3 ou 4 ans. Ce qui fait que nous sommes repartis sur un bail 3-6-9 et nous faisons la progression du loyer pour le brasseur comme c'était convenu initialement dans son contrat.

⇒ Monsieur MAREAU : Parfait, je vous remercie. J'ai terminé.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, je vous remercie Monsieur MAREAU. Y a-t-il d'autres questions ? ... Très bien, je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous allons passer à la délibération numéro 5.

## **5) APPROBATION DE LA MISE À JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise à jour des statuts de la Communauté de communes du PAYS SABOLIEN.*

*Il rappelle que la modification de statuts a été adoptée lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 février dernier.*

*Cette évolution a été nécessaire pour, notamment, y intégrer la compétence en matière "d'autorité organisatrice de la mobilité" qui s'appliquerait, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément aux dispositions de la Loi d'Organisation de la Mobilité (Loi LOM) codifiée aux articles L 1231-1 et suivants du code des transports.*

*Cette prise de compétence aura, dans l'immédiat, pour effet le transfert du service de transport urbain de la Ville de Sablé-sur-Sarthe à la Communauté de communes du PAYS SABOLIEN mais aussi du réseau d'autopartage mis en place par la Commune de Le Bailleul.*

*Pour ce faire, et donc pour continuer à financer ces services, un transfert de l'attribution de compensation des deux communes sera effectué au profit de la Communauté de communes. Ce transfert fera l'objet d'une évaluation par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) qui se réunira dans les prochaines semaines et qui établira un rapport qui sera soumis aux conseils municipaux ainsi qu'au conseil communautaire.*

*Monsieur le Maire propose d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de communes du PAYS SABOLIEN. Les statuts actualisés sont joints en annexe.*

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : La délibération numéro 6.

## **6) RÉDUCTION UNILATÉRALE DU PÉRIMÈTRE DES « SERVICES COMMUNS » AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vous expose qu'en application du schéma de mutualisation adopté conjointement par la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes de Sablé, la fonction de Directeur général des services (DGS) est mutualisée entre ces deux collectivités.

Toutefois, le dernier arrêté de détachement portant sur l'emploi de Directeur général des services confère à la seule Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe autorité sur cet emploi.

La détérioration manifeste des relations entre plusieurs élus communaux et l'actuel occupant du poste de DGS mutualisé induit une perte de confiance envers ce dernier et une perturbation de la bonne marche de l'administration communale, motifs d'intérêt général permettant à la Commune de prendre la décision de ne plus mutualiser la fonction de DGS.

Indépendamment même de la perte de confiance envers le DGS mutualisé actuel, l'efficacité des services communaux que nous devons à nos concitoyens s'accommode mal d'un partage de cette fonction stratégique qui requiert une disponibilité entière.

Vu ce qui précède, je propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de la modification unilatérale à la convention de mise en place de services communs, pour réduction de son périmètre.

*Vu le schéma de mutualisation des services entre la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019,*

*Vu la « convention de mise en place de services communs » signée le 24 décembre 2018 entre la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,*

*Vu la « convention de répartition des charges » signée le 15 décembre 2017 entre la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,*

*Vu la note de service signée conjointement le 20 janvier 2021 par Monsieur le Maire de la Commune de Sablé-sur-Sarthe et Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,*

*Vu la nécessité de placer Monsieur Jérôme DOISY dans une situation statutaire réglementaire par le biais d'une décision à portée rétroactive (Cour Administrative d'Appel de Douai, 13 mars 2002, commune de Roncq, n°11DA01200),*

### **Monsieur le Maire expose :**

*En application du schéma de mutualisation adopté conjointement par la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, la fonction de Directeur Général des Services (DGS) est mutualisée entre ces deux collectivités.*

*Toutefois, le dernier arrêté de détachement portant sur l'emploi de Directeur Général des Services (arrêté n° DRH-119-2016 du 11 juillet 2016) confère à la seule Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe autorité sur cet emploi.*

*La détérioration manifeste des relations entre plusieurs élus communaux et l'actuel occupant du poste de DGS mutualisé induit une perte de confiance envers ce dernier et une perturbation de la bonne marche de l'administration communale, motifs d'intérêt général permettant à la Commune de prendre la décision de ne plus mutualiser la fonction de DGS.*

*Indépendamment même de la perte de confiance envers le DGS mutualisé actuel, l'efficacité des services communaux que nous devons à nos concitoyens s'accommode mal d'un partage de cette fonction stratégique, qui requiert une disponibilité entière.*

***Vu ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de la modification unilatérale à la convention de mise en place de services communs, pour réduction de son périmètre :***

**Article 1 :**

*Pour faire suite à la note de service cosignée par Monsieur le Maire de la Commune de Sablé-sur-Sarthe et Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, diffusée le 20 janvier 2021, la Commune prononce la modification unilatérale de la convention de mise en place de services communs signée le 24 décembre 2018 en soustrayant de cette-dernière la fonction de Directeur Général des Services mutualisé, avec effet au 20 janvier 2021.*

*En conséquence, depuis le 20 janvier 2021 :*

- Monsieur Jérôme DOISY n'assume plus aucune mission pour le compte de la Commune de Sablé-sur-Sarthe ;*
- La Communauté de Communes du Pays Sabolien s'acquitte seule du traitement, des primes, des remboursements de frais et avantages en nature dont bénéficie Monsieur Jérôme DOISY, sans faire figurer ces charges et celles inhérentes à cette fonction dans les calculs des opérations réciproques.*

**Article 2 :**

*La présente délibération amènera Monsieur le Maire à résilier la décision du 31 mars 2016 octroyant un logement de fonction pour nécessité absolue de service au Directeur Général des Services.*

**Article 3 :**

*La présente délibération sera :*

- Notifiée individuellement au Président de la Communauté de Communes du Pays Sabolien.*
- Notifiée individuellement à Monsieur Jérôme DOISY.*

**Article 4 :**

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

Avis de la Commission : favorable.

Y a-t-il des abstentions ?

⇒ Monsieur JOULAUD : Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir, si vous le permettez.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vous en prie.

⇒ Monsieur JOULAUD : Écoutez, Monsieur le Maire, moi je souhaitais intervenir sur cette délibération pour effectuer un certain nombre de remarques, et vous poser plusieurs questions.

Par la délibération que vous nous proposez ce soir, que vous nous soumettez, vous souhaitez, de manière unilatérale, remettre en question la mutualisation qui existe entre la Ville et la Communauté de communes pour...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Absolument pas.

⇒ Monsieur JOULAUD : ... pour la fonction – je finis mon propos – de Directeur général des services. Vous souhaitez travailler en confiance avec vos collaborateurs. J'ai été maire. Vous l'êtes aujourd'hui. C'est tout à fait légitime. Personne ne vous conteste cette volonté, et donc je veux simplement vous dire que mon propos ne se place pas sur un plan personnel, c'est-à-dire sur la situation de Monsieur Jérôme DOISY. Mais mon propos se place sur un plan plus général, qui est à la fois historique, organisationnel et territorial.

Historique d'abord parce que, vous le savez comme moi – et je sais que vous y êtes attaché – notre Communauté de communes a plus de 40 ans. La création du district, à l'époque, était une initiative de Joël LE THEULE. C'était quelque chose de très novateur, de très audacieux. Cette intercommunalité était nouvelle. Elle était l'une des toutes premières dans le département, dans la Sarthe, et puis dans la région. Cette intercommunalité s'est, au fil du temps, agrandie au plan territorial et puis au niveau des compétences qu'elle a exercé au fil du temps. Elle a constitué un modèle et, je crois, un exemple pour de très nombreux territoires qui ont vu chez nous une très belle réussite en termes de coopération, de solidarité humaine et puis de liens entre les élus. Puis le district, la Communauté de communes ont été des piliers du développement du passé sabolien, que ce soit en termes de développement économique, mais aussi d'infrastructures ou d'équipements. Mais je crois que la clé de cette réussite du bassin sabolien, c'est aussi les liens très forts de complémentarité et de confiance qui se sont construits au fil du temps entre la ville centre et la Communauté de communes.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je partage tout à fait.

⇒ Monsieur JOULAUD : Ces liens, c'est la mutualisation, c'est-à-dire le partage du même Directeur général des services entre la Ville et la Communauté de communes. Le Directeur général des services, quel qu'il ait été, de Thierry BERTHE ou Marc DANO... et je pourrais en passer d'autres...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur JUSSEAUME peut-être ?

⇒ Monsieur JOULAUD : ... y ont largement – Monsieur JUSSEAUME n'était pas une formidable réussite, nous sommes d'accord...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Pourtant vous en avez parlé à l'époque.

⇒ Monsieur JOULAUD : ... Oui, mais... bon. Vous savez que le Directeur général est un pivot.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Voilà, nous allons bien nous entendre, je pense.

⇒ Monsieur JOULAUD : Il était essentiel pour garder de la cohérence entre les deux collectivités locales, et nous avons eu de très bons directeurs généraux : Thierry BERTHE l'était, Marc DANO l'était... Ce que je veux simplement vous dire, c'est que les fonctions de maire et de président de la Communauté de communes ont, dans l'Histoire de notre territoire, été exercées par deux élus différents, depuis très longtemps. Et je sais que vous êtes attaché à l'Histoire. Il y a eu Joël LE THEULE, et Alain BOURGETEAU, dont vous vous référez souvent (et vous avez raison). Et puis ensuite, il y a eu François FILLON et Alain BOURGETEAU. Puis il y a eu Pierre TOUCHARD et François FILLON...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : [Inaudible].

⇒ Monsieur JOULAUD : ... Le maire et le président de la Communauté de communes, et puis il y a eu moi-même et François FILLON, et puis ce n'est que depuis 2012 à 2020 où il n'y a eu qu'une fonction commune, exercée par moi-même, à la Ville et à la Communauté de communes. Durant toutes ces années, la fonction de Directeur général des services a été mutualisée entre nos deux collectivités pour, au fond, un pilotage qui soit coordonné (coordonner des projets, coordonner des politiques, coordonner le pilotage des administrations). Il ne me semble pas que les choses aient mal fonctionné durant toutes ces années, depuis la création du district et de l'intercommunalité par Joël LE THEULE ; que tout cela ait été un frein au développement du territoire, au développement des projets.

La phrase, dans la délibération, où vous évoquez selon laquelle « *l'efficacité des services s'accommode mal de cette fonction* » me semble inappropriée. Je ne l'ai pas sous les yeux exactement. Cette phrase me semble mal placée. Elle me semble, d'une certaine manière, remettre en cause l'engagement qui était celui de Joël LE THEULE, d'Alain BOURGETEAU, de François FILLON, de Pierre TOUCHARD, de moi-même...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Absolument pas.

⇒ Monsieur JOULAUD : Au fond, elle est mal écrite, voilà. Je voudrais simplement ajouter qu'en termes d'organisation, un très large et profond mouvement de mutualisation est engagé en France depuis dix ans, sur le territoire national, pour plus de complémentarité, d'efficacité entre les villes centres et les communes, les territoires qui sont autour. Il suffit de regarder autour de nous ce qui se passe.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Mais justement, nous avons regardé autour de nous, Monsieur JOULAUD.

⇒ Monsieur JOULAUD : Je termine mon propos. Qu'il s'agisse de La Flèche...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur JOULAUD : ... de La Ferté-Bernard, de Château-Gonthier...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Ah, pas bon.

⇒ Monsieur JOULAUD : ... du Mans, d'Angers... et je pourrais en citer beaucoup d'autres, tous ces territoires vont vers la mutualisation de la fonction de Directeur général des services entre la ville et l'intercommunalité. Je crois donc que remettre en cause, de manière unilatérale, cette mutualisation c'est à la fois faire machine arrière, c'est casser un modèle qui a prouvé toute son efficacité avant nous, et puis c'est aller à l'envers d'un mouvement dans lequel de très nombreux territoires s'engagent.

J'aurais donc quelques questions à vous soumettre, Monsieur LEUDIÈRE. La première : souhaitez-vous, au-delà d'une phase transitoire, conserver le principe d'un Directeur général des services mutualisé entre la Ville et la Communauté de communes ? Alors, vous me répondez « *J'assume* », parce que vous me répondez souvent cela, mais cela ne suffit pas. Il faut expliquer, argumenter, justifier.

Deuxième question : pourquoi la délibération est-elle présentée alors que, vous l'avez dit, ces changements sont intervenus depuis plus de trois mois.

Enfin, dernière question : est-ce que cette disposition a été discutée, et comment, avec la Communauté de communes, et comment envisagez-vous la suite ? Voilà. Je vous remercie, Monsieur LEUDIÈRE, pour vos réponses.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, je vais répondre de manière très simple et très factuelle. Je ne renie pas l'Histoire, absolument pas. Vous savez, le propre des organisations ou institutions, et qui dure, est de savoir aussi, à un moment, se remettre en question. Parfois, on ne veut rien bouger de peur de perdre ce qui est mis en place ; cela rassure. Puis, au final, on se rend compte que cela reste figé.

Il y a une nouvelle équipe municipale. Comme vous l'avez dit, je souhaite travailler en confiance. Vous reconnaissez cela. Je connais l'Histoire de Sablé, la construction, aussi, de la Communauté de communes. Vous l'avez dit, vous avez fait référence à Alain BOURGETEAU. Nous, ce que nous avons décidé de faire aujourd'hui – et en lien avec la Communauté de communes –, c'est que la Communauté de communes va, de son côté, faire un audit sur les services, tout comme la Ville. Si nous faisons cet audit, c'est pour bien travailler ensemble.

Maintenant, je souhaite, moi, qu'il y ait un travail collaboratif entre les deux collectivités, mais aujourd'hui nous devons savoir concrètement ce que fait chacun des services. Je prends un exemple très simple, Monsieur JOULAUD. Je prends le service Bâtiments de la Ville de Sablé, où vous avez des agents que la Ville avec un responsable Communauté de communes, et qui travaillent à 90 % pour la Ville. C'est ce

genre de détails qui met de la confusion aujourd'hui et que nous, simplement... simplement, nous voulons remettre à plat. Cela ne veut pas dire tout casser, loin de moi cette idée, croyez-le bien. Mais simplement que nous sachions où vont les choses, où sont les personnes. Tout simplement.

Maintenant, cet audit nous donnera ses conclusions. À la fin de ces conclusions, j'en discuterai avec le Président de la Communauté de communes du Pays Sabolien. Je dois également ajouter, par rapport au fait que cette délibération ait lieu maintenant, que nous avons mis en place une coordination à trois personnes, avec Stéphanie MEYZIE, Hélène CHALBOS et Mélanie DUCHEMIN depuis le mois de janvier. Nous avons pris le temps, aussi, de voir comment les choses fonctionnaient. Nous nous sommes aperçus que cela fonctionnait très bien, et nous sommes très satisfaits de cette organisation aujourd'hui. Je tiens à le souligner, et je les remercie pour leur travail.

Maintenant, aujourd'hui, nous présentons cette délibération pour acter les choses, tout simplement, et pour continuer à organiser les services, pour travailler simplement pour le projet pour lequel les Saboliens nous ont élus. Voilà, mais croyez bien que j'ai l'intention de travailler dans l'intérêt de la Ville et dans l'intérêt du territoire. Je vous remercie.

Bien, mesdames, messieurs, je sou mets au vote. Y a-t-il des...

⇒ Monsieur JOULAUD : Merci, Monsieur le Maire.

⇒ Monsieur MAREAU : Je souhaiterais intervenir, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, je vous en prie, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je constate qu'après neuf mois de mandat, l'accouchement est difficile. Je trouve cela dommage que nous ayons attendu tant de temps pour en arriver là. Ce n'est pas un secret, dans toutes les villes de France, dans les six mois qui suivent une élection, quand on passe d'une majorité à une autre, les directeurs généraux des services passent d'une mairie à une autre. Bon, là, je ne vous apprends rien. Je voulais juste au moins dire que cela est regrettable d'en arriver là.

Les questions que je me pose, et que je ne suis pas le seul à me poser, c'est après l'audit. Alors, vous allez certainement me répondre que vous allez attendre l'audit. Nous allons peut-être attendre le mois de septembre pour avoir des réponses plus claires, mais je m'étonne de savoir que trois personnes font le travail d'une seule personne et que tout fonctionne peut-être aussi bien. J'ai des doutes, surtout lorsque nous parlons de quelqu'un qui orchestre à peu près tous les services de la mairie. Je me pose des questions et, entre autres, une question concrète : est-ce que Monsieur DOISY reste ou est déjà parti, ou bien va-t-il partir de son logement de fonction, qui appartient à la Ville de Sablé ? Va-t-il être dans un logement de fonction qui appartient à la Communauté de communes ?

C'est un petit peu terre-à-terre, mais c'est quand même une question à poser. Quel bureau a-t-il ou va-t-il avoir dans notre mairie ? Ce sont des questions auxquelles vous pouvez déjà répondre tout de suite. Je vous laisse déjà répondre à cela.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Alors, en ce qui concerne le logement, il sera libre à compter du 30 avril de cette année. Cela nous a été annoncé. En ce qui concerne l'organisation à trois, nous l'avons faite justement de cette manière pour qu'il y ait un tuilage et qu'il n'y ait pas de cassure ou de coupure dans l'organisation des services, en attendant, comme je vous l'ai dit, l'audit, parce que nous en avons besoin. Il nous permettra de recruter soit un DGS mutualisé, voire deux s'il y en a besoin, tout simplement.

Et l'autre question que vous m'avez posée, excusez-moi, Monsieur MAREAU ? Ah, les bureaux.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Alors, les bureaux, il va juste y avoir une réorganisation. Nous allons identifier, dans la mairie, le pôle Communauté de communes et le pôle Ville de Sablé afin que tout le monde travaille dans de bonnes conditions, tout simplement.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est donc le travail que vous allez faire dans les mois qui viennent...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Ah non, non, en ce qui concerne les bureaux, cela va être fait rapidement.

⇒ Monsieur MAREAU : Donc dans les jours ou dans les semaines qui viennent, ou dans les heures...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Voilà... Peut-être pas les heures, nous allons peut-être attendre demain.

⇒ Monsieur MAREAU : Voilà, dans les jours qui viennent, pour que tout le monde puisse bien identifier où se trouve la Communauté de communes, avec un joli logo, c'est une question de goût, et la Ville de Sablé.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Tout à fait.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, jusque-là, c'est assez clair.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous sommes même en train de voir pour qu'il y ait des bureaux pour les Vice-présidents, au moins un bureau. Vous voyez donc que nous sommes en train de nous organiser pour que nous travaillions dans de bonnes conditions.

⇒ Monsieur MAREAU : Bien, je découvre et j'apprends des choses. Je n'ai pas été beaucoup mis au courant avant. C'est très bien, à partir du moment où c'est dans un esprit où tout le monde désire travailler en bonne...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Intelligence ?

⇒ Monsieur MAREAU : ... intelligence, voilà. Je pense qu'à partir de là... Moi, personnellement, je vous donne quand même un avis. Pendant six ans, j'ai été élu communautaire. J'ai souvent entendu la moitié de la Communauté de communes, qui sont les communes autres que Sablé, qui ne se retrouvaient pas dans notre Communauté de communes puisqu'ils ne se retrouvaient pas dans la mairie de Sablé. Dans la mairie de Sablé, la Communauté de communes n'était pas différenciée. Cela sera donc peut-être bien pour les autres villages de la Communauté de communes. Vous en parlerez certainement en Communauté de communes.

Maintenant, je prends acte, et j'attends la suite. Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : J'ai toujours travaillé dans l'intérêt des Saboliens, n'en doutez pas.

⇒ Madame FOUILLEUX : Madame FOUILLEUX. Je souhaiterais intervenir.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, Madame FOUILLEUX.

⇒ Madame FOUILLEUX : Le schéma de mutualisation qui prend donc en compte les agents et les services est normalement de la compétence du Président de la Communauté de communes. Ce schéma est validé par toutes les communes de la Communauté de communes. Est-ce que cette délibération a aussi été validée par le bureau communautaire et sera aussi validée par les différents conseils municipaux ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : En ce qui concerne le poste de Directeur général des services, il n'y en avait pas besoin. Il n'y figurait pas, dans ce schéma de mutualisation. Il était juste mis à disposition, voilà.

⇒ Madame FOUILLEUX : Il fait partie des services communs, et aussi dans la partie personnel, donc au niveau des agents.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, mais il n'y a pas de modification du schéma de mutualisation de par cette délibération puisque Monsieur DOISY n'était pas dans ce schéma de mutualisation.

⇒ Madame FOUILLEUX : Il y aura bien une charge financière supplémentaire pour la Communauté de communes ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Ah oui.

⇒ Madame FOUILLEUX : Il faudra bien que la Communauté de communes se positionne aussi par cette évolution.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Tout à fait.

⇒ Monsieur DUBOIS : Tout cela a été longuement échangé avec la Communauté de communes, même si la décision est unilatérale dans son terme technique. Elle a fait l'objet de nombreuses discussions avec la Communauté de communes.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ...

⇒ Monsieur MAREAU : Je m'abstiens.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, Monsieur MAREAU... Des contres ? ...

⇒ Madame FRÉMONT : Marie-Paule FRÉMONT.

⇒ Madame FOUILLEUX : Anne-Marie FOUILLEUX.

⇒ Madame GUIMBERT : Flavie GUIMBERT.

⇒ Monsieur DISTEL : Jean DISTEL, contre.

⇒ Monsieur JOULAUD : Marc JOULAUD, contre.

⇒ Monsieur FOURNIER : Laurent FOURNIER, contre.

⇒ Monsieur MERCIER : MERCIER, contre.

⇒ Madame FOUILLEUX : Anne-Marie FOUILLEUX, contre. Je ne sais pas si vous l'avez entendu.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Si, si, très bien... Elle est adoptée, je vous remercie.

***Délibération adoptée par 25 "Pour", 7 "Contre" et 1 "Abstention".***

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je passe la parole.

## **7) MODIFICATION DE L'EFFECTIF BUDGÉTAIRE**

⇒ Monsieur DUBOIS : Délibération numéro 7. Une délibération dont tout le monde a l'habitude puisque c'est une délibération que nous passons à chaque Conseil sur la modification de l'effectif budgétaire.

Rien de spécial forcément à déclarer. Il s'agit de créations de postes. Créations en termes techniques, mais ce sont des agents qui étaient arrivés précédemment, et puis la suppression d'un agent de maîtrise due à une mobilité interne.

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification de l'effectif communal pour intégrer notamment les changements intervenus dans les différents services.*

**A – Créations**

Deux adjoints techniques à temps complet (DST - PJEP)

**B – Suppressions**

Un agent de maîtrise principal à temps complet (DVACMT - Logistique)

L'effectif budgétaire est modifié ainsi qu'il suit : (cf. tableau page suivante)

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIF	EFFECTIF	MODIFICATIONS	DONT TNC TI = Temps incomplet
		BUDGETAIRE au 01/03/2021	BUDGETAIRE au 01/05/2021		
Directeur Général des services	A	0	0		
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Principal	A	0	0		
Attaché	A	1	1		
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2		
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Rédacteur	B	2	2		
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	5		1 TI 85.71 %
Adjoint Administratif	C	4	4		1 TI 80 %
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (1)</b>		<b>16</b>	<b>16</b>		
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	0	0		
Ingénieur	A	0	0		
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	4	4		
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Technicien territorial	B	0	0		
Agent de Maîtrise principal	C	4	3	-1	
Agent de Maîtrise	C	4	4		
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	26	26		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	22	22		1 TI 82.86 % 1 TI 80 % 1 TI 45,71 %
Adjoint technique	C	24	26	+2	3 TI 65 % TI 97.14 %
<b>TOTAL (2)</b>		<b>84</b>	<b>85</b>	<b>+1</b>	
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>					
Assistant socio-éducatif 1 <sup>ère</sup> classe	A	0	0		
Cadre de Santé	A	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants chef	A	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants principal	A	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants	A	0	0		
Moniteur Éducateur	C	0	0		
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4		
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3		
<b>TOTAL (3)</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>					
Éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0		
Éducateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives principal	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	0		
<b>TOTAL (4)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Animateur	B	2	2		
Adjoint d'animation ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0		
Adjoint d'animation	C	0	0		
<b>TOTAL (5)</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
<b>POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0		
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Chef de Service de Police Municipale	B	0	0		
Brigadier-Chef principal	C	6	6		
Gardien Brigadier	C	5	5		
<b>TOTAL (6)</b>		<b>11</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>		<b>123</b>	<b>124</b>	<b>+1</b>	

<b>CONTRATS DE DROIT PRIVE</b>					
Apprentis		6	6		
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>		

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'effectif ainsi défini et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec les agents les arrêtés ou contrats correspondants.*

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ?

⇒ Monsieur MAREAU : Une remarque.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je rappelle au souvenir de l'autre groupe d'opposition, qui s'en souviendra, que j'étais déjà intervenu sur ce type de tableau au début du mandat précédent, en précisant qu'il n'y avait pas de Directeur général des services dans ce tableau. C'est donc avec beaucoup d'humour que je constate qu'il n'y en a pas, et qu'il n'y en aura pas pour encore quelques mois. Je regrettais un petit peu cette chose. J'aurais préféré voir au moins un Directeur général des services, même à mi-temps, mais ce n'était pas le cas jusque-là. Voilà, je voulais faire cette remarque.

⇒ Monsieur DUBOIS : Non, et puis le Directeur général des services est embauché par la Communauté de communes, en fait. Il n'a pas de contrat-ville. C'est pour cela qu'il n'apparaît pas.

⇒ Monsieur MAREAU : Merci Monsieur DUBOIS, c'est exactement la réponse que m'avait fait le maire de l'époque, Monsieur Marc JOULAUD.

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous sommes cohérents, alors.

⇒ Monsieur MAREAU : Jusqu'ici, oui.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, je vous remercie. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ...

⇒ Monsieur JOULAUD : Oui, Marc JOULAUD.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur JOULAUD : Je voulais simplement ajouter que Jérôme DOISY et le poste de Directeur général des services ne faisaient pas partie du tout du schéma de mutualisation.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, c'est ce que nous avons dit, tout à fait. Nous sommes d'accord.

⇒ Monsieur JOULAUD : Simple remarque.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Je vous remercie. Elle est adoptée.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **8) COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

⇒ Monsieur DUBOIS : La délibération numéro 8 sur le complément indemnitaire annuel. Il s'agit ici d'une délibération qui nous permet d'activer le CIA de façon mensuelle.

Pour rappel, la part rémunération des agents comporte plusieurs modules. Il y a la rémunération suivant le grade et l'échelon, puis ensuite il y a une part de rémunération avec l'IFSE, et il y a la possibilité d'utiliser ce que nous appelons le CIA, ce fameux complément indemnitaire annuel, qui est clairement une sorte de prime. Jusqu'à maintenant, dans les statuts de notre collectivité, ce CIA ne pouvait être donné que de façon semi-annuelle. Par cette délibération, nous nous donnons la possibilité de le verser mensuellement, voilà. C'est donc l'objet de cette délibération.

*Pour mémoire, l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise que « les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, le cas échéant, le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire. Les indemnités peuvent tenir compte des fonctions, des résultats professionnels des agents ainsi que de la performance collective des services.*

*La partie de rémunération d'un agent composée de primes et d'indemnités, appelée régime indemnitaire, peut être librement décidée par l'assemblée délibérante, dans la limite des plafonds fixés par l'État, pour une mise en œuvre par l'autorité territoriale.*

*Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP).*

*Ce nouveau régime indemnitaire se substitue progressivement à l'ensemble des dispositifs de régimes indemnitaires ayant le même objet et concerne tous les fonctionnaires.*

*Pour mémoire, le RIFSEEP est composé de deux parts distinctes :*

- *L'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE),*
- *Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).*

*a) une part fixe (IFSE) liée au poste, aux fonctions et à l'expérience professionnelle. Son montant est déterminé selon le niveau de responsabilité et d'expertise. L'IFSE étant liée au poste de l'agent, chaque poste de la collectivité a été classifié et réparti dans différents groupes de fonctions :*

### **Classification des emplois**

*Pour les filières administratives, techniques, culturelles, sportives, sociales et médico-sociales.*

<b>Catégorie A</b>	
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emplois</b>
Groupe 1	DGS, DGST et emplois de direction
Groupe 2	Fonction de direction adjointe, responsable d'un ou plusieurs services
Groupe 3	Chargé de mission, fonction de coordination, de pilotage, d'expertise

<b>Catégorie B</b>	
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emplois</b>
Groupe 1	Responsable ou responsable adjoint d'un ou plusieurs services, direction d'une structure
Groupe 2	Coordination, pilotage, instruction avec expertise, assistance de direction

<b>Catégorie C</b>	
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emplois</b>
Groupe 1	Responsable d'équipe, expertise complexe et exposée
Groupe 2	Agents ayant des fonctions techniques, administratives, culturelles, d'animation, médico-sociales... sans encadrement

b) une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre. Son éventuel versement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents, appréciés au moment de l'entretien professionnel annuel. Les attributions individuelles, non reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre, peuvent être comprises entre 0 et 100 % du montant maximal fixé pour les agents de l'État. Ce complément indemnitaire annuel peut être versé plusieurs fois par an.

Le Conseil Municipal avait délibéré le 17 décembre 2018 pour l'instauration du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans la limite des plafonds autorisés, pour tous les agents éligibles. De nouvelles délibérations ont été prises le 21 mars 2019, le 27 juin 2019 et le 15 février 2021 pour tenir compte des modifications réglementaires.

Il est prévu la modification de l'article 6 de la délibération du 17 décembre 2018 afin de permettre la possibilité de verser un CIA mensuellement et non semestriellement comme prévu initialement.

Les membres du Comité Technique ont été consultés pour avis lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars dernier. Il est proposé de prendre en compte ce changement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de modifier les modalités de versement du CIA,
- d'inscrire les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées, au budget de la collectivité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des abstentions ? ...

⇒ Monsieur MAREAU : Une question.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui ?

⇒ Monsieur MAREAU : Ce CIA, dont vous venez de parler, peut-il correspondre à un soutien financier aux agents dans cette période de COVID ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Non, non, ce CIA a vraiment une fonction de prime, soit pour un travail différent, soit une suractivité ou quelque chose comme ça, mais cela n'est pas lié à ça.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, Monsieur DUBOIS, c'est pour cela que je parlais de la situation COVID, qui a obligé des agents à faire des choses qu'ils ne faisaient pas habituellement, ou à avoir un surplus de travail... enfin, en tout cas, une situation qui n'est pas habituelle dans leur travail quotidien. C'est pour cela que je pensais que ce CIA pouvait être une sorte de prime pour les remercier du travail qu'ils ont pu accomplir durant cette période.

⇒ Monsieur DUBOIS : C'est un outil de plus dans la rémunération. Cela pourra être utilisé pour des primes.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **9) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ D'ÉDITION D'IMPRESSIONS POUR LES BESOINS DU SERVICE COMMUNICATION**

⇒ Monsieur DUBOIS : La délibération numéro 9 concerne une convention de groupement de commandes pour le marché d'édition d'impressions du service Communication. Pour certains, c'est une délibération que nous avons vue au Conseil communautaire récemment. Il s'agit de désigner la Communauté de communes du Pays Sabolien comme coordinateur de ce groupement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Sablé et la Communauté de communes du Pays Sabolien.

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique permet la constitution d'un groupement de commandes entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins de même nature.*

*Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé de la Ville de Sablé-sur-Sarthe et de la Communauté de communes du Pays sabolien pour le marché de prestation d'édition d'impressions pour les besoins du service communication.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- de désigner la Communauté de communes du Pays sabolien coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien.

La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, y a-t-il des abstentions ? ...

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai une question, s'il vous plaît.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Je suis étonné. Avec le mini-débat que nous avons eu juste avant entre la Communauté de communes, le DGS, tout ça... Je suis étonné. D'habitude, les groupements de commandes sont souvent tenus par la Ville de Sablé, c'est-à-dire un sens Communauté de communes qui délègue à la Ville de Sablé, et c'est une des rares fois où je vois que c'est l'inverse. Est-ce que cela va être quelque chose de plus régulier dans ce mandat ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Non, pas forcément. En tout cas, non, non, il n'y a pas eu de réflexion dans ce sens, du tout.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est plus dans le sens que c'est un signe, et je ne sais pas comment interpréter ce signe puisque les choses changent, évoluent de mois en mois...

⇒ Monsieur DUBOIS : Non.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il n'y a pas de signe.

⇒ Monsieur MAREAU : ... donc je me pose des questions.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, il n'y a pas de signe.

⇒ Monsieur MAREAU : Non, non, mais Monsieur le Maire, d'habitude c'est la Ville qui dirige les groupements de commandes, et là c'est la Communauté de communes qui dirige le groupement de commandes, ce qui n'est pas courant. Il y a donc un changement. Est-ce que nous devons comprendre quelque chose ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Je crois que c'était déjà le cas auparavant sur ce groupement de commandes, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Si vous le dites. Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Le service Communication est sous l'autorité de la Communauté de communes. Donc voilà, tout simplement.

⇒ Monsieur MAREAU : Donc voilà, toujours la même question. Toujours le problème entre la Communauté de communes et Sablé. Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, donc y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ...

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **10) CONVENTION DE GESTION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE VERSEMENT DIRECT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TÉLÉPHONIE**

⇒ Monsieur DUBOIS : La délibération numéro 10 concerne une convention de gestion de l'occupation du domaine public et de versement direct des redevances d'occupation du domaine public pour la téléphonie.

En fait, depuis longtemps, depuis janvier 99, c'est la Communauté de communes qui est gestionnaire [Inaudible].

*Il est rappelé que les communes sont propriétaires de l'ensemble des voiries communales classées et qu'à ce titre elles doivent instruire les demandes de permission de voirie et fixer les redevances d'occupation du domaine public.*

*Toutefois, depuis la reconfiguration de la Compétence Voirie au 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Communauté de communes a été érigée en « gestionnaire » de la voirie communale et les communes lui ont confié le soin d'instruire les demandes d'occupation du domaine public.*

*Depuis cette date, la Communauté de communes du Pays sabolien (Le District à l'époque) instruit donc les demandes d'occupation du domaine public et en est donc la gestionnaire en titre. Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays sabolien encaisse directement depuis 1999, en lieu et place des communes, les redevances d'occupation du domaine public liées à la téléphonie.*

*Avec l'arrivée de la fibre, le propriétaire des réseaux (fixe, adsl, fibre, ...) a demandé aux communes de délibérer sur de nouveaux tarifs et cette modification entraîne une évolution qu'il convient de retracer dans une convention à intervenir entre les communes et la Communauté de communes.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :*

- *de confirmer l'instruction des demandes d'occupation du domaine public par la Communauté de communes,*
- *de recevoir les redevances en matière de téléphonie (fixe, adsl, fibre, ...) et d'autoriser le comptable public à encaisser directement ces redevances sur le compte de la Communauté de communes du Pays sabolien,*
- *de l'autoriser à signer la convention entre la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien.*

⇒ Monsieur MAREAU : Nous n'avons plus le son.

⇒ Geneviève POTIER : Nous n'avons plus de son.

⇒ Monsieur MAREAU : Est-ce que la mairie nous entend ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, nous vous entendons. C'est vous qui ne nous entendez pas, apparemment, ou c'est revenu ?

⇒ Madame POTIER : C'est revenu, Olivier.

⇒ Monsieur DUBOIS : Voilà, excusez-nous. La Communauté de communes gère ceci depuis 99. Il n'y a pas d'évolution particulière, mais on nous demande de le formaliser, ce qui n'avait pas forcément été fait auparavant. C'était effectif, en revanche cela n'avait pas été formalisé. Là, il nous est demandé de le formaliser par une convention, et c'est l'objet de cette délibération, qui a reçu un avis favorable, à l'unanimité, en Commission.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **11) CONVENTION D E MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX À DESTINATION DE LA VILLE DANS LE CADRE DU PÔLE CULTUREL SAINT-DENIS**

⇒ Monsieur DUBOIS : La délibération numéro 11 concerne une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes pour la réalisation des travaux au pôle culturel.

Il y a une partie des travaux qui concerne une partie Ville dans le Pôle Culturel, et donc nous délèguons et mettons une convention pour donner à la Communauté de communes notamment la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du Pôle Culturel, la Ville ayant quelques petites parties.

*Monsieur le Maire indique la nécessité d'établir une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien.*

*Il rappelle que la construction du Pôle Culturel Saint-Denis est portée par la Communauté de communes du Pays sabolien.*

*Dans le cadre de ce projet, la Ville de Sablé-sur-Sarthe prévoit de réaliser les travaux suivants :*

- *le réaménagement des bureaux de l'association L'Entracte au rez-de-chaussée du Centre Culturel Joël Le Theule,*
- *la création des bureaux de l'administration au 1<sup>er</sup> étage de la construction neuve du Pôle Culturel Saint-Denis,*
- *la création d'un local de stockage et d'un atelier, en extension de la salle de spectacle Joël Le Theule.*

*Dans le cadre d'une coordination de chantier, la Ville de Sablé-sur-Sarthe délègue sa maîtrise d'ouvrage, à la Communauté de communes du Pays sabolien, pour la réalisation des travaux précités.*

*Cette convention précise les modalités techniques, administratives et financières entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe (maître d'ouvrage) et la Communauté de communes du Pays Sabolien (mandataire). La Ville de Sablé-sur-Sarthe participe financièrement à cette opération, à hauteur de 746 769 € HT, 896 122,80 € TTC.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes du Pays sabolien.*

Là encore, la Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **12) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS POUR LE SITE DU PÔLE CULTUREL SAINT-DENIS AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROCÈS-VERBAL**

⇒ Monsieur DUBOIS : La délibération numéro 12 concerne aussi le Pôle Culturel, avec convention de mise à disposition des terrains et des bâtiments pour le site du Pôle Culturel. Il s'agit tout simplement de mettre à disposition les terrains pour le Pôle Culturel.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dresser un procès-verbal de mise à disposition de terrains et de bâtiments pour le site du pôle culturel Saint-Denis avec la Communauté de Communes du Pays sabolien.*

*Les biens sont mis à disposition de la Communauté de communes qui à ce titre en assurera toutes les charges du propriétaire.*

*La mise à disposition comptable sera enregistrée réciproquement par la Ville de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes dans les comptes appropriés.*

*Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition, tel qu'annexé.*

Là encore, la Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**13) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION AMBITION SABLÉ**

⇒ Monsieur DUBOIS : La délibération numéro 13 est une mise à disposition d'un local à l'association Ambition Sablé. De mémoire, je crois que c'est le jeudi matin. Nous permettons à cette association nouvellement créée de se réunir une fois par semaine. C'est une association qui est assez récente, de jeunes Saboliens qui veulent mener des actions sur la ville.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'Association Ambition Sablé représentée par Monsieur Benoît GASTE, Président, pour la mise à disposition gratuite d'un bureau d'une surface utile d'environ 10 m<sup>2</sup> équipé de tables et de chaises dans les locaux situés 19 rue de Sarthe à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit à compter du 15 avril 2021, pour organiser des réunions afin de proposer des activités aux habitants de Sablé.*

*Elle sera renouvelée par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de cette convention,*
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il des abstentions ? ...

⇒ Monsieur MAREAU : Je voudrais intervenir.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Sur cette délibération, je félicite cette association qui, semble-t-il, fait un bon travail. Ce sont des jeunes, donc lorsque des jeunes s'activent, on ne peut que se féliciter. J'espère que leur association va durer longtemps et en bonne santé. Mon questionnement c'est que cette jeune association reçoit 10 m<sup>2</sup>. Je ne suis pas sûr qu'ils puissent en faire beaucoup de choses. Je connais le local. C'est assez petit, et on ne peut pas se mettre à 15 dedans.

Je ne remets pas en cause que nous leur donnions ce local, mais je pense à toutes nos vieilles associations saboliennes, qui sont là depuis très longtemps, et qui, elles, demandent aussi des locaux depuis très longtemps et qui ne sont pas satisfaites. Je pense bien que vous devez certainement travailler dessus, mais je pense à elles parce que, là, cela fait la deuxième association qui a moins d'un an et qui a des locaux tout de suite, maintenant.

⇒ Monsieur DUBOIS : Alors...

⇒ Monsieur MAREAU : Je vais juste terminer. Voilà, je pensais à cela, et j'ai une pensée, vraiment, pour nos anciennes associations qui, elles aussi, aimeraient bien avoir des locaux.

⇒ Monsieur DUBOIS : Alors, nous recevons toutes les demandes, et nous essayons de les traiter favorablement dès que nous le pouvons. Là, juste pour précision, il s'agit juste de locaux partagés. L'association Ambition Sablé pourrait avoir ce bureau entre 10 heures et midi le jeudi. Nous ne mettons pas le bureau à disposition complète d'Ambition Sablé toute l'année. C'est bien pour des réunions, le jeudi, de 10 heures à midi, et ensuite ces locaux sont repartagés avec bien d'autres associations sur Sablé.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est partagé avec plusieurs associations, et pas qu'une seule, c'est bien cela ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, oui, bien sûr.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Cela ne change rien à mon propos. Voilà, je vous remercie.

⇒ Monsieur PONTONNIER : Excusez-moi, je voudrais juste demander à Monsieur MAREAU s'il peut nous préciser les associations qui sont en demande et ce qui bloque, parce que quand même...

⇒ Monsieur MAREAU : Alors, Monsieur l'adjoint-délégué, d'abord je ne suis pas adjoint, donc ce n'est pas ma fonction de vous dire quelles associations. Je pense que c'est plus à vous de nous le dire. C'est vous qui êtes dans cette position, et vous qui devez connaître beaucoup mieux que moi les associations. Je ne suis qu'un simple petit conseiller municipal d'opposition, mais si j'ai des remontées d'associations, je n'hésiterai pas à vous en faire part. Ne vous inquiétez pas.

⇒ Monsieur PONTONNIER : Là, pour l'instant, les demandes sont traitées. Après, il y a aussi en fonction de la demande. Il est évident que, là, c'était plus simple de répondre à une demande comme ça. Il y a des demandes qui sont beaucoup plus compliquées. Aujourd'hui, nous avons quand même des problèmes de locaux avec la MAE qui occupe tout Gambetta.

⇒ Monsieur MAREAU : Je n'en doute pas une seconde. Je connais le problème des locaux qui existent depuis plusieurs décennies. Je souhaiterais qu'une municipalité ou une majorité, un jour, prenne vraiment cela à bras-le-corps, ce qui n'a pas été fait depuis très longtemps. À quel moment allons-nous enfin régler ce problème de manque de locaux dans notre ville pour les associations ? Je compte sur vous pour régler et avancer un petit peu sur ce dossier. Merci.

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous y travaillons. Nous y travaillons.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Je vous remercie. Elle est adoptée.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

#### **14) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LE DÉFENSEUR DES DROITS**

⇒ Monsieur DUBOIS : La délibération suivante, numéro 14, est là encore une convention de mise à disposition de locaux pour le défenseur des Droits, qui occupe un bureau au guichet unique.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec le Défenseur des droits représenté par Monsieur Xavier LEPEC, délégué de la Sarthe, pour la mise à disposition gratuite d'un bureau d'une surface utile d'environ 8 m<sup>2</sup> équipé d'un espace d'attente attenant dans les locaux du Guichet Unique situés 25 bis, rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit à compter du 15 avril 2021, pour effectuer des permanences au bénéfice des habitants de Sablé.*

*Elle sera renouvelée par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de cette convention,*
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

La Commission a donné, là aussi, un avis favorable, et c'est, là aussi, des bureaux partagés. C'est les premier et deuxième jeudis de chaque mois de 8h30 à 12h30.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Tout à fait, rue Pasteur. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 15) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - DVACMT

⇒ Monsieur DUBOIS : La délibération numéro 15 concerne l'attribution des subventions aux associations, notamment les médailles militaires, les anciens combattants, le Souvenir français, et un certain nombre d'associations.

Juste une précision : pour cette année, les subventions ont été reconduites à l'identique de l'année dernière. En revanche, ces associations ont été informées que, l'année prochaine, nous demanderons de revenir un petit peu dans le circuit normal en remplissant un dossier de demande de subvention classique.

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2021 suivantes aux associations et autres organismes :

<u>FONCTION 0</u>	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>	<u>Évolution</u>
<b>Sous-rubrique 020.964 – LOISIRS - VIE CITOYENNE</b>			
* Médailleurs militaires (Amicale du Pays Sabolien).....	207,00 €	207,00 €	-
* Association Cantonale des Anciens Combattants d'A.F.N. (F.N.A.C.A.) .	225,00 €	225,00 €	-
* U.N.C.....	945,00 €	945,00 €	-
* Souvenir Français.....	450,00 €	450,00 €	-
* Souvenir Français du Bocage Sabolien.....	250,00 €	250,00 €	-
* Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers.....	150,00 €	150,00 €	-
* Réserve.....	23,00 €	23,00 €	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 250,00 €</b>	<b>2 250,00 €</b>	<b>0 %</b>
<b>Subventions spécifiques</b>			
* Réserve.....	1 250,00 €	1 250,00 €	-
<b>Sous-total</b>	<b>1 250,00 €</b>	<b>1 250,00 €</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL/Loisirs Vie Citoyenne</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>0 %</b>

Cette délibération a eu un avis favorable de la Commission à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vais donner la parole à Madame LEBOULEUX.

## 16) RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

⇒ Madame LEBOULEUX : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La délibération numéro 16, règlement intérieur des accueils périscolaires, fait état d'une modification sur le règlement intérieur des accueils périscolaires, notamment sur la facturation, qui passe au forfait.

Nous avons décidé de rationaliser l'efficacité des services de la collectivité et d'être le plus cohérents possible avec les pratiques qui se font déjà sur le territoire au niveau du secondaire et des établissements privés. En passant à une tarification forfaitaire de 4 jours, 3 jours, 2 jours, 1 jour, et avec deux modifications possibles sur l'année, et la possibilité que la facturation à l'unité reste possible. Tout ceci pour une meilleure gestion des commandes des repas, dans l'objectif de limiter au maximum le gaspillage alimentaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du règlement intérieur, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires (accueils du matin et du soir et restauration) afin de prendre en compte notamment la mise en place de forfaits pour la restauration à la rentrée de septembre 2021.*

*Il existe deux types de facturation :*

- facturation forfaitaire en fonction des jours de consommation : les parents peuvent choisir que leur enfant soit présent en restauration 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine,
- facturation à l'unité : les parents appellent le Guichet Unique pour réserver les repas 7 jours avant la date de consommation.

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes du règlement Intérieur,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement.

Avis de la Commission Enfance - Scolaire - Culture - Sports - Tourisme : favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

⇒ Madame LEBOULEUX : Délibération numéro 17. Attends ! Si, elle a été votée ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, oui, c'est bon. Vous pouvez y aller Esther.

## **17) CONVENTION DE PARTENARIAT « CHÈQUE LOISIRS CAF » AVEC LA CAF DE LA MAYENNE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS - 2021**

⇒ Madame LEBOULEUX : Pardon, excusez-moi. Numéro 17, convention de partenariat « chèque loisirs CAF » avec la CAF de la Mayenne pour les accueils de loisirs 2021.

Je vais vous lire la délibération, parce qu'elle est explicite.

*Monsieur le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne met en place un dispositif destiné à promouvoir les loisirs, les vacances et la culture pour les familles allocataires. Le chéquier est remis gratuitement aux familles par la société DOCAPOSTE.*

*Les familles disposent de chèques loisirs dont le montant facial de 6 € est déduit du montant de l'activité lors de l'inscription.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour l'année 2021.

Avis de la Commission Enfance - Scolaire - Culture - Sports - Tourisme : favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **18) RAPPORT ANNÉE 5 – CONTRAT DE VILLE – AVIS DE LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE**

⇒ Madame LEBOULEUX : Délibération numéro 18, rapport année 5 - contrat de Ville - avis de la commune de Sablé-sur-Sarthe.

Cette délibération fait état du rapport annuel qui revient sur les bilans des actions, mais aussi sur les financements. Il rappelle les principales orientations du contrat de Ville autour des piliers de la cohésion sociale, du cadre de vie, du développement, de l'économie et de l'emploi. Il présente aussi l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires et les actions menées au bénéfice des habitants de ces quartiers prioritaires sur l'année 2019-2020, et les perspectives d'évolutions pour l'année 6, 2020-2021.

Au regard de ce rapport, 20 projets avaient été sélectionnés par le Comité de Pilotage ; 5 ont dû être annulés au vu du contexte sanitaire que nous connaissons. Toutefois, la Ville et la Communauté de communes ont maintenu la proposition d'actions, de projets accessibles aux habitants des quartiers prioritaires, comme les espaces leçons, le temps des parents, le Nid Douillet, la Clé des Champs, sur le VS, vivre son quotidien autrement... Des actions de prévention du CISPD auprès des écoles, des collèges et des lycées, qui sont restés maintenus ouverts pendant la crise jusqu'à tout récemment.

750 personnes ont été touchées. Un chiffre qui n'est pas très exhaustif puisque certaines manifestations ne relatent pas le taux de fréquentation de façon claire.

C'est ce que je pouvais vous expliquer sur cette délibération.

*Vu l'article L1111-2 et L1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Contrat de Ville de la Communauté de communes du Pays sabolien signé le 6 juillet 2015,*

*Vu le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville, signé le 20 février 2020, qui proroge celui-ci jusqu'au 31 décembre 2022,*

*Vu le courrier du Président de la Communauté de communes du Pays Sabolien du 12 mars 2021 transmettant le rapport de la cinquième année du Contrat de Ville (septembre 2019 à septembre 2020),*

*Monsieur le Maire précise que dans le rapport annuel, il est fait un rappel des actions menées par grandes orientations du Contrat de Ville 2015-2022 :*

- Le pilier cohésion sociale avec comme orientations stratégiques la réussite éducative dans les quartiers et l'action en faveur de la santé dans les quartiers ;*
- Le pilier cadre de vie avec comme orientations stratégiques l'amélioration du cadre de vie, le maintien et le développement de services publics et le renforcement de la mixité sociale ;*
- Le pilier emploi et développement économique avec comme orientations stratégiques l'insertion professionnelle des habitants du quartier et le développement économique dans les quartiers.*

*Ce bilan présente également la situation dans les quartiers prioritaires au regard des objectifs opérationnels.*

*Il est ainsi à noter qu'au moins 737 personnes sur les deux quartiers prioritaires ont été touchées par la mise en œuvre du Contrat de Ville. Le budget global de l'ensemble des 15 actions qui ont pu être réalisées est de 577 679 €, dont 118 134 € de crédits spécifiques politique de la ville (versés par la Communauté de communes du Pays sabolien et l'Agence Nationale de Cohésion des territoire, ANCT).*

*En effet, les actions présentées dans le rapport annuel du Contrat de Ville - année 5 - sont des actions financées dans le cadre de l'Appel à Projets de la Communauté de communes du Pays sabolien et des actions de droit commun renforcées pour répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.*

*Enfin ce rapport détermine les perspectives d'évolution des actions futures à mener au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés. Néanmoins, avec le contexte actuel, l'objectif sera surtout de pouvoir proposer des actions aux habitants des quartiers, dans le respect des gestes barrières.*

*Un point est également fait sur le fonctionnement des Conseils Citoyens. Ces derniers sont organisés depuis avril 2015 en collectif d'habitants et d'associations des quartiers. Ils se réunissent mensuellement pour élaborer des projets dans leur quartier. En 2020, les Conseils Citoyens ont été très impactés par la crise sanitaire, ce qui a conduit à de nombreuses annulations d'activités (sorties, ateliers jeux de société ...). Ils ont néanmoins pu proposer des activités en extérieur et se sont adaptés en fixant des jauges de nombre de participants à leurs ateliers.*

*Il est à noter que malgré une année 2020 compliquée, notamment par la crise sanitaire, les actions mises en place dans le cadre du Contrat de Ville, que ce soit des actions de droit commun ou des actions d'associations, d'organismes professionnels ... ont été réalisées dans le respect des consignes sanitaires. Les associations ont, pour la plupart, adapté leurs projets pour que les habitants des quartiers puissent mieux supporter les consignes sanitaires.*

*Certaines des actions qui ne permettaient pas le respect de ces consignes ont été annulées, d'où des chiffres moins élevés que dans les précédents rapports.*

*Conformément au CGCT, les conseils citoyens sont également consultés sur le projet de rapport de l'année 5.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de rapport année 5 du Contrat de Ville 2015-2022.*

L'avis de la Commission Enfance - Scolaire - Culture - Sports - Tourisme a été favorable.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Madame LEBOULEUX. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **19) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – ENSEIGNEMENT - DESC**

⇒ Madame LEBOULEUX : Délibération numéro 19, subventions 2021 aux Associations et autres Organismes - Enseignement - DESC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2021 aux associations et autres organismes sur les montants maximum suivants :

- Pour la première rubrique de la fonction Enseignement – Formation (première rubrique qui concerne l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré), nous constatons que le budget 2020 est quasiment reporté au budget 2021. Il y a une différence de 300 euros sur les classes de découverte qui est liée à un projet déposé par l'école Saint-Exupéry dans le cadre de la Politique de Ville.
- La deuxième rubrique concerne la formation et l'éducation. La Ville subventionne de manière forfaitaire, en fonction du nombre de saboliens inscrits dans ces organismes de formation. Nous constatons que la même subvention est allouée en 2021.
- Sur l'autre sous-rubrique des organismes de jeunesse, cela concerne l'association Scouts et Guides de France Charles de Foucault : même subvention.
- Les subventions spécifiques, pour la Maison d'enfants « Les Pléiades », et une réserve de 190 euros.

Ce qui amène à un total de subventions Enseignement - Jeunesse de 225 300 euros.

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2021 aux associations et autres organismes, pour les montants maximums suivants :

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
<b>FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>		
<b>Sous-rubrique 21.x – ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ</b>		
* Écoles maternelles du secteur privé (crédits budgétaires) .....	97 000,00 €	97 000,00 €
* Écoles élémentaires du secteur privé (crédits budgétaires) .....	112 500,00 €	112 500,00 €
* Classes de découvertes (crédits budgétaires 2021) .....	7 500,00 €	7 800,00 €
➤ <i>Quand classe externée (sans hébergement) diviser par 2 l'aide au transport et le coût du séjour</i>		
1 - Taux journalier par enfant pour l'année scolaire :		
	<u>2020 - 2021</u>	<u>2021 - 2022</u>
- neige/fluviale	8,50 €	8,50 €
- mer/verte	7,00 €	7,00 €
2 - Aide au transport :		
	<u>2020 - 2021</u>	<u>2021 - 2022</u>
- en % de la facture totale	40 %	40 %
dans la limite d'un plafond de	750,00 €	750,00 €
* Réserve .....	-	-
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>217 000,00 €</b>	<b>217 300,00 €</b>
	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
<b>Sous-rubrique 24.1 - FORMATION – ÉDUCATION</b>		
* CFA coiffure de la Sarthe .....	111,00 €	148,00 €
* Chambre des métiers de l'artisanat région Pays de la Loire-Sarthe	440,00 €	-
* Maison Familiale Rurale CFA Coulans sur Gée (72550).....	74,00 €	-
* Maison Familiale Rurale Doué La Fontaine .....	74,00 €	-
* Prévention routière .....	450,00 €	450,00 €
* Fondation Joël Le Theule .....	4 500,00	4 500,00 €
* CFA Campus La Californie Le Mans .....	-	-
.....	-	407,00 €
* Maison Familiale Rurale Bernay en Champagne.....	--	74,00 €
* Réserve .....	1 351,00 €	1 421,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>TOTAL/Enseignement</b>	<b>224 000,00 €</b>	<b>224 300,00 €</b>

Remarques : ➤ subvention calculée sur la base de 37,00 €/élève sabolien (minimum de 74,00 €)

- . pour un effectif de 1 élève, le forfait est calculé sur la base de 2 x 37,00 €
- . pour un effectif de 2 à 10 élèves, le forfait est calculé sur la base du nombre x 37,00 €
- . pour un effectif de 11 à 30 élèves, le forfait est calculé sur la base de 11 x 37,00 €
- . pour un effectif de 31 à 50 élèves, le forfait est calculé sur la base de 31 x 37,00 €
- . pour un effectif de 51 élèves et plus, le forfait est calculé sur la base de 51 x 37,00 €
- formation accueil d'étrangers : forfait de 145,00 €/jeune pour 2021

## Sous-rubrique 422.27 - ORGANISMES DE JEUNESSE

\* Scouts et Guides de France Charles de Foucault ..... 360,00 € 360,00 €

### Subventions spécifiques

\* Maison d'Enfants "Les Pléiades" ..... 450,00 € 450,00 €  
(subvention = 50 % du coût des activités justifié en fin d'année)

\* Réserve ..... 190,00 € 190,00 €

TOTAL/Jeunesse      1 000,00 €      1 000,00 €

Total/Enseignement/Jeunesse      225 000,00 €      225 300,00 €

L'avis de la Commission Enfance - Scolaire - Culture - Sports - Tourisme : favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée à l'unanimité. Merci.

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Madame LEBOULEUX, je donne la parole à Monsieur RENO.

## **20) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA CIBLE SABOLIENNE » ET MONSIEUR de BODINAT**

⇒ Monsieur RENO : Bonsoir Monsieur le Maire, merci. Trois conventions, nous allons commencer par la première. Convention avec l'association « La cible sabolienne » et Monsieur de BODINAT. C'est une convention de mise à disposition du bâtiment au lieu-dit Villeneuve à l'association « La cible sabolienne ». En contrepartie, la Ville s'engage à prendre en charge les frais d'abonnement, de consommation d'électricité ainsi que les grosses réparations et d'améliorations sur le bâtiment existant.

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « La Cible Sabolienne » occupe un terrain situé au lieu-dit « Villeneuve » appartenant à Monsieur Charles de BODINAT qui le met gratuitement à la disposition du club. L'association « La Cible Sabolienne » utilise ce terrain pour un usage de stand de tir et activités annexes.*

*Il a été convenu avec l'association « La Cible Sabolienne » que, dans le cadre du soutien aux associations sportives, la Ville prendra à sa charge les frais d'abonnement et de consommation d'électricité ainsi que les grosses réparations ou améliorations sur les bâtiments existants.*

*Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

L'avis de la Commission a été un avis favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur RENOUE : Seconde convention, convention...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Attention, il y a des micros ouverts. Il y a des micros ouverts. S'il vous plaît.

⇒ Monsieur RENOUE : Je continue ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, oui, pardon.

## **21) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE GUY LEMESLE AVEC LE SABLÉ FOOTBALL CLUB**

⇒ Monsieur RENOUE : Convention de mise à disposition de la salle Guy LEMESLE avec le Sablé Football Club. Le contrat initial couvrait la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2020...

⇒ Monsieur MAREAU : Plus de son.

⇒ Monsieur RENOUE : Vous m'entendez ? ... Vous m'entendez ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur RENOUE : Convention de mise à disposition de la salle Guy Lemesle avec le Sablé Football Club.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du 24 février 2014 a consenti gratuitement un prêt à usage pour la parcelle AW273 d'une contenance de 130 m<sup>2</sup> située dans le stade Rémy LAMBERT, route de Précigné à Sablé-sur-Sarthe, pour 3 années.*

*Ce prêt à usage, traduit dans un contrat, a permis au club du Sablé Football Club de construire une salle de réception permettant de recevoir 40 personnes assises.*

*Le contrat, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2020, stipule qu'au terme des 3 ans suivant la réception du bâtiment, l'association Sablé Football Club renoncera au prêt à usage et abandonnera les constructions édifiées par elle sur ledit terrain. La Ville en assumera alors l'entretien et le mettra à disposition, principalement, de l'association Sablé Football Club.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition de la salle Guy LEMESLE avec le Sablé Football Club pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la salle Guy LEMESLE avec l'association Sablé Football Club.*

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

⇒ Monsieur HADJI : Excusez-moi de vous interrompre, c'est Monsieur HADJI. J'interviens parce qu'au niveau du son cela n'arrête pas de couper...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : D'accord.

⇒ Monsieur HADJI : ... de sauter dans tous les sens. C'est donc assez difficile de suivre, et je vois sur le fil d'activité, au niveau du tchat, qu'il y a des personnes qui ont des problèmes aussi par rapport au son. C'est juste pour faire une remarque. Le son est franchement dégoûtant.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, en revanche, nous vous entendons très bien, et nous entendons tout le monde très bien. Désolé, nous allons regarder si cela vient de chez nous, mais ce n'est pas sûr.

⇒ Monsieur HADJI : Merci beaucoup.

⇒ Monsieur RENO : Je continue ? Est-ce que vous m'entendez tous bien ? C'est bon ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

## **22) AVENANTS À LA CONVENTION LIANT LES LYCÉES, LE CONSEIL RÉGIONAL ET LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE – ANNÉE 2021 – TARIFS DE LOCATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE L'AUTORITÉ DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

⇒ Monsieur RENO : Avenant à la convention liant les lycées, le Conseil régional et la Ville de Sablé-sur-Sarthe par rapport aux tarifs de location des équipements sportifs aux établissements scolaires relevant de l'autorité du Conseil régional des Pays de la Loire, donc avec des nouveaux tarifs qui seront appliqués pour 2021.

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil régional verse une dotation aux établissements d'enseignement secondaire relevant de la compétence de la Région qui utilisent des installations sportives municipales mises à la disposition des lycées.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

➤ *conformément aux dispositions votées par le Conseil régional d'établir une convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de 4 ans, entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et les lycées publics et privés de la Ville, réglant les modalités pratiques de mise à disposition des équipements sportifs de Sablé-sur-Sarthe :*

➤ *de fixer les tarifs horaires de location des installations, pour l'année 2021, comme suit :*

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Évolution</b>
<i>Grande salle (40x20 m) :</i>	8,81 €	<b>9,12 €</b>	3,52 %
<i>supplément chauffage à l'année</i>	2,44 €	<b>2,53 €</b>	3,69 %
<i>supplément gardiennage</i>	6,14 €	<b>6,36 €</b>	3,58 %
<i>Petite salle ou salle spécialisée :</i>	5,32 €	<b>5,51 €</b>	3,57 %
<i>Installations de plein air :</i>	10,24 €	<b>10,60 €</b>	3,52 %

*Ces tarifs seront réévalués annuellement conformément à l'article 5 relatif aux dispositions tarifaires de la convention sur la base de l'indice INSEE du coût de construction.*

➤ *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants à la convention et ses annexes à intervenir qui préciseront ces nouveaux tarifs pour l'année 2021.*

*Avis de la Commission [si vous pouviez descendre au niveau de l'écran, Nicolas, parce que cela n'a pas été mis... voilà, ok] pour cette convention : favorable à l'unanimité.*

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je passe la parole à Madame POTIER.

### **23) FINANCEMENT LIÉ AU CENTRE DE VACCINATION DE SABLÉ-SUR-SARTHE PAR L'ARS**

⇒ Madame POTIER : Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Délibération numéro 23 : financement lié au centre de vaccination de Sablé-sur-Sarthe par l'ARS.

Le centre de vaccination implanté de Sablé, implanté sur la salle Théophile Plé, est ouvert depuis le 15 février, dans un premier temps pour vacciner les professionnels de santé et les soignants en général. Depuis le 16 mars, le centre est ouvert à la vaccination des personnes de 75 ans et plus, et cette cible va être élargie aux personnes de 70 ans et plus dès cette semaine.

*Monsieur le Maire informe que conformément au décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant le décret du 29 octobre 2020, un centre de vaccination a été ouvert à Sablé-sur-Sarthe le 15 février dernier, date d'ouverture du centre de vaccination dédié aux soignants.*

*Le Ministère des Solidarités et de la Santé dans le décret n°2021-21 du 10 février 2021 indique que le FIR des ARS pourra être mobilisé, sur décision du DG ARS, pour couvrir les besoins humains et matériels liés aux centres de vaccination, dans la limite de 140 000 € pour toute la durée de fonctionnement du centre.*

*Ce financement pourra être obtenu après la signature d'une convention tripartite entre l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS), La Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays Sabolien (MSPPS) et la Ville de Sablé-sur-Sarthe.*

*Pour la prise en charge des frais engendrés, il convient que chaque partie puisse fournir des factures ou contrat de travail. Les dépenses effectuées doivent figurer dans l'annexe à la convention signée.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une convention du 15 février au 30 juin 2021, reconductible le cas échéant.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Madame GUIMBERT : C'est Madame GUIMBERT. J'ai une question. Puis-je la poser ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien sûr.

⇒ Madame GUIMBERT : Je voudrais que vous nous expliquiez un petit peu les dates, et surtout la date de fin (30 juin). Est-ce que c'est à cette date-là que vous estimez que 100 % des majeurs volontaires seront vaccinés sur Sablé ?

⇒ Madame POTIER : Non, non. C'est... Avec la convention, effectivement, nous sommes dans l'interrogation de savoir jusqu'à quand nous devons vacciner et jusqu'à quand nous aurons des doses. Pour l'instant, nous avons fixé cette date au 30 juin.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Pardon, Madame POTIER, mais c'est l'ARS qui décide. C'est l'ARS qui fixe les choses. Là, ce n'est pas nous. C'est la visibilité qu'ils ont par rapport au vaccin, voilà.

⇒ Madame GUIMBERT : D'accord, ok.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous ne sommes que de simples exécutants et accompagnants.

⇒ Madame GUIMBERT : Puisque nous sommes sur le sujet, pouvons-nous avoir une explication sur le retard d'ouverture qu'a eu Sablé par rapport à d'autres villes pour l'ouverture du centre de vaccination.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est simple, c'est le Préfet qui décide, voilà.

⇒ Madame GUIMBERT : Il n'y a aucune raison factuelle, en fait. C'est juste une décision du Préfet ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est une décision du Préfet, voilà. Et encore, je tiens à souligner que cela s'est ouvert un peu plus vite parce que je l'appelais plus que régulièrement. La convention est reconductible.

⇒ Madame GUIMBERT : Merci.

⇒ Madame POTIER : En fait, une des raisons... Nous ne pouvons pas appeler cela un retard. Il y avait une stratégie d'ouverture de centres, plutôt Nord Sarthe parce que les taux d'incidence et de positivité étaient beaucoup plus élevés dans le nord de la Sarthe. Il y a eu aussi des dotations qui étaient attendues et qui n'ont pas été attribuées à la Sarthe, donc les centres déjà ouverts avaient la priorité. Voilà, c'est aussi une des raisons qui ont été évoquées.

⇒ Madame GUIMBERT : Merci pour ces explications. Merci beaucoup.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci.

⇒ Madame FOUILLEUX : C'est Madame FOUILLEUX. Je souhaiterais intervenir.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, allez-y Madame FOUILLEUX.

⇒ Madame FOUILLEUX : Madame POTIER a parlé des plus de 70 ans, mais normalement l'âge est redescendu aux plus de 55 ans.

⇒ Madame POTIER : Alors, pour répondre à cette question, il y a la stratégie nationale. Vous n'êtes pas sans savoir que, sur certaines villes, ils ont commencé à vacciner début février, donc ils sont effectivement en avance sur notre territoire puisque, nous, cela ne fait que depuis le 16 mars que nous vaccinons les seniors de 75 ans et plus. C'est pour cela que nous priorisons. Il y a les recommandations nationales, et ce que nous recommandons l'ARS Pays de Loire aujourd'hui par rapport à notre territoire, qui est en retard sur la vaccination.

Avant de vacciner les beaucoup plus jeunes, il faut que nous ayons vacciné un maximum de seniors.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci.

⇒ Monsieur MAREAU : Je souhaitais intervenir.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Moi je voulais juste parler d'un point de vue finances. Nous voyons que le maximum que pourrait apporter l'ARS est de 140 000 euros. La question c'est : ce qu'il y a au-delà de ces 140 000 euros, c'est pour nos finances ? J'en déduis cela. Vous me confirmez ou m'infirmez ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Mais la question c'est : au vu des factures que vous avez actuellement, au vu des longs mois qu'il y a de vaccination, est-ce que nous pourrions estimer que cela nous coûte plus de 140 000 euros ?

⇒ Madame POTIER : Alors là, je ne pourrai pas répondre à cette question, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous pose la question là parce que nous avons vu, dans de nombreux reportages à la télé, à la radio, dans les journaux, de nombreuses villes de France qui se plaignaient du coût et de la part du coût pour l'État et de l'ARS. Je me pose donc la question pour notre ville.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Là, il y a un fonds de concours de l'ARS, à hauteur de 56 000 euros.

⇒ Monsieur MAREAU : Nous rajoutons cela aux 140 000 ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non.

⇒ Madame POTIER : Alors, le fonds de concours vient de la Région.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Sur investissement... Le fonds de concours sur investissement.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est sur investissement, d'accord.

⇒ Madame POTIER : Là, l'enveloppe de 140 000 euros sur l'ensemble du centre de vaccinations, et surtout de sa durée, est aussi en fonction de la taille du centre de vaccination. Il y a trois tailles de répertoriées : petit, moyen et grand centre de vaccination, en fonction du nombre de doses, et en tout cas du nombre de vaccination qui est réalisé. L'ensemble de 140 000 euros correspond à un centre de moyenne capacité.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, je ne doute pas que cela corresponde...

⇒ Madame POTIER : Si nous devons réaliser plus de 1 000 vaccins par jour, nous aurions effectivement d'autres frais, mais je ne pense pas que nous puissions faire des vaccinodromes sur Sablé.

⇒ Monsieur DUBOIS : Monsieur MAREAU, aujourd'hui nous estimons le coût à environ 60 000 euros en nous projetant jusqu'à la fin juin. Nous verrons ensuite, mais voilà à peu près l'estimation actuelle.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, voilà... parce que je prends l'exemple de la ville de Laval, qui n'est pas très loin d'ici. Son maire l'a dit il y a quelques semaines, ses services ont estimé que cela coûterait deux fois plus que ce qui va être remboursé. Ses services ont réussi à faire une estimation. Je ne vois pas pourquoi les nôtres ne seraient pas capables de faire une estimation du coût. Je dis bien « une estimation ». Nous verrons à la fin.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, oui, d'accord.

⇒ Monsieur MAREAU : Je voulais juste savoir. Et sur les 56 000 sur les investissements, quels types d'investissements ça fait, un centre de vaccinations, vu que nous n'avons pas trop l'habitude de cela ? Est-ce que vous pouvez nous dire ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous avons notamment des appareils de maintien au froid, et puis notamment un groupe électrogène qui nous est demandé pour bien vérifier tout cela. Il y a des besoins administratifs à combler, donc des ordinateurs, mais surtout la chaîne du froid... Tout ce qui est sondes, frigos, groupe électrogène notamment, voilà à peu près l'investissement qu'il y a eu.

⇒ Monsieur MAREAU : Forcément, la question qui arrive donc derrière est : vu que nous avons de l'investissement, que va devenir tout ce matériel-là après ? Est-ce qu'il sera notre propriété ou le redonnons-nous à l'Agence ? Comment cela se passe ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Non, non, il est à la ville de Sablé.

⇒ Monsieur MAREAU : Il y aura donc, plus tard, une fois que tout cela sera terminé, de savoir ce que nous ferons de tout ce matériel. Merci.

⇒ Monsieur DUBOIS : C'est cela. La priorité, pour l'instant, c'est de faire fonctionner ce centre de vaccination du mieux possible. Nous nous poserons la question de ce que nous ferons du matériel après.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Numéro 24.

**24) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – ŒUVRES SOCIALES ET CCAS**

⇒ Madame POTIER : Délibération numéro 24 : subventions 2021 aux associations et autres organismes, œuvres sociales et CCAS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de l'exercice 2021 aux associations et organismes suivants. Vous avez une liste des associations avec la proposition de subvention. Il y a eu une rectification en cours de journée, puisqu'il y a une erreur de saisie concernant la subvention pour Alpha Sablé. La proposition, pour 2021, est bien de 4 000 euros, et pas de 5 000 euros comme vous avez pu le recevoir dans les jours précédents.

Une autre petite erreur de saisie qui n'est pas corrigée sur votre écran. En cinquième ligne, le CIDDF, qui est en fait le CIDFF, le Centre d'intervention sur les droits des femmes et des familles. Il y a une petite erreur de saisie.

Le montant de la provision pour ces subventions est de 27 000 euros, comme l'année précédente. Vous pourrez remarquer que nous gardons une réserve pour les dossiers qui pourraient arriver en cours d'année, ou des dossiers qui n'ont pas été complets et dont nous n'avons pas mentionné de subvention sur ce tableau.

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions de l'exercice 2021 aux associations et organismes suivants :

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
<b><u>FONCTION 5 / Sous-rubrique 520.2 - OEUVRES SOCIALES</u></b>		
* Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR).....	1 000,00 €	-
* Alpha Sablé .....	4 000,00 €	4 000,00 €
* France Victime (Ex : Association Sarthoise d'Aide aux Victimes) .....	500,00 €	500,00 €
* Ass° Sabolienne Soutien Actif aux Demandeurs d'Emplois (ASSADE) .....	150,00 €	150,00 €
* CIDFF.....	2 321,00 €	2 321,00 €
* Croix Rouge Française - Comité de Sablé .....	1 700,00 €	1 700,00 €
* Amicale des Donneurs de Sang bénévoles .....	500,00 €	500,00 €
* Club des Aînés Saboliens.....	500,00 €	500,00 €
* Mouvement Vie libre .....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Association "Partage" (Dissolution en 2020) .....	450,00 €	-
* Secours Catholique (subvention versée à la Délégation Départementale) .....	1 800,00 €	2 000,00 €
* Association "les Tamaris" - Foyer "Le Temps de Vivre" .....	1 000,00 €	1 000,00 €
(à l'Hôpital St Eloi - rue Aristide Briand)		
* Vacances et familles .....	50,00 €	-
* ANVP (Association Nationale des Visiteurs de Prison).....		50,00 €
<b><u>Subventions spécifiques</u></b>		
* Alpha Sablé – subvention compensatrice pour loyers et charges locatives de deux logements loués à Sarthe Habitat Un acompte de 2 200 € a été versé au début de l'exercice 2021, les loyers remboursés pour 2020 s'étant élevés à 7 146,24 €.	7 000,00 €	8 000,00 €

* Assade – subvention compensatrice pour fluides (eau, électricité).....	1 750,00 €	1 750,00 €
<i>Un premier acompte de 500 € sera versé dès le mois d'avril 2021, les fluides remboursés pour 2020 s'étant élevés à 1 642,16 €.</i>		

**Réserve (ou Associations dont le dossier n'a pas été reçu)**

* Autres actions exceptionnelles et demandes ultérieures avec dossier	3 279,00 €	3 529,00 €
	-----	-----
<b>Sous total</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>

**Sous-rubrique 520.3 - C.C.A.S.**

* Centre Communal d'Action Sociale – Subvention de fonctionnement.....	450 000,00 €	450 000,00 €
	-----	-----
<b>Total ŒUVRES SOCIALES</b>	<b>477 000,00 €</b>	<b>477 000,00 €</b>

*Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, pour les subventions ci-dessus mentionnées :*

- de s'engager à inscrire, au moins, les crédits correspondants dans le cadre du budget primitif 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater ces subventions et d'autoriser le Trésorier Municipal à les verser, après déduction, le cas échéant, des acomptes déjà versés.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien.

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai des questions.

⇒ Madame POTIER : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Alors, vous avez déjà répondu à une question, puisque je m'étonnais de l'augmentation de 1 000 euros pour Alpha Sablé, mais c'est une erreur, merci.

Je me pose la question sur Alpha Sablé. Pourquoi spécifions-nous qu'ils ont quand même 1 000 euros de plus, ce qui n'est pas rien ? Et sur l'ADMR, je m'inquiète et me pose la question de savoir pourquoi elle disparaît de 1 000 euros ? Et pourquoi 200 euros de plus au Secours catholique ? Parce que les autres ne changent pas. Je me pose juste des questions sur les changements. Au moins, sur cette délibération, il y en a très peu.

⇒ Madame POTIER : Alors, concernant l'ADMR, en fait, cette association qui a effectivement un rôle important sur le territoire, n'a pas déposé de dossier cette année. Étant connue des services, les services ont relancé les associations dans un premier temps. Il y a même eu une deuxième relance, et il n'y a toujours pas eu de dossier de déposé. Nous ne pouvons donc pas accorder une subvention s'il n'y a pas de dossier. Première réponse.

Il y avait d'autres choses, Monsieur MAREAU ?

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, il y en a deux. C'est le Secours catholique. Il y a très peu d'augmentations, donc très peu de questionnements, mais quand même... Le Secours catholique qui passe de 1 800 à 2 000, est-ce qu'il y a une explication ?

⇒ Madame POTIER : Alors, je ne me souviens plus de combien était leur demande. Ils ont une action importante sur le territoire. Pourquoi une augmentation ? Je n'ai pas de raison particulière si ce n'est que cela correspondait à leur demande.

⇒ Monsieur MAREAU : Je me contenterai de cette réponse. Et sur Alpha Sablé, 1 000 euros de plus, est-ce que c'est la même réponse ?

⇒ Madame POTIER : Non, non, il n'y a pas 1 000 euros de plus, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : En spécifique, Madame.

⇒ Madame POTIER : Pardon ?

⇒ Monsieur MAREAU : En spécifique.

⇒ Madame POTIER : Alors, les subventions spécifiques, en fait, ce sont des subventions compensatrices pour loyers et charges. Cela veut dire que c'est une estimation de ce qui va être le loyer et les charges des locaux qu'il occupe. Nous faisons donc une provision, mais en fait nous ne payons que sur factures.

⇒ Monsieur MAREAU : Sarthe habitat va augmenter leur loyer alors ? Parce qu'ils ont quand même un loyer régulier par Sarthe habitat, que nous connaissons bien. Je suis étonné.

⇒ Madame POTIER : Il y a le loyer et les charges, Monsieur MAREAU. Les charges, c'est l'électricité.

⇒ Monsieur MAREAU : Bien sûr, mais qu'est-ce qui justifie 1 000 euros par rapport aux autres années ? C'est tout simplement ma question.

⇒ Madame POTIER : Il me semble que la facture d'électricité de l'année précédente avait dépassé la provision. C'est donc pour cela que nous avons préféré mettre 8 000 euros de provision.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Il faut donc peut-être que j'aille voir Alpha Sablé pour leur expliquer de faire des économies sur l'électricité et que l'écologie, c'est important.

⇒ Madame POTIER : Voilà, ce serait une bonne chose, Monsieur MAREAU. Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Vous avez la parole maintenant, Monsieur LEGAY.

## **25) MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSÉE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – SCEA DE L'ERVE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

⇒ Monsieur LEGAY : Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Délibération numéro 25, qui concerne une procédure d'enregistrement pour l'extension d'un élevage porcin situé au lieu-dit « la Jeune Panne », à Auvers-le-Hamon, avec mise à jour du plan d'épandage qui a été déposé par la SCEA de l'Erve.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une transmission d'exploitation de Monsieur Huet pour permettre l'installation de ses trois enfants. Il y a plusieurs lignes qui détaillent un peu les agrandissements. Ces agrandissements permettent aux enfants d'avoir une activité viable économiquement.

Dans ce dossier, nous sommes concernés par le plan d'épandage, soit 3,7 %, je crois, d'après le dossier, sur la surface totale qui correspond à environ une dizaine d'hectares.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande d'enregistrement pour l'extension d'un élevage porcin situé au lieu-dit « la Jeune Panne » à Auvers-le-Hamon avec mise à jour du plan d'épandage a été déposé par la SCEA de l'Erve.*

*En effet, conformément au code de l'environnement et à la nomenclature ICPE rubrique 2 102-1 l'installation de la SCEA de l'Erve est soumise à une procédure d'enregistrement.*

*Le projet s'inscrit dans le cadre de la transmission de l'exploitation de Monsieur HUET pour permettre l'installation de ses trois enfants.*

*Le projet prévoit notamment :*

- 450 reproducteurs sur lisier (aménagement de bâtiments existants et construction d'une nouvelle quarantaine et truies de réforme),
- la construction d'un nouveau post-sevrage de 700 places,
- l'aménagement d'une partie du post-sevrage existant en pré-engraissement,
- la couverture des courettes de deux des engraisements pour limiter les apports d'eau pluviale vers les ouvrages de stockage.

*Après projet, l'exploitation comptera 3 186 animaux équivalents contre 2 338 aujourd'hui.*

*En ce qui concerne le plan d'épandage, la SCEA valorisera les effluents produits par son élevage sur ses propres terres (128 ha SAU) et celle de Arthur HUET qui exploite 154 ha en Mayenne.*

*Le présent dossier est mis à la consultation du public du 8 mars au 5 avril à la mairie d'Auvers-le-Hamon et sur le site internet des services de l'État, [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) rubriques « publications »-« consultations et enquêtes publiques ».*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette demande d'enregistrement.*

La Commission a donné un avis favorable. Est-ce qu'il y a des remarques ?

⇒ Monsieur MAREAU : J'en ai là, puisqu'à la Commission j'ai voté contre, malgré l'avis favorable du reste de la Commission principalement. Je fais cette remarque parce que – c'est une redite, en fait – c'est un agrandissement. Je risque de me répéter par rapport à ce que nous avons eu il y a quelques semaines sur le même type d'exploitation, d'entreprise, sur la commune de Souvigné, pour ceux qui se souviennent.

On parle toujours d'épandage. Je ne vais pas revenir sur l'azote dans nos rivières qui font des algues vertes en Bretagne et dans les Pays de la Loire, tout le monde le sait. Une fois de plus, je voterai contre parce que, à un moment où un autre, il faut que toutes les communes de France disent stop à ce type d'épandage et d'augmentation d'épandage. Nous ne pouvons plus éternellement augmenter les zones d'épandage. Là, c'est le cas. Où cela va-t-il s'arrêter ? Pourtant, j'ai bien lu le document qui est sur le site de la Préfecture. D'ailleurs, je félicite cette entreprise puisque, là, nous avons plus d'une centaine de pages explicatives, qui sont très bien faites. Je les applaudis. Cela ne change rien sur le fond de ma pensée.

Malheureusement, nous avons deux dossiers différents. Lorsque c'était sur Souvigné, nous avions au moins l'avis d'associations, de riverains, et là nous n'avons pas cela alors qu'à Souvigné nous n'avions pas de dossier aussi complet. L'idéal serait d'avoir les deux. Là, ce que nous avons dans l'autre, nous ne l'avons pas là, et ce que nous avons là, nous ne l'avons pas dans l'autre. Je n'ai pas d'avis, sur ce dossier, d'associations ou de personnes de l'écologie qui s'y connaissent beaucoup mieux que moi et qui pourraient interpréter toute cette documentation. C'est dommage.

Je suis pour que nous ayons une agriculture, mais raisonnée, intelligente. Nous pouvons le faire. C'est faisable. Je n'ai rien personnellement contre ces gens-là ni cette société, que je ne connais pas. Pour le principe, je ne peux pas voter pour. Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien.

⇒ Monsieur LEGAY : Merci, nous prendrons vos réflexions en compte.

⇒ Monsieur FALLARD : Benoît, s'il te plaît, je vais prendre la parole quelques minutes, simplement pour rebondir un petit peu sur ce que Monsieur MAREAU a dit. La différence avec l'élevage porcin de Souvigné, c'est que là nous avons un épandage manifeste de lisier liquide, ce qui n'était pas forcément le cas sur Souvigné puisque nous étions en fumier – donc un élevage porcin sur paille. Voilà la raison pour

laquelle je vais m'abstenir, notamment par le fait qu'il y ait un épandage de lisier, et donc une rivière pas très loin, qui s'appelle l'Erve.

En tout cas, je redis aussi que cette entreprise à un faire valoir intéressant parce que tous les questionnements, dans le dossier de plus de 100 pages, sont vraiment intéressants. Ils se posent de bonnes questions. Alors, moi, je militerai aussi comme Monsieur MAREAU pour des entreprises agricoles plus petites, à taille humaine. Là, nous arrivons vraiment à une entreprise avec un nombre de porcs très, très, très important.

Pour information, l'engraissement sur paille qui est conservé vient du fait qu'on est en label « porc fermier » [inaudible]. C'est la spécificité du cahier des charges, qui demande à ce que les porcs soient engraisés sur paille.

- ⇒ Monsieur LEGAY : Très bien, merci Xavier.
- ⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie, Monsieur FALLARD.
- ⇒ Monsieur FALLARD : Je vous en prie.
- ⇒ Monsieur LEGAY : Je sou mets le vote à Monsieur le Maire.
- ⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des abstentions ? ...
- ⇒ Monsieur FALLARD : Xavier FALLARD, je m'abstiens.
- ⇒ Madame RIÉJOU : Julie RIÉJOU, je m'abstiens.
- ⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des contres ? ...
- ⇒ Monsieur MAREAU : Rémi MAREAU, je suis contre.
- ⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée par 30 "Pour", 1 "Contre" et 2 "Abstentions".***

## **26) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - ENVIRONNEMENT**

⇒ Monsieur LEGAY : Délibération numéro 26. Ce sont des délibérations sur des subventions aux associations et autres organismes dans le domaine de l'environnement.

Il n'y a pas eu de modifications par rapport aux années précédentes. Voilà, tout défile. Vous pouvez regarder devant vous. Cela concerne la LPO, l'association de pêche et de protection du milieu aquatique La Sabolienne, l'association Le Jardinier Sarthois, avec des réserves, forcément.

Ensuite le GDON pour les rivières, et les associations agricoles Comité cantonal des fermes fleuries.

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2021 suivantes aux associations et autres organismes :*

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
<b><u>FONCTION 8 – AMENAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT</u></b>		
<b><u>Sous-rubrique 823.1 – ESPACES NATURELS</u></b>		
* Ligue de Protection des oiseaux (convention 2018/2022).....	3 100,00 €	3 100,00 €
* Association de pêche et protection du milieu aquatique "La Sabolienne"	540,00 €	540,00 €
* Association Le Jardinier Sarthois .....	720,00 €	720,00 €
* Réserve .....	125,00 €	240,00 €
	-----	-----
<b><u>Sous total</u></b>	<b><u>4 485,00 €</u></b>	<b><u>4 600,00 €</u></b>
<b><u>Sous-rubrique 831.1 – RIVIÈRES</u></b>		
* GDON de Sablé .....	3 000,00 €	3 000,00 €
* Réserve .....	400,00 €	400,00 €
	-----	-----
<b><u>Sous total</u></b>	<b><u>3 400,00 €</u></b>	<b><u>3 400,00 €</u></b>
<b><u>Sous-rubrique 92.2 - ASSOCIATIONS AGRICOLES</u></b>		
* Comité cantonal des fermes fleuries .....	115,00 €	-
	-----	-----
<b><u>Sous total</u></b>	<b><u>115,00 €</u></b>	<b><u>-</u></b>
	-----	-----
<b><u>Total ENVIRONNEMENT</u></b>	<b><u>8 000,00 €</u></b>	<b><u>8 000,00 €</u></b>

La Commission avait donné un avis favorable. Est-ce qu'il y a des remarques ?

⇒ Monsieur MAREAU : Juste une, Monsieur LEGAY, sur la dernière que vous venez de citer. Les 115 euros du Comité cantonal des fermes fleuries. Pourquoi n'y a-t-il plus cette subvention sur la deuxième colonne ?

⇒ Monsieur LEGAY : Je me renseignerai, clairement, car je ne peux vous répondre maintenant. Il y a forcément une raison. Je trouverai la raison et vous réponds dès que possible.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEGAY : Il n'y a pas de problème...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Apparemment, ils ont écrit qu'ils n'en avaient pas besoin cette année. Voilà la réponse.

Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **27) CONVENTION TECHNIQUE, FINANCIÈRE ET D'USAGE DES CONTENEURS SEMIS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS DE RIVE SUD ZAC DE LA PELLANDIÈRE À SABLÉ-SUR-SARTHE**

⇒ Monsieur LEGAY : Délibération numéro 27. Cela concerne le lotissement Pellandière Rive Sud. C'est un projet qui est parti en 2010, avec des travaux qui ont débuté en 2013. Dans ce projet, il y avait la mise en place de conteneurs semi-enterrés et, depuis, avec les années, les montants ont augmenté. Il a donc fallu recalculer le montant avec le petit calcul et les montants de base de la Communauté de communes, le partage de la Communauté de communes.

Je pense que vous avez, logiquement, une pièce jointe avec toutes les conventions. L'avez-vous ? Je ne sais pas... Peut-être pas. Ce sera donc un coût pour la ville de Sablé-sur-Sarthe de 13 031 euros. Cela

concerne bacs à ordures. Cela concerne semi-enterrés emballages et semi-enterrés verres qui seront installés à l'entrée du lotissement, qui donne quasiment sur le parking du centre aquatique.

*Le projet d'écoquartier sur le site de la Pellandière à Sablé-sur-Sarthe est porté par la commune depuis les années 2010. Le projet initial prévoyait l'implantation de conteneurs semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et du verre. Deux conventions (l'une financière et l'autre relative aux modalités de mise en place et de gestion des conteneurs semi enterrés) ont été passées en 2013 entre la Communauté de communes et la Commune de Sablé-sur-Sarthe (délibérations CdC V-195-2013 et V-210-2013).*

*L'aménagement et le déploiement des logements sur le quartier ont été freinés et n'ont pas permis l'installation des conteneurs semi enterrés. Au regard des constructions récentes, la Commune de Sablé-sur-Sarthe souhaite que les conteneurs puissent être installés. Au vu des évolutions tarifaires des conteneurs, il convient de rédiger une nouvelle convention. Celle-ci remplace et annule les deux conventions précédentes.*

*La nouvelle convention a pour objet de préciser les modalités d'implantation et de pose des conteneurs semi enterrés, les modalités d'usage (collecte, entretien..) et les modalités financières des conteneurs semi enterrés de Rive Sud. Ces conteneurs sont destinés à l'usage des habitants des logements individuels et collectifs du secteur ouest.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de la convention jointe,*
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

La Commission avait donné un avis favorable.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Parfait Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **28) ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS**

⇒ Monsieur LEGAY : Délibération numéro 28, qui concerne l'actualisation du règlement intérieur relatif aux marchés publics.

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique modifie temporairement le seuil des marchés publics en ce qui concerne les marchés de travaux.*

*En conséquence, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs publics peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxe.*

*Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :*

- d'approuver l'actualisation du règlement intérieur relatif aux marchés publics.*

*Le règlement intérieur modifié est joint en annexe.*

La Commission avait donné un avis favorable.

⇒ Monsieur MAREAU : Je voulais juste intervenir dessus rapidement.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Je voulais juste refaire un historique. Moi, quand j'ai commencé à être élu, il y a sept ans, ce type de règlement était à 25 000 et, maintenant, il est à 100 000. Quand est-ce que cela va s'arrêter ? Je trouve cela dommage pour les finances publiques de Sablé, mais en général en France, qu'en dessous de 100 000 euros, eh bien non, il n'y a pas de marchés publics. On peut le faire de gré à gré en tout cas. Nous ne sommes pas obligés de faire de la publicité. Je trouve cela bien dommage, je tenais à le dire. Voilà.

⇒ Monsieur LEGAY : Après, Monsieur MAREAU, pour vous répondre, nous sommes bien là dans une case spécifique, donc marché à travaux. Effectivement, nous étions avant en dessous de 90 000 sur les précédents. C'est certainement que cela a été fait par rapport au contexte pour relancer un petit peu la machine des travaux publics, de soulager un petit peu tout ce qui est démarches administratives. Je pense que, surtout, cela va aujourd'hui dans le sens de l'économie.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous entends. Avant, c'était en dessous de 90 000. Comme je vous le dis, cela augmente donc d'année en année. Pour moi, de mon point de vue, ce n'est pas bien pour le regard public, c'est-à-dire ceux qui regardent où va l'argent public. Là, cela pousse à des ententes, pour rester poli. De mon point de vue politique, je ne suis pas d'accord. Voilà, je voulais juste le partager. Je sais que ce n'est pas de votre ressort. C'est une loi, c'est comme ça, mais je tiens quand même à partager mes opinions.

⇒ Monsieur LEGAY : Ce n'est pas de notre ressort. En revanche, nous sommes toujours soumis à des devis, de toute façon. Nous n'allons pas aller au plus cher. Nous sommes quand même soumis à des devis, et d'aller à l'offre la plus intéressante. Mais merci pour vos remarques.

⇒ Monsieur MAREAU : Je ne doute pas que vous allez faire des devis, bien sûr. Merci.

⇒ Monsieur LEGAY : La Commission a donné un avis favorable.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

#### **Présentation du Power point par les Élus de la Ville**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : La délibération suivante concerne le vote du budget primitif. En avant-propos, je tenais à souligner que le vote du budget primitif, comme chacun le sait, est une action majeure pour l'avenir d'une ville, et en particulier la nôtre.

L'audit financier que nous avons réalisé depuis le dernier renouvellement électoral a permis de révéler les pistes que nous avons à explorer afin de faire les meilleurs choix pour cet avenir. Ce travail a d'ailleurs été largement partagé avec l'ensemble des représentativités du Conseil Municipal.

Le contexte sanitaire inédit que traverse notre pays nous oblige à la prudence. Il s'agit aujourd'hui d'absorber cette crise, et il faut bien reconnaître que c'est une crise dont nous peinons à voir l'issue.

Ce budget est donc placé sous le signe de la raison et du courage, mais il se doit d'être prudent et prévoyant. En effet, le courage politique est primordial lorsqu'il s'agit d'expliquer aux Saboliens que nous sommes contraints de revenir sur un pacte fiscal, figé depuis plusieurs années, alors même qu'une base fiscale dynamique peut être considérée comme un gage d'attractivité.

La hausse modérée de fiscalité sur la taxe foncière sera largement couverte par la disparition de la taxe d'habitation. La baisse des dotations de l'État était annoncée, et son anticipation aurait pu nous permettre de lisser cette hausse sur plusieurs années. Cet écueil nous oblige aujourd'hui à agir en une seule fois. Alors, au-delà de la contribution des Saboliens, les économies de fonctionnement seront au cœur de nos priorités. Il conviendra également de parfaire notre position en matière de recherche de

subventions, car notre Ville est placée à hauteur de 12 % de subventions allouées alors que la moyenne nationale pour les villes de même strate s'établit à 24 %.

À ces motifs, la proposition qui va vous être faite est orientée avant tout sur des actions de proximité attendues par nos concitoyens afin de servir, au mieux, leur quotidien et leur cadre de vie.

Comme vous pourrez le constater, la construction budgétaire qui sera soumise à votre vote permet de maintenir le niveau des prestations du service public à budget constant, car il nous paraissait totalement impensable de revenir sur les besoins largement exprimés par nos concitoyens.

Les investissements tiennent largement compte des engagements pris antérieurement. Nous sommes parvenus à dégager les sommes nécessaires pour nous permettre de commencer la mise en œuvre des réalisations pour lesquelles nous avons été élus.

Au-delà de la présentation M14, nous avons prévu de vous faire une présentation des projets structurants sur 2021, que nous allons vous afficher de suite. Voici donc ce budget primitif 2021.

Les principales opérations d'équipement. Le budget principal est de 8 680 000 euros. Dans les opérations d'équipement, le reste à réviser au 31 décembre 2020 était de 2 747 000 euros. Les dépenses de reprise sont à hauteur de 4 023 000 euros, soit à un total de 6 670 000 euros.

Les dépenses nouvelles que nous avons engagées s'élèvent à 1 910 000 euros, ce qui nous fait un total de l'équipement de 8 680 000 euros.

Nous allons vous montrer les différents projets que nous avons, car c'est du concret que nous voulons. Tout d'abord avec l'aménagement urbain et la mobilité. Je laisse Monsieur LEGAY présenter.

⇒ Monsieur LEGAY : Merci. Est-ce que l'on pourrait défiler, s'il vous plaît ? La première, c'est le fonds de concours à la CDC d'aménagement extérieur du cinéma, Centre Culturel et Pôle Culturel, avec un budget total 2021 de 961 000 euros, dont un reste à payer sur 2020 de 625 000 euros. Là, c'est un partage avec la Communauté de communes, en 50/50. C'est l'accompagnement de la mairie par rapport au bâtiment.

La diapo d'après, c'est la mobilité douce, avec les aménagements cyclables et le plan de circulation. Comme vous le voyez, nous avons baissé un petit peu, sur l'année 2021. Nous sommes passés à 150 000 euros, parce que le souci que nous avons, c'est les travaux du pont. Il était compliqué d'intégrer d'autres travaux au sein de la ville de Sablé, dans le cœur de la ville de Sablé par rapport à la circulation. Nous avons donc prévu de commencer en septembre. Nous avons aussi le projet Alvéole, qui concerne l'acquisition d'abris et de supports vélos. C'est une aide gouvernementale où il y a des subventions, et nous allons aussi profiter de cette enveloppe pour pouvoir faire des commandes au cours de l'année.

La passerelle. Le budget primitif sur l'année 2021, de 50 000 euros. Ces 50 000 euros vont servir, dans un premier temps, à l'assistance à maîtrise d'œuvre. Nous avons lancé des demandes. Nous avons reçu trois dossiers, que nous sommes en train de regarder. Les réponses vont bientôt tomber. Dans la semaine, je pense que nous allons envoyer les réponses pour pouvoir mettre tout cela en place le plus vite possible.

Ensuite, le quartier Saint-Nicolas, avec une tranche qui s'est terminée il y a peu de temps, pour un budget total de 391 000 euros au départ. Il y a un reste à payer sur 2020 de 350 515 euros. Là, il nous reste 41 000 euros que nous allons remettre cette année pour commencer les études, afin de pouvoir attaquer les tranches suivantes. Dans un premier temps, les études d'effacement de réseau, mais aussi de contrôle d'assainissement, pour pouvoir attaquer et regarder ce que nous pouvons faire par la suite sur le projet du quartier Saint-Nicolas.

Écoquartier Rive Sud, nous en avons parlé tout à l'heure. C'est l'écoquartier zone de la Pellandière. Nous avons un budget 2021 de 295 000 euros. Cela concerne tout ce qui est aménagement de voirie, éclairage public. Nous allons bientôt lancer les offres, parce que les plans sont terminés. L'enveloppe est

quasi faite. Nous allons bientôt lancer pour avoir une livraison que nous espérons en octobre 2021. C'est-à-dire que nous aurons des riverains dans ce quartier-là, et nous le souhaitons, parce qu'il y avait beaucoup de demandes et d'attente, qui auront l'éclairage public et une voirie propre avant l'hiver.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Monsieur LEGAY. Nous allons laisser la parole à Monsieur LE DRÉAU concernant la suite.

⇒ Monsieur LE DRÉAU : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Sur la partie autopartage, nous avons le projet de mettre en place 4 véhicules en autopartage sur la ville de Sablé, 1 véhicule par station. Nous sommes donc sur un budget primitif 2021 de 120 000 euros, qui correspond à l'achat des 4 véhicules et à la mise en place de la plateforme de location.

Sur la partie smart-city, ville connectée, nous souhaitons mettre en place une application Ville où nous pourrions retrouver plusieurs modules : un module commerces, tourisme, places de parking de disponibles, la partie mobilité, le tourisme et une partie également sur le sport et, enfin, sur le budget participatif.

Nous avons un budget primitif 2021 qui est de 40 000 euros sur ce projet-là.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Monsieur LE DRÉAU. En ce qui concerne le patrimoine bâti, Monsieur Ferrand.

⇒ Monsieur FERRAND : Merci Monsieur LEUDIÈRE. Nous continuons à participer pour le Pôle Culturel, pour un coût de 897 000 euros, et un fonds de concours pour l'espace commun de 193 000 euros, en sachant que le supplément de l'agrandissement à l'arrière du Pôle Culturel, pour le passage et le service technique de la scène, a été pris en compte.

Réfection de la façade de la mairie. Un budget primitif 2021 de 50 000 euros pour faire l'étude de remplacement des pierres [inaudible] en France. Nous allons refaire la corniche à l'identique et revoir l'étanchéité des fenêtres et la mise en place de stores climatiques à l'extérieur. C'est en cours d'étude.

Maintenance de la Maison de l'enfance, renouvellement de l'alarme incendie qui est à refaire, qui était défectueuse et qui n'était plus aux normes, pour 42 000 euros. Nous allons également refaire l'éclairage de sécurité du Centre Culturel. Étant donné qu'il est en arrêt dû à la construction du Pôle Culturel, nous en profitons pour renouveler les éclairages de sécurité, et surtout le boîtier de batterie pour alimenter ces éclairages.

Un budget de 28 000 euros pour l'école du Pré, diagnostic de sécurité et programme d'actions. C'est-à-dire que dans le hall d'entrée d'accueil, il y a la bibliothèque qui est au centre, et le bureau de contrôle nous a interdit de faire la bibliothèque dans le hall d'accueil pour une question de sécurité d'incendie. Nous devons donc récupérer une classe. Il y a des réunions qui sont en cours avec les services techniques et les professeurs et instituteurs du Pré pour analyser et préparer ces travaux pour l'année prochaine.

Les sanitaires de la place de la République : démolition fin avril/début mai, et reconstruction à suivre, pour une fin de travaux en septembre. Un budget total pour 2021 de 63 000 euros. Le reste à payer en 2020, 58 740.

C'est la mise aux normes des bâtiments PMR. Au total, il y en a 21. Nous ne les avons pas tous mis en photos, mais il y a le gymnase Anjou, le stade Rémy Lambert, la salle Georges Mention (nous refaisons tout le perron), l'école Saint-Exupéry, le club-house du tennis, et l'immeuble rue Saint-Martin, pour un montant de 512 000 euros.

Le jardin public, c'est le mur du soutènement qu'il y a sur le parvis tout là-haut. Les travaux commencent ces jours-ci, pour trois mois. Un budget total pour 2021 de 187 525 euros, dont restent à payer en 2020 177 725.

En petits travaux, maintenance, neufs et maintenance : budget primitif de 870 000 euros. C'est tout ce qui est éducation de l'enfance, loisirs, vie citoyenne, services administratifs, les sports, la culture, le patrimoine loué et la mise à disposition.

Primes façades OPAH-RU : budget primitif 2021, 50 000 euros. Nous l'avons reconduit pour cinq ans, et nous avons étendu les pourcentages par rapport aux surfaces et aux matériaux des façades.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci Monsieur FERRAND. Monsieur RENO, pour le sport et la sécurité.

⇒ Monsieur RENO : Merci, Monsieur LEUDIÈRE. Je vais laisser la page se présenter... Le projet sur la base canoë : nous avons prévu un budget primitif 2021 à hauteur de 117 000 euros qui va nous permettre de démarrer les études sur ce projet.

Tennis-club : Le projet du tennis-club qui a été présenté en DESC, avec l'implantation qui a été discutée, échangée et validée par l'association du tennis. L'objectif est aussi, effectivement, d'apporter un petit peu plus de vie associative dans cet espace-là avec une zone de sable qui sera installée, dont d'autres associations pourront également profiter, notamment le volley, avec des interactions aussi avec le CFSR, le lycée Raphaël Élizé par rapport à la section volley. Budget primitif à hauteur de 270 000 euros.

Boulodrome : Un travail que nous avons engagé avec Jean-Pierre FERRAND et l'association, avec Yves RENOULT également et les membres de l'association. Nous sommes en train de travailler sur le sujet. Budget primitif à hauteur de 200 000 euros sur ce sujet.

Parcours sportif / Plateau fitness, on va l'appeler plutôt Plateau fitness : Un sujet que nous avons travaillé avec l'association Ambition Sablé, en collaboration avec Junior HADJI. Le sujet, aujourd'hui, est dans les tuyaux. Nous sommes dans les starting-blocks. Budget primitif, à hauteur de 70 000 euros sur ce sujet et ce projet.

City-stade à Gastines : C'est également un projet sport pour cette année 2021. D'avril à juin, nous ferons les consultations avec, nous l'espérons, une réalisation des travaux à la rentrée scolaire 2021 pour que les jeunes puissent en bénéficier. Vous avez l'emplacement prévisionnel. Budget primitif également à hauteur de 70 000 euros.

Sur la partie sécurité, nous avons plusieurs sujets en cours. Pour l'instant, rien n'est vraiment véritablement défini. Nous avons des pistes de réflexion sur différents points. Nous les avons mis, mais ce n'est que de l'illustration. Il restera à confirmer si nous validons ces différents points ultérieurement. Budget primitif 2021 à hauteur de 62 000 euros.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Monsieur RENO. Monsieur ROCHER pour le commerce.

⇒ Monsieur ROCHER : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, 50 000 euros sur le budget primitif de 2021 pour les devantures puisque, dans le cadre de l'OPAH-RU, nous avons un soutien que nous prolongeons – qui existait déjà, mais que nous prolongeons avec l'OPAH-RU – avec un pourcentage jusqu'à 30 % et des sommes qui varient en fonction des demandes.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Pour le tourisme et la Culture, Madame GOURICHON.

⇒ Madame GOURICHON : Merci Monsieur le Maire. Le rachat du bateau *Le Sablésien II*, pour un budget primitif 2021 de 205 000 euros. Voilà pour un projet qui touche notamment le tourisme.

La slide suivante est relative à la mise en tourisme du port et de ses abords, en lien avec *Le Sablésien II*. Là, il s'agit de financer une étude inscrite à 30 000 euros au budget primitif 2021, relative à l'étude de tout ce qui est circulation fluviale et fluvestre, c'est-à-dire les abords également du port et de la zone autour de la Sarthe, pour revoir, sur ce sujet-là, étudier éventuellement un repositionnement du *Sablésien* ; augmenter, par exemple, la capacité d'accueil des bateaux et puis, également, revoir les usages

à la fois piétons autour de cette zone, à la fois des camping-caristes, éventuellement aussi des zones de parking, les autocars également ainsi que les cyclotouristes.

Enfin, la réhabilitation des 54 et 56 Grande Rue : le logement sur lequel nous sommes associés, en soutien au projet de la *Casa Feliz*, qui constitue une surface habitable de 144 m<sup>2</sup>. Ce qui est inscrit au budget primitif est de 160 000 euros, sachant qu'il y a déjà eu une part de réalisée sur l'année 2020.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Enfin, Madame LEBOULEUX.

⇒ Madame LEBOULEUX : Merci Monsieur le Maire. Cette dernière slide concerne la création des selfs dans les écoles, dans un but de modernisation, mais surtout d'autonomie des élèves et de responsabilité des élèves et des enfants sur le gaspillage alimentaire. Nous avons donc décidé de mettre en place des selfs au sein des établissements scolaires de premier degré.

Le premier est prévu pour 2021 sur l'école du Pré. Le budget primitif 2021 est de 30 000 euros pour cette création.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Je vais laisser la parole à Madame PETITGAS.

## **29) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

⇒ Madame PETITGAS : Merci Monsieur le Maire, et bonjour à tous. Délibération numéro 29. C'est bon, vous m'entendez ? [Inaudible] vue d'ensemble. En effet, après avoir survolé les projets d'investissements pour cette année, nous allons passer à la vue d'ensemble du budget pour 2021.

Vous avez, au niveau du budget de fonctionnement, un budget de 17 224 000. Au niveau des investissements, pour 2021 toujours, un budget de 12 854 000. Ce qui nous donne globalement un budget total de 30 078 000 pour 2021, y compris les restes à réaliser à fin 2020, les résultats antérieurs au 31 décembre 2020 ainsi que les écritures d'ordre 2021 de section à section.

Voilà pour ces différentes écritures. Je ne reviens pas sur le budget de fonctionnement, de 14 209 000. Au niveau des dépenses réelles, les sections d'investissements, dépenses d'équipement nouvelles, 5 933 000, et le capital de la dette, donc l'annuité à rembourser, de 1 770 000. Soit un total de 7 703 000.

Au niveau des recettes d'investissements, recettes d'équipements, 4 696 000, avec des subventions attendues pour 729 000, des produits de cession de l'ordre de 33 000, le FCTVA et les prêts-relais pour 739 000, et donc des emprunts nouveaux pour 3 195 000, ce qui donne bien les 4 696 000 de recettes d'équipements.

Alors, l'autofinancement de cet investissement : l'autofinancement net s'élève à 1 237 000 euros. Il est réalisé grâce à un autofinancement brut apparent de 2 120 000 euros plus les amortissements et les provisions pour 845 000 euros, desquels nous enlevons le remboursement net du capital, à savoir 1 770 000 euros comme vu précédemment, diminué de la taxe d'aménagement de 42 000 euros. Nous avons bien cet autofinancement net dégagé de 1 237 000 euros.

Alors, cet autofinancement net est utilisé pour financer les dépenses réelles d'équipements, de 5 933 000, moins les recettes réelles énumérées précédemment. Nous retrouvons bien notre autofinancement net total de 1 237 000 euros.

Les ressources fiscales – Comme annoncé précédemment par Monsieur le Maire, vous noterez donc la modification au niveau des produits des impôts locaux, avec notamment la disparition de la taxe d'habitation, puisque ne reste plus aujourd'hui que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour un montant de 53 769 euros ; la taxe sur le foncier bâti, pour 3 060 070, et la taxe sur le foncier non bâti, pour 92 242, ce qui nous donne au total un montant de 3 206 081.

Il faudra, bien évidemment, [inaudible]. Vous noterez une petite erreur : ce sont les prévisions 2021. Nous ne pouvons pas, en effet, comparer les chiffres par rapport au budget de 2020 puisqu'il va falloir tenir compte des compensations, et notamment compensation pour la taxe d'habitation, mais également aussi sur les bases qui ont été modifiées au niveau des biens industriels.

Le produit financier au budget primitif – Nous retrouvons nos produits des impôts locaux pour 3 206 081, l'attribution de compensation de la Communauté de communes pour les 7 315 126. Vous noterez donc qu'il n'y a pas de modification par rapport aux années qui précèdent. En revanche, une compensation fiscale qui est en très forte augmentation, pour un montant de 1 511 000 euros. Au total, ce produit financier représente donc 12 032 207 euros, ce qui nous amène à une variation globale, par rapport à l'année dernière, de + 494 796 et dont 478 000 sont dus à la hausse des taux dont nous vous avons parlé précédemment.

Nous passons à l'annuité de la dette. Cette annuité comporte à la fois un capital et intérêts, capital en investissements, bien sûr, vous vous en doutez, et les intérêts qui, eux, sont déduits dans le budget de fonctionnement. Cette annuité de la dette... Le DVP, c'est la dette liée à l'éclairage public. Au niveau total, cette dette, en remboursement de capital, représente 1 770 000 euros, et les intérêts 774 000 euros, ce qui nous fait une annuité globale de 2 544 000 euros. Cette annuité représente 14,81 % des recettes réelles de fonctionnement, y compris, bien sûr, cette dette liée à l'éclairage public.

Donc, délibération numéro 29 pour vote du budget primitif. Nous allons prendre l'aspect budget résumé. Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 14 209 000 ; les recettes 16 346 484,05, ce qui nous amène donc à un solde de 2 137 484,05 auquel s'ajoutent les écritures d'ordre. Écritures d'ordre qui sont très largement tout ce qui est amortissement et provisions, donc en dépenses 895 000, en recettes 50 000, d'où un solde net de 845 000. Au niveau total, les dépenses s'élèvent à 17 224 000 et les recettes, bien sûr, également à 17 224 000 puisque ce budget de fonctionnement doit être équilibré, et ceci grâce à la reprise anticipée des résultats antérieurs.

Alors, je précise malgré tout que ce budget, bien que construit avant le troisième confinement, essaie de prendre en compte les crédits normaux. Nous avons essayé de travailler au plus proche possible des réalités.

Au niveau de la section d'investissement, vous avez pu en voir un certain nombre dans le PowerPoint précédent. Les dépenses s'élèvent, au global, à 8 376 902,52 auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de 2020 pour 2 779 265,67 et les reprises anticipées des résultats antérieurs pour 1 697 831,81 soit, au total, 12 854 000.

Au niveau des recettes, mouvements réels pour 4 706 902,52 auxquels s'ajoutent des produits de cession, pour 33 000, les écritures d'ordre et le refinancement de la dette (une écriture que nous retrouvons en dépenses aussi bien qu'en recettes) et auxquelles s'ajoutent donc l'autofinancement apparent des 2 120 000 euros qui est issu du budget de fonctionnement, des restes à réaliser pour 2 191 135,92 et une reprise anticipée des résultats de 2 285 961,56, soit, bien sûr, au final, 12 854 000.

Le budget global s'élève en tout à 30 078 000 euros.

Alors, sous la forme simplifiée, au niveau de la section de fonctionnement, on retrouve bien au niveau des dépenses nos 14 209 000 ; au niveau des recettes, y compris la reprise anticipée des résultats antérieurs, 17 174 000, soit donc une épargne (cofinancement) brute de 2 965 000 euros.

Au niveau de la section d'investissements, les mouvements réels de dépenses sont de 7 704 902,52 et, au niveau des recettes, de 4 739 902,52, donc un solde négatif à constater de 2 965 000 euros.

Cet autofinancement brut, nous vous le développons sous la forme autofinancement brut dégagé par le budget de fonctionnement de 2 120 000 plus les amortissements et provisions de 845 000, soit 2 965 000 précédemment retrouvés dans les énumérations. Ces 2 965 000 sont là pour rembourser le capital des emprunts, en l'occurrence 1 770 000, auquel vient s'ajouter la taxe d'aménagement pour 42 000, ce qui nous donne un besoin d'autofinancement des dépenses d'équipement de 1 237 000 euros.

Cet autofinancement va servir en effet à financer, comme son nom l'indique, une partie des investissements. Les dépenses d'investissement à autofinancer s'élèvent à 5 933 000 euros. Elles s'ajoutent aux diverses dépenses de 1 902,52 euros, soit un total des dépenses de 5 934 902,52.

Au niveau des recettes, nous retrouvons donc le FCTVA et les prêts relais pour 739 000 euros, les subventions et les participations nettes pour 731 500. À noter un effort particulier au niveau de ces subventions, et notamment par rapport à tous les projets sportifs que nous vous avons présentés précédemment qui, pour la plupart, ont fait des dossiers afin d'obtenir des subventions importantes.

Les produits de cessions de biens, pour 33 000 euros, et la nécessité d'emprunts nouveaux pour 3 195 000 euros afin d'équilibrer ce budget. Nous retrouvons bien là 5 934 902,52 moins les 4 697 902,52. Nous retrouvons notre besoin d'autofinancement de 1 237 000.

Voilà pour la présentation de ce budget primitif pour 2021. Avez-vous des questions à poser ?

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif principal 2021 de la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Celui-ci s'équilibre en Recettes et Dépenses à la somme totale de 30 078 000 €. Dans ce montant, des opérations d'ordre pour 3 065 000 € (dont 3 015 000 € en dépenses de fonctionnement) comprennent 2 120 000 € de virement de section à section (du fonctionnement vers l'investissement).

♦ L'équilibre général du Budget se présente comme suit :

➤ <u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	14 209 000,00 €	16 346 484,05 €	2 137 484,05 €
Ecritures d'ordre	895 000,00 € ③	50 000,00 € ③	- 845 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement à la section d'investissement)	2 120 000,00 € ④	-	- 2 120 000,00 €
	-----	-----	-----
<b>Total</b>	<b>17 224 000,00 €</b>	<b>16 396 484,05 €</b>	<b>- 827 515,95 €</b>
Reprise anticipée résultats antérieurs		827 515,95 €	827 515,95 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>17 224 000,00 €</b>	<b>17 224 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
➤ <u>Section d'Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	7 704 902,52 €	4 706 902,52 €	- 2 998 000,00 €
Produits des cessions		33 000,00 €	33 000,00 €
Refinancement de dette	622 000,00 € ②	622 000,00 € ②	-
Ecritures d'ordre	50 000,00 € ③	895 000,00 € ③	845 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement de la section de fonctionnement)		2 120 000,00 € ④	2 120 000,00 €
	-----	-----	-----
<b>Total</b>	<b>8 376 902,52 €</b>	<b>8 376 902,52 €</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser 2020	2 779 265,67 € ①	2 191 135,92 € ①	- 588 129,75 €
Reprise anticipée résultats antérieurs ①	1 697 831,81 € (Compte 001)	(Compte 1068) 2 285 961,56 €	- 1 697 831,81 € 2 285 961,56 € } + 588 129,75 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>12 854 000,00 €</b>	<b>12 854 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 078 000,00 €</b>	<b>30 078 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit, pour les crédits nouveaux de 2021 :**

➤ **Section de Fonctionnement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	14 209 000,00 €	16 346 484,05 €	2 137 484,05 €
Reprise anticipée résultats antérieurs	-	827 515,95 €	827 515,95 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>- 14 209 000,00 €</b>	<b>17 174 000,00 €</b>	<b>2 965 000,00 €</b>

➤ **Section d'Investissement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	7 704 902,52 €	4 706 902,52 €	- 2 998 000,00 €
Produits de cession	-	33 000,00 €	33 000,00 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>7 704 902,52 €</b>	<b>4 739 902,52 €</b>	<b>- 2 965 000,00 €</b>

♦ Constitution et utilisation de l'Autofinancement brut :

**L'autofinancement brut est égal à : ⑤**

- Autofinancement brut dégagé par le fonctionnement :	2 120 000,00 €
- Amortissements et provisions nets :	845 000,00 €
	-----
	<b>2 965 000,00 €</b>

et il sert à :

- Rembourser le capital des emprunts :	- 1 770 000,00 €
--	------------------

en tenant compte des autres recettes d'investissement suivantes :

- Taxe d'Aménagement :	42 000,00 €
	-----
sous-total	1 237 000,00 €

- besoin d'autofinancement des dépenses d'équipement (participations, logiciels, matériels et travaux) :	- 1 237 000,00 € ⑥
	-----
	<b>0,00 €</b>

**L'autofinancement net de la section d'investissement s'élève donc à 1 237 000,00 €**

Les dépenses d'investissement à autofinancer s'élèvent à :

- Dépenses réelles d'investissement (matériels, travaux et fonds de concours,...)	5 933 000,00 €
- Dépenses diverses d'investissement (avances et autres)	1 902,52 €
	-----
<b>Total des dépenses (A)</b>	<b>5 934 902,52 €</b>

après prise en compte des recettes suivantes :

- FCTVA et Prêt relais	:	739 000,00 €	
- Subventions et participations nettes	:	731 500,00 €	⑥
(pour mémoire : 22 000,00 € d'amendes de police sont compris dans le ⑥ ci-dessus)			
- Produit des cessions de biens	:	33 000,00 €	
- Recettes diverses d'investissement (remboursements d'avances et autres)		-597,48 €	
- Emprunts nouveaux	:	3 195 000,00 €	
<b>Total des recettes (B)</b>		<b>4 697 902,52 €</b>	

**Besoin d'autofinancement (A-B) = 1 237 000,00 € ⑦**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 qui lui est présenté.

La Commission de l'Administration Générale avait donné un avis favorable.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci, Madame PETITGAS. Y a-t-il des abstentions ? ...

⇒ Monsieur MAREAU : Je souhaiterais intervenir.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai laissé un temps de silence au cas où mes collègues de l'opposition auraient voulu prendre la parole. Je vais me permettre de la prendre en premier. Je vous avais dit, en début de Conseil Municipal, que c'était un budget de prudence, il me semble. J'apprécie le mot, surtout dans le contexte national et local qu'il y a actuellement, mais c'est une façon de voir, puisque nous pouvons constater qu'il y a, dans le fonctionnement, moins 500 000 euros.

Moi, j'ai peur que cela soit un petit peu moins de services à la population. Je ne suis pas sûr que, dans le contexte actuel, cela soit ce qui est demandé.

L'autre constat que je vois, c'est que nous sommes toujours dans une logique d'emprunts, avec 3 195 000 euros d'emprunts. Cela ne change pas de ce qui était dans les précédentes mandatures, à mon étonnement.

Je suis étonné de voir que dans les prévisions de la taxe d'habitation, il n'y ait rien d'écrit alors qu'il y a bien un total quand même, et donc c'est bien une prévision. Nous ne demandons pas un chiffre à l'euro près, exact ; le titre est bien parlant. Je suis donc étonné qu'il n'y ait pas de chiffre à ce niveau-là dans votre présentation.

⇒ Madame PETITGAS : J'ai bien précisé que la taxe d'habitation avait disparu. Elle est aujourd'hui, elle passe en compensation. C'est l'État qui... nous le verrons d'ailleurs à la délibération suivante, du fait de la réforme fiscale. La taxe d'habitation, aujourd'hui, n'est plus touchée directement par la Ville, mais donne lieu à une compensation par l'État. Il ne reste plus que les taxes d'habitation sur les résidences secondaires. C'est pour cela que la ligne est vierge.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, c'est pour cela que, sur votre ligne, ce n'était pas marqué quel type de taxe d'habitation, d'où mon étonnement, Madame.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Si, si, si, si, si, c'était marqué.

⇒Madame PETITGAS : Si, c'était marqué. Il y avait marqué taxe d'habitation RS (résidences secondaires).

⇒Monsieur MAREAU : D'accord. Je poursuis. Dans cette compensation fiscale, comme vous le dites, je vois que c'est 1 250 000. J'arrondis à peu près, c'était un peu plus précis, mais cela est passé un peu rapidement.

⇒Madame PETITGAS : Oui, oui.

⇒Monsieur MAREAU : Ce qui est beaucoup plus que ce que nous avons pu voir dans le tableau quelques secondes avant sur ce qu'était la taxe d'habitation avant. Cela veut dire que nous avons gagné de l'argent.

⇒Madame PETITGAS : Il y a en compensation... C'est pour cela que la délibération sur la réforme fiscale va vous donner des réponses à vos questions, mais aujourd'hui l'État ne compense pas uniquement la taxe d'habitation, mais aussi le fait que la base des bâtiments industriels a été divisée par deux pour le foncier. Donc l'État compense également cette division de base, d'où une compensation, une attribution de l'État, qui est beaucoup plus importante. Vous l'avez d'ailleurs signalé en donnant les chiffres.

⇒Monsieur MAREAU : Alors, si vous me dites qu'il y a plusieurs chiffres dans ce chiffre...

⇒Madame PETITGAS : Oui.

⇒Monsieur MAREAU : Je veux bien, mais alors il faudrait peut-être nous l'expliquer, à moi et aux Saboliens qui nous regardent. Dans cette compensation, quelles sont les parts différentes, comme vous venez de le dire ? Il aurait été plus judicieux et, ainsi, nous comprendrions beaucoup entre avant la loi et après la loi ce que Sablé a gagné ou perdu. Là, dans votre présentation, ce n'était pas clair, si vous avez bien compris ce que je viens de dire.

Je constate aussi que l'annuité de la dette repart à la hausse, ce qui est dommage. L'année dernière, elle était redescendue. Elle redescendait depuis deux ans. Là, elle est repartie à la hausse, ce qui est bien dommageable, mais cela se comprend quand on voit que nous empruntons encore énormément. Je m'inquiète pour notre dette, et je pense que nous aurons largement l'occasion d'y revenir de nombreuses fois. Voilà, j'ai terminé.

⇒Madame PETITGAS : Merci.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Juste pour préciser, Monsieur MAREAU, que dans le rapport de présentation, à la page 17, il y avait toute l'explication concernant la taxe foncière et les compensations.

⇒Monsieur MAREAU : Oui, je n'en doute pas. J'ai le M14, mais ce n'est pas seulement pour moi, Monsieur le Maire que je m'exprime.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : J'entends ce que vous dites, il n'y a pas de souci.

⇒Monsieur MAREAU : C'est pour les Saboliens qui nous écoutent, et qui voudraient s'intéresser aux finances locales – ils ont bien raison –, afin qu'ils comprennent mieux. Moi, je comprends beaucoup de choses, mais j'essaie d'être court et concis pour ne pas ennuyer tout le monde et aller à l'essentiel. Il y aurait beaucoup à dire, bien sûr. C'est intéressant, les finances locales. Je vous remercie.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ...

⇒Madame FOUILLEUX : Anne-Marie FOUILLEUX.

⇒Monsieur MAREAU : Je m'abstiens.

⇒Madame GUIMBERT : Flavie GUIMBERT.

⇒ Madame FRÉMONT : Marie-Paule FRÉMONT, je m'abstiens.

⇒ Monsieur DISTEL : Jean DISTEL, je m'abstiens.

⇒ Monsieur JOULAUD : Marc JOULAUD, je m'abstiens.

⇒ Monsieur FOURNIER : Laurent FOURNIER, je m'abstiens.

⇒ Monsieur MERCIER : Philippe MERCIER, je m'abstiens.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : D'accord, très bien.

⇒ Monsieur MAREAU : Il y avait Monsieur MAREAU, dans la liste. Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Tout à fait. Nous vous avons comptabilisé, Monsieur MAREAU. Très bien, je vous remercie. Elle est adoptée.

***Délibération adoptée à l'unanimité (8 abstentions).***

### **30) TAUX D'IMPOSITION 2021**

⇒ Madame PETITGAS : Nous passons à la délibération numéro 30, justement, sur l'évolution du taux d'imposition de 2021.

Ceci est lié à la réforme fiscale puisque cette année il y a non seulement la disparition de la taxe d'habitation au niveau local, mais également de la taxe foncière départementale, qui va donc être redonnée pour compenser, justement, et la taxe d'habitation et la réforme sur la diminution des bases industrielles pour la taxe foncière.

Vous avez donc l'explication de cette réforme fiscale. En gros, si nous voulons simplifier, il n'apparaîtra plus sur le rôle le taux de taxe foncière locale, mais le taux de taxe foncière locale plus taxe départementale. Vous avez le détail derrière. En 2020, vous aviez la taxe communale de 13,99 % plus la taxe départementale de 20,72. Aujourd'hui apparaîtra dans le rôle que vous recevrez la somme des deux taxes, ce que l'on appelle le taux rebasé. Ce taux, pour 2021, ne sera pas comme en 2020 de 34,71 mais de 37,71. C'est-à-dire que nous avons décidé d'augmenter de 3 points ce taux, ce qui nous fait donc une augmentation de 8,64 % et, pour être cohérents, pour le foncier non bâti, nous avons également cette progression de 8,64 % qui nous amènera un taux de 30,84 %. Voilà pour les nouveaux taux à retenir pour l'année 2021.

Alors, bien évidemment, cette augmentation, nous ne l'avons pas prise de gaieté de cœur, loin de là, mais nous étions dans l'obligation de trouver des ressources supplémentaires, d'une part suite à l'audit que nous avons largement partagé avec vous – comme nous l'avons dit précédemment – et nous amenait simplement à ne pas pouvoir rembourser l'annuité de la dette dès 2023 si nous ne trouvions pas des recettes supplémentaires.

C'est vrai que cela peut paraître de la facilité que d'aller chercher cette augmentation des taux, mais nous n'avons pas d'autre solution à court terme puisque nous avons déjà fait un effort sur les subventions. Vous avez pu le noter tout à l'heure dans la présentation du budget, puisque nous avons quand même très fortement augmenté cette somme. Au niveau des autres produits à espérer, et qui seraient des locations ou autres, cela nécessite – au moins dans un premier temps – de refaire des travaux dans les locaux que nous pourrions éventuellement louer. Il fallait donc absolument trouver des solutions à court terme et, malheureusement, cette augmentation de taux. D'autant plus que nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre puisque, comme vous pouvez le constater, l'État a exonéré la taxe d'habitation – ce qui permet d'ailleurs de ne pas véritablement alourdir l'imposition des Saboliens puisqu'ils bénéficient de cette exonération. Même pour les personnes qui en payent encore, cette année

va leur permettre de diminuer d'un tiers ce qu'ils ont à payer. Globalement, la fiscalité n'est pas alourdie, et cela va quand même nous permettre d'avoir un petit plus d'air pour financer les dépenses souhaitées.

Avez-vous des questions à poser ?

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme fiscale qui s'applique en 2021 entérine la suppression progressive totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales et transfère aux communes le produit de taxe foncière bâti précédemment perçu par les Départements.*

*Pour que ce transfert soit neutre pour les finances communales, il y a application d'un coefficient correcteur (inférieur à 1 si le produit de TF transféré est supérieur à la TH qui disparaît).*

*Concrètement, à compter de 2021, chaque commune percevra un montant total de TFPB décomposé comme suit :*

*- le produit du rôle général de TFPB résultant du taux de référence 2020 (taux communal + taux départemental de TF rebasé), affecté d'un coefficient correcteur : Base TFPB (année N) x taux TFPB de référence 2020 x Coefficient correcteur.*

*- le produit net du rôle général de TFPB correspondant à l'évolution du taux de TFPB par rapport au taux de référence 2020 Base TFPB (année N) x différentiel taux TFPB voté année N / taux TFPB de référence 2020*

*Il indique également que la dynamique des bases de TFPB de la commune a un impact sur l'évolution des prélèvements et reversements de TFPB à partir de 2022 :*

*Pour une commune surcompensée :*

*- si les bases de TFPB augmentent, la commune se verra prélever une partie de cette augmentation par application du coefficient correcteur.*

*- si les bases de TFPB baissent, le prélèvement de TFPB diminue.*

*Pour une commune sous-compensée :*

*- si les bases augmentent, la commune se verra reverser une part supplémentaire de TFPB par application du coefficient correcteur.*

*- si les bases de TFPB baissent, le produit de TFPB qui lui est reversé diminue.*

*La dynamique des taux de TFPB n'a pas d'impact sur le coefficient correcteur. Par exemple, une commune surcompensée ou sous-compensée qui augmente son taux de TFPB conservera le produit de TFPB issu de cette augmentation.*

*Compte tenu de ce qui précède et de la volonté de maintenir les services publics pour nos concitoyens ainsi qu'une capacité d'autofinancement nette suffisante, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition comme suit pour 2021 :*

	<u>Taux 2020</u>	<u>Taux 2021</u>
<b>Foncier bâti</b>		
Taux communal .....	13,99 %	
Taux départemental .....	20,72 %	
	-----	
Taux rebasé .....	34,71 %	<b>+ 3 points = 37,71 %</b>
		<i>soit + 8,64 % au global</i>
<b>- Foncier non bâti</b> .....	28,39 %	<b>30,84 %</b>
		<i>soit + 8,64 %</i>

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les taux d'imposition au titre de l'année 2021 comme suit :*

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,71 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,84 %

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, Monsieur MAREAU.

⇒ Madame FOUILLEUX : C'est Madame FOUILLEUX. Je souhaitais intervenir.

⇒ Monsieur MAREAU : Allez-y, Madame FOUILLEUX.

⇒ Madame PETITGAS : Oui.

⇒ Madame FOUILLEUX : Comme je l'ai déjà précisé lors de la réunion de travail suite à l'audit financier, en Commission des Finances, je vais vous présenter un petit peu le ressenti des élus de Sablé au Cœur.

Dans une situation sanitaire compliquée depuis plus d'un an – maintenant nous y sommes dépassés – des familles saboliennes sont fragilisées, tant au niveau santé que professionnel, soit eux-mêmes ou dans leur entourage familial. La situation économique n'est pas stable pour certains, et peut laisser augurer un avenir difficile. Augmenter les taux d'imposition à ce niveau ne nous paraît pas raisonnable dans ces circonstances, car c'est alourdir la charge financière pour certains foyers, même s'il y a une baisse de la taxe d'habitation, comme l'a précisé Madame PETITGAS.

Depuis dix ans, malgré des diminutions successives des dotations et subventions de l'État – Monsieur QUANTIN pourrait en témoigner – nous n'avons jamais, par volonté politique et engagement devant les Saboliens, pris la décision d'augmenter les taux d'imposition. Faire évoluer les taux communaux – puisqu'en fait il ne s'agit que des taux communaux –, pourquoi pas, mais pas au niveau que vous proposez, Monsieur le Maire, soit plus de 8 %.

La ville du Mans vient de voter son budget, et les taux d'imposition eux, n'augmentent que de 1 %. Quelles villes augmentent leurs taux de plus de 8 % dans la situation actuelle ? Avez-vous des villes à nous donner par rapport à cette augmentation ?

Cette augmentation n'est pas raisonnable, et ce n'est pas le moment, pour les Saboliens, d'augmenter les taux d'imposition. C'est pour ces raisons que nous voterons contre cette augmentation, que nous jugeons trop conséquente, des taux d'imposition.

⇒ Madame PETITGAS : Alors, je peux tout à fait approuver votre position. Il faut quand même bien voir que nous avons un taux d'imposition, et ceci grâce à vous, apparemment, puisque très faible, qui était de 13,99. Or ce n'est pas pour autant que cela a attiré du monde. Si vous prenez La Flèche, où leur taux communal était aux alentours de 29 %, je pense que nous avons quand même un petit peu de marge pour en arriver là. Et puis, les 8 %, si vous prenez la Communauté de communes qui va être aussi obligée d'augmenter ses taux parce qu'elle arrive à la même situation que nous, c'est-à-dire à ne pas pouvoir, assez rapidement, rembourser la dette. Ce sont malheureusement des mesures qui doivent être prises. Je reconnais que ce n'est pas forcément le bon moment, mais au vu de l'évolution des mesures prises par l'État sur une décentralisation qui l'est de moins en moins, c'est aujourd'hui le seul levier qui reste à notre disposition. Voilà ma réponse.

⇒ Madame FOUILLEUX : Au niveau du taux d'imposition sur la Communauté de communes, le montant pour les Saboliens n'est pas de même niveau puisque cela nous avait été présenté en Commission des Finances. Le montant pour le Sabolien sera, de mémoire, de 49 à 90 euros alors que, pour la Communauté de communes, il sera beaucoup moins conséquent. C'est plus par rapport à la somme représentée pour chacun des Saboliens que nous manifestons.

Et puis, d'autre part, dire « *nous n'avons pas augmenté les impôts, et ce n'est pas pour cela que nous avons fait venir des Saboliens* », ce n'est pas en augmentant les taux d'imposition également que vous ferez venir des Saboliens.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Excusez-moi, mais nous avons perdu 1 000 habitants en dix ans, et pourtant avec une taxe foncière très basse, qui est dix fois en dessous des villes moyennes comme Sablé. Et il n'y a pas eu plus de gens à venir ou à rester, c'est un constat aussi. Après, je l'entends, ce n'est pas une décision facile. Nous ne l'avons pas prise de gaieté de cœur, mais nous assumons ce choix parce qu'aujourd'hui, si nous n'agissons pas, le baromètre sera dans le négatif à partir de 2023. Cela est une réalité. Merci.

Monsieur MAREAU, je crois que vous vouliez vous exprimer.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, bien sûr. Je suis étonné qu'il n'y ait pas, sur la deuxième colonne « taux 2021 », la même chose (taux communal et taux départemental) qui soit écrite. Vous avez certainement une explication, et j'aimerais bien l'avoir. Au-delà de cela, vous augmentez les impôts. Nous en reparlerons longuement, mais c'est votre choix politique. Déjà, je voudrais juste avoir cette réponse-là.

⇒ Madame PETITGAS : J'ai bien précisé, Monsieur MAREAU, que dorénavant il n'y aurait plus de taux communal ni de taux départemental. Nous appellerons cela le taux rebasé, c'est-à-dire que c'est la somme des deux taux précédemment, que nous avions l'année dernière. Cette année, cela apparaîtra sur votre taxe foncière, un taux rebasé qui ne sera plus ni communal ni départemental puisqu'il englobera les deux.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, j'ai bien compris, mais il y aura quand même une séparation. Il y aura bien une partie qui ira au Département, et une partie à la Commune.

⇒ Madame PETITGAS : Mais non, justement.

⇒ Monsieur MAREAU : Expliquez... Expliquez-moi. Expliquez-moi, Madame.

⇒ Madame PETITGAS : La taxe départementale servira à compenser la taxe d'habitation plus – d'ailleurs, c'est là où le coefficient correcteur va (puisque nous sommes ou serons dans les communes dites « surcompensées », c'est-à-dire que la taxe départementale qui nous sera donnée couvrira largement la taxe d'habitation, d'où le coefficient correcteur qui viendra jouer, d'ailleurs... Alors, pour cette année, non, mais pour les années à venir, oui... Ce coefficient correcteur qui est donc de 0,58 et des poussières va venir diminuer les bases pour les prochaines implantations sur Sablé. Alors, sur Sablé et sur toutes les autres communes, d'ailleurs.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, j'entends, Madame PETITGAS, ne me rouspétez pas.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est le côté professeur qui ressort.

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai ressenti cela, oui. J'ai ressenti un côté élève de ma part. Et donc, l'élève que je suis se pose la question, en termes d'euros, combien cela représentait. Si je comprends ce que j'ai vu juste un peu plus haut, il y a deux chiffres. Plus 200 000 euros sur le bâti. Est-ce que c'est le chiffre estimatif que nous allons récupérer et qui correspondrait à peu près ? Et, peut-être, 700 000 euros sur les impôts locaux. Là, je voudrais juste une éclaircie. Peut-être que l'élève que je suis ne comprend pas tout.

⇒ Madame PETITGAS : Non, l'effet de l'augmentation des taux, ce sera 478 000.

⇒ Monsieur MAREAU : 478 000, ok, d'accord.

⇒ Madame PETITGAS : Globalement, oui.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, ça, au moins, c'est un chiffre. Je vous remercie pour cela. Je voulais juste, Monsieur le Maire, aborder trois points que je n'ai pas abordés tout à l'heure. J'étais encore sous

le contrecoup de votre merveilleuse présentation. Je voulais juste vous poser une question. Est-ce que vous allez faire un PPI sur trois ans ou six ans sur ce mandat, pour plan pluriannuel d'investissement ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Sur cinq ans, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Sur cinq ans. Il nous sera présenté bientôt ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : En fin d'année.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. L'autre chose, c'est que j'ai découvert que vous avez déjà avancé sur la passerelle. Nous avons pu voir une photo où la passerelle était située. Ce n'est pas là que je souhaiterais qu'elle soit située, mais je vois que vous avancez. Vous n'avez pas fait partager cette avancée, en tout cas avec moi. Je trouve cela dommage. J'aimerais bien que nous travaillions dessus ensemble.

L'autre point, qui est un peu plus embêtant, c'est que je n'ai pas vu dans les finances, dont nous venons de parler, de travaux autour de la gare. C'est une délibération qui est passée au Conseil communautaire (la délibération numéro 15) ; qui est passée en Commission, où il y a eu débat. Nous n'étions pas tous d'accord. Je suis étonné qu'elle ne soit pas au Conseil Municipal ce soir puisque cela concerne les finances de notre ville, pour au moins l'urbanisme qui est autour de cette virgule. C'est le sujet dont je parle. Je suis étonné et voudrais savoir. La Communauté de communes, en tout cas, vendredi, a décidé d'acheter le terrain, mais nous ne sommes toujours pas vendeurs. Je ne comprends pas que nous mettions la charrue avant les bœufs. Est-ce que vous pouvez avoir l'explication sur ce point ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Pour le PPI, je vous ai répondu. En ce qui concerne la passerelle, je vous organise un rendez-vous de suite avec Monsieur LEGAY...

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : ... qui va vous expliquer la situation. En ce qui concerne la virgule, le projet de coworking, c'est très simple. Nous avons posé beaucoup de questions sur ce projet, parce qu'il n'avait pas été vu dans son ensemble, pour nous. C'est-à-dire que toutes les réflexions de voirie autour du bâtiment ne répondaient pas à nos attentes puisqu'il n'y avait pas de projet. Nous ne voyions pas un bâtiment neuf, et en tout cas avec une architecture qui peut paraître séduisante dans un quartier où il faut refaire les trottoirs ; où il faut refaire la voirie. Nous pouvons bien essayer de faire une voie cyclable en l'espace de deux jours pour délimiter les vélos, mais cela ne suffit pas.

Nous avons donc voulu revoir. Il y avait des questions précises au niveau de la Communauté de communes. Nous nous sommes réunis. Nous avons échangé, comme l'a indiqué Daniel CHEVALIER, vendredi au Conseil communautaire. La délibération passera au prochain Conseil pour ce terrain.

⇒ Monsieur MAREAU : Nous la reverrons donc en Conseil en Commission ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Tout à fait.

⇒ Monsieur MAREAU : À ce moment-là, nous reviendrons donc pour débattre dessus. Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vous en prie.

⇒ Monsieur MAREAU : Je termine juste pour mon désaccord sur l'emplacement choisi. Voilà, merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : D'accord.

⇒ Madame FOUILLEUX : C'est Madame FOUILLEUX. Je voudrais revenir sur la question de Monsieur MAREAU sur la passerelle, et pourquoi vous proposez uniquement un rendez-vous à Monsieur MAREAU avec Monsieur LEGAY, et pourquoi pas les autres élus de l'opposition ?

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Ah, et bien écoutez, avec plaisir Madame FOUILLEUX. Il n'y a pas de souci. Nous allons faire une réunion globale. Il n'y a aucun problème, et dès que la situation sanitaire le permettra, surtout de manière à ce que nous vous montrions les plans et que nous vous informions des avancées de cette passerelle. Il n'y a aucun souci pour cela.

⇒Madame FOUILLEUX : Merci Monsieur le Maire.

⇒Monsieur MAREAU : Je prends un petite seconde la parole. Aurons-nous la même chose pour ce qui se passe rue Saint Nicolas puisqu'il n'y a pas de groupe de travail comme il y avait sur l'ancienne mandature ?

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Il va y avoir des groupes de travail. Tout cela va se planifier. C'est prévu. C'est prévu.

⇒Monsieur MAREAU : D'accord, je vous remercie.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Je vous en prie. En ce qui concerne la délibération numéro 30, y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ...

⇒Monsieur MAREAU : Je m'abstiens.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Très bien.

⇒Madame FOUILLEUX : Anne-Marie FOUILLEUX, je m'abstiens.

⇒Madame FRÉMONT : Marie-Paule FRÉMONT, je vote contre.

⇒Monsieur JOULAUD : Marc JOULAUD, contre.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Pas tous en même temps, s'il vous plaît.

⇒Madame FOUILLEUX : Madame FOUILLEUX, je vote contre, pardon.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Merci, Madame FOUILLEUX.

⇒Monsieur JOULAUD : Marc JOULAUD, je vote contre.

⇒Monsieur MERCIER : Philippe MERCIER, je vote contre.

⇒Monsieur DISTEL : Jean DISTEL, je vote contre.

⇒Madame FRÉMONT : Marie-Paule FRÉMONT, je vote contre.

⇒Madame GUIMBERT : Flavie GUIMBERT, je vote contre.

⇒Monsieur FOURNIER : Laurent FOURNIER, je répète, je vote contre.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, je vous remercie. Monsieur MAREAU s'abstient, elle est donc adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée par 25 "Pour", 7 "Contre" et 1 "Abstention".***

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Numéro 31, Madame PETITGAS.

### **31) BUDGET – ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2021**

⇒ Madame PETITGAS : Délibération numéro 31, c'est le budget annexe des transports urbains, avec un budget qui s'élève à 480 000 euros. Un budget de fonctionnement avec 480 000 euros de dépenses, et donc des recettes pour 480 000 euros, en l'occurrence une participation du budget principal. Comme vous le savez, aujourd'hui les transports urbains sont [inaudible].

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion du service de transports urbains est retracée dans un budget annexe géré selon l'instruction comptable M43.*

*Le Budget Primitif 2021 du service de Transports Urbains est proposé pour les crédits suivants, qui s'élèvent en totalité à **480 000,00 €**.*

#### **FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** ..... : **480 000,00 €**

- Marché public « exploitation du réseau de Transport Urbain » STAO 72 (479 800,00 €), incluant les révisions de prix applicables.

- Charges diverses (200,00 €)

**RECETTES** ..... : **480 000,00 €**

- Participation du budget principal (472 376,03 €)

- Résultat antérieur : excédent (7 623,97 €)

#### **INVESTISSEMENT**

Néant

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget-annexe du Service de Transports Urbains.*

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci.

⇒ Monsieur MAREAU : Je souhaiterais intervenir.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Comme je l'ai dit en Commission, la compétence, nous la quittons apparemment, à ce que j'ai compris, début juillet.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : À préciser que nous ne paierons que la partie, c'est-à-dire la moitié de l'année, et l'autre moitié... enfin, je pense qu'il y aura une rétrocession, je pense, d'argent sur la partie qui ne nous concerne pas, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 décembre.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : De toute façon, nous allons revoir tout ce qui est contrat au moment de ce transfert de compétence.

⇒ Monsieur MAREAU : Parce que là, nous payons une année entière alors que nous n'avons la compétence que sur la moitié de l'année.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, c'est le budget.

⇒ Madame PETITGAS : C'est le budget.

⇒Monsieur MAREAU : Oui, oui, mais ce sont 480 000 euros qui partent et nous ne payons pas ce bus toute l'année.

⇒Madame PETITGAS : Oui, mais à partir du moment où le bus va être majoritairement sur Sablé, même si c'est la Communauté de communes qui a la compétence, il faudra bien que nous participions à son financement.

⇒Monsieur MAREAU : Je ne dis pas que nous ne participons pas, mais il faudra nous expliquer puisque le bus, comme vous l'avez dit, est bien sur notre ville, mais ce n'est pas la compétence. Si nous commençons à payer sur des choses qui ne sont pas de notre compétence, cela ne va pas s'arrêter, Madame PETITGAS.

⇒Monsieur DUBOIS : Alors, c'est assez fréquent. Il y a des compétences Communauté de communes où la ville paye sa part...

⇒Monsieur MAREAU : Oui, sa part. Seulement sa part.

⇒Monsieur DUBOIS : ... sur plein de choses. Sur la compétence de la mobilité, effectivement, même si la compétence est reprise à la Communauté de communes, de toute façon, il y aura des transferts de charges pour que chaque commune paye sa part. Au final, les 480 000 euros que nous coûte le bus aujourd'hui, il nous coûtera cela demain de la même façon. Après, que ce soit par des jeux de transferts de charges ou par un paiement direct de la ville de Sablé, mais de toute façon cela reste dans le budget comme cette somme qui sera prise en compte.

⇒Monsieur MAREAU : D'accord, donc nous avons une somme... une lourde somme, qui a augmenté. J'en ai déjà parlé ; elle est passée de 312 000 à 400 000, puis maintenant 480 000, qui n'arrête pas d'augmenter. Un contrat qui va être renégocié par la Communauté de communes, donc tout est décidé à la Communauté de communes, et nous, nous payons et nous sommes juste une partie de la décision, et même pas majoritaires à la Communauté de communes. Je trouve cela un peu particulier. Si nous avons au moins la majorité à la Communauté de communes, je dirais « *pourquoi pas* », mais là, la Communauté de communes va décider pour nous, de quel contrat...

D'ailleurs, la question, c'est la question de la gratuité... la question de quel type de bus. Est-ce que le trajet va être modifié ? Est-ce que les arrêts vont être améliorés ? Tout plein de choses comme ça. Nous, nous payons, mais c'est la Communauté de communes qui décide puisque ce sont eux qui ont la compétence.

⇒Monsieur DUBOIS : Oui, alors cela ne se passe pas exactement ainsi.

⇒Monsieur MAREAU : Expliquez-nous alors, Monsieur DUBOIS. Expliquez-nous.

⇒Monsieur DUBOIS : Monsieur MAREAU, effectivement, la Communauté de communes va certainement prendre la compétence.

⇒Monsieur MAREAU : Ah, elle l'a prise. Elle l'a prise. Nous l'avons votée.

⇒Madame PETITGAS : Elle l'a prise.

⇒Monsieur DUBOIS : Elle l'a prise, pardon, mais chaque commune doit voter. Cela n'est donc pas encore terminé, mais bon, elle va la prendre. Maintenant, il y a un travail avec la Communauté de communes, et la Communauté de communes ne décidera pas du bus sabolien sans la ville de Sablé. C'est une évidence, Monsieur MAREAU.

⇒Monsieur MAREAU : Sans l'avis, bien sûr, mais comme la ville de Sablé n'est pas majoritaire... Je ne vais pas vous expliquer comment fonctionne un vote. Si vous n'êtes pas majoritaire dans un vote, ceux qui sont majoritaires ont la mainmise, sinon l'opposition sabolienne aurait la mainmise sur toutes les

décisions que nous avons votées ce soir, mais nous n'avons pas la majorité. C'est la majorité qui décide, donc la majorité c'est la Communauté de communes, et ce n'est pas Sablé.

⇒ Monsieur DUBOIS : Non, nous sommes d'accord. Maintenant, cela reste... Enfin, la Communauté de communes ne peut pas imposer la mobilité sabolienne. Ce n'est pas possible. Il y a le vote, j'en suis conscient, et puis il y a aussi le budget, Monsieur MAREAU. C'est-à-dire que, effectivement, si demain (Je prends quelque chose qui est complètement utopique) la Communauté de communes décide de prendre en charge financièrement, complètement, l'ensemble des bus, ils pourraient effectivement, quelque part, voter assez librement. Là, ce n'est pas le cas. Je ne crois pas que la Communauté de communes ait l'intention de prendre complètement en charge le coût du bus sabolien.

⇒ Monsieur MAREAU : Monsieur DUBOIS, la question est là. C'est quelle est l'intention de la Communauté de communes ? Moi, quand je vois qu'en début de Conseil Municipal on dit que l'entente entre la Communauté de communes et Sablé a un petit peu d'eau dans le gaz... Voilà, je m'inquiète pour notre bus.

⇒ Monsieur DUBOIS : Ah bon ? Alors, moi je n'ai pas entendu cela en début de Conseil.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est ce que je comprends lorsqu'un DGS part et qu'il n'est pas remplacé, et que cela se fait apparemment dans une atmosphère, comme cela a été dit, avec une mésentente entre élus. Voilà, c'est ce que je comprends. Nous n'allons pas nous voiler la face, nous cacher derrière notre petit doigt. C'est ce que nous pouvons comprendre, et ce que les Saboliens comprendront. Mais les Saboliens peuvent aussi comprendre que le bus, ce n'est pas nous qui allons décider. Je pense qu'il ne faut pas prendre les Saboliens pour des imbéciles.

⇒ Monsieur DUBOIS : Bien sûr que non, et je pense que c'est, bien entendu, hors de question. En tout cas, il n'y a aucun souci sur le fait que les élus saboliens et la ville de Sablé continueront de quand même prendre les décisions qui la concerne sur le territoire de Sablé Monsieur MAREAU. Bien sûr.

⇒ Monsieur MAREAU : J'espère, j'espère. Je vais être très vigilant là-dessus, mais en tout cas, ce qui m'embête, c'est que nous, nous payons et que ce n'est pas nous qui décidons à 100 %.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Le but de la mobilité, c'est de développer un service sur la Communauté de communes. Ce n'est pas d'en enlever. Il y a déjà l'embryon.

⇒ Monsieur MAREAU : [Inaudible], Monsieur le Maire.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Laissez-moi terminer, s'il vous plaît... C'est exactement ça. C'est pour cela que je vous répons. Le but, peut-être, à l'avenir, c'est peut-être d'avoir un bus qui va aller jusqu'à Solesmes, qui va aller jusqu'à Juigné, qui va peut-être aller jusqu'à Souvigné, qui va peut-être aller jusqu'à Précigné, qui va aider les parents qui ne peuvent pas emmener leurs enfants aux activités le mercredi après-midi. C'est ça, cette réflexion que nous allons pousser aujourd'hui. Nous n'allons pas faire un retour en arrière. Nous avons le bus à Sablé depuis les années 80. Ce n'est pas de revenir en arrière, bien au contraire. C'est de développer la mobilité. C'est donc dans ce sens-là que nous allons travailler.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, Monsieur le Maire.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous allons travailler, forcément dans l'entente et au service du territoire. C'est notre volonté depuis le début. Maintenant, faire référence à ce qui s'est dit au début, oui, il y a souvent des changements de DGS. Je le redis, en changeant de majorité et en début de mandat. Voilà, ça, c'est fait.

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai légitimement le droit de m'inquiéter lorsque je vois ça.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est pour cela que je vous ai répondu, pour vous rassurer, Monsieur MAREAU.

⇒Monsieur MAREAU : Oui, et c'est la première fois que je vous entends dire que le bus pourrait aller à Solesmes. J'apprends des choses dans ce Conseil, c'est très intéressant. Je ne suis absolument pas contre. Il faudra voir dans le détail, mais je suis heureux de vous l'entendre dire. Je ne l'avais pas encore entendu de votre bouche jusqu'à maintenant. Je vous remercie donc de cela.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Je vous en prie. Bien, en ce qui concerne la délibération numéro 31, y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ...

⇒Monsieur MAREAU : Je m'abstiens. Je m'abstiens.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité (1 abstention).***

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Madame PETITGAS, la numéro 32.

**32) BUDGET – ANNEXE DE LA Z.A.C. DE GASTINES – BUDGET PRIMITIF 2021**

⇒Madame PETITGAS : Alors, numéro 32, c'est le budget de l'annexe de la ZAC de Gastines. Budget primitif qui se décompose en budget de fonctionnement pour 171,32 et un budget d'investissements pour 76 828,68, notamment avec le city-stade, [inaudible].

*Le Budget Primitif 2021 de la Z.A.C. de GASTINES est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à 77 000,00 €.*

**FONCTIONNEMENT :**

<b><u>DEPENSES</u></b> .....	:	<b>171,32 €</b>
- Autres dépenses .....		171,32 €
<b><u>RECETTES</u></b> .....	:	<b>171,32 €</b>
- Autres recettes (Produits divers).....		171,32 €

**INVESTISSEMENT**

<b><u>DEPENSES</u></b> .....	:	<b>76 828,68 €</b>
- Travaux divers sur opération.....		76 828,68 €
<b><u>RECETTES</u></b> .....	:	<b>76 828,68 €</b>
- Résultat d'investissement reporté .....		76 828,68 €

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2021 de la "ZAC de Gastines".*

L'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : La numéro 33.

### **33) BUDGET - ANNEXE DE LA Z.A.C. DE LA PELLANDIÈRE – BUDGET PRIMITIF 2021**

⇒ Madame PETITGAS : Numéro 33, donc budget annexe de la ZAC de la Pellandière. Budget primitif de fonctionnement pour 1 780 000 euros, et un budget d'investissements pour 1 740 000 euros, ce qui nous donne un budget total de 3 520 000 euros.

Ce sont essentiellement des travaux liés à l'écoquartier que vous avez pu voir précédemment, et cela joue essentiellement sur les variations de stocks de terrains ou des écritures d'ordres.

*Le Budget Primitif 2021 de la Z.A.C. de la Pellandière est proposé pour les crédits suivants, qui s'élèvent en totalité à **3 520 000,00 €** :*

#### **FONCTIONNEMENT :**

<b><u>DEPENSES</u></b> .....	<b>: 1 780 000,00 €</b>
- Travaux « Écoquartier » 1 <sup>ère</sup> tranche (Ouest) .....	288 600,00 €
- Dépenses diverses .....	1 400,00 €
	-----
	290 000,00 €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre)	1 490 000,00 €
	-----
	1 780 000,00 €

<b><u>RECETTES</u></b> .....	<b>: 1 780 000,00 €</b>
- Résultats antérieurs .....	75 620,69 €
- Cessions de terrains .....	300 000,00 €
- Participation communale .....	367 879,31 €
- Produits divers et locations de terrains .....	1 500,00 €
	-----
	745 000,00 €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre)	1 035 000,00 €
	-----
	1 780 000,00 €

#### **INVESTISSEMENT**

<b><u>DEPENSES</u></b> .....	<b>: 1 740 000,00 €</b>
- Remboursement participation communale .....	705 000,00 €
(dont en restes à réaliser au 31 décembre 2020 : 248 960,99 €)	
- Stocks de terrains (écritures d'ordre) :	1 035 000,00 €

<b><u>RECETTES</u></b> .....	<b>: 1 740 000,00 €</b>
- Résultat d'investissement reporté .....	248 960,99 €
- Participations diverses .....	1 039,01 €
- Stocks de terrains (écritures d'ordre) :	1 490 000,00 €

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2021 de la ZAC de la Pellandière.*

L'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 34) BUDGET – ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA TUSSONIÈRE – BUDGET PRIMITIF 2021

⇒ Madame PETITGAS : Alors, là, c'est le budget annexe du lotissement de la Tussonnière, qui se compose d'un budget de fonctionnement pour 35 000 euros et d'un budget d'investissements pour 34 000 euros, ce qui nous donne un global de 69 000 euros. Ceci joue essentiellement sur les écritures d'ordre de stocks de terrains.

*Le Budget Primitif 2021 du lotissement de la Tussonnière est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à **69 000,00 €**.*

#### FONCTIONNEMENT :

<b>DEPENSES</b> .....	:	<b>35 000,00 €</b>
- Aménagements de terrains et frais annexes .....		34 000,00 €
- Autres dépenses .....		1 000,00 €
<b>RECETTES</b> .....	:	<b>35 000,00 €</b>
- Stocks de terrains .....		34 000,00 €
- Produits divers .....		1 000,00 €
- Résultat antérieur .....		-

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b> .....	:	<b>34 000,00 €</b>
- Stocks de terrains .....		34 000,00 €
<b>RECETTES</b> .....	:	<b>34 000,00 €</b>
- Participation du Budget Principal .....		34 000,00 €

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2021 du lotissement de la Tussonnière.*

L'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 35) SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS À RECEVOIR ET À VERSER – BUDGET PRIMITIF 2021

⇒ Madame PETITGAS : Numéro 35. Ce sont les subventions d'équipements à recevoir et à verser, notamment avec les investissements communs avec la Communauté de communes du Pays sabolien. Ces investissements portent sur des logiciels, du matériel informatique, téléphones et photocopieurs. Les participations à recevoir de la Communauté de communes sont de l'ordre de 18 000 euros, et les participations à verser de la Ville à la Communauté de communes de 180 000 euros. Beaucoup de ces dépenses n'ont pas pu être réalisées en 2020. Or, pour autant, elles sont nécessaires et il faut donc les réaliser en 2021.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits inscrits au Budget 2021 pour les subventions d'équipement à recevoir et à verser avec la Communauté de communes du Pays sabolien sont les suivants :*

*Objet : investissements communs (logiciels, matériels informatiques, téléphones et photocopieurs)*

#### Participations à recevoir

- Participation 2021 prévue (Crédit nouveau ou repris au Budget Primitif 2021) 18 000,00 €

## Participations à verser

- Participation 2021 prévue (Crédit nouveau ou repris au Budget Primitif 2021) 180 000,00 €

Il précise que de nombreuses dépenses n'ont pu être réalisées en 2020 et sont reprises aux Budgets Primitifs 2021 car elles sont toujours nécessaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recevoir et à verser les subventions d'équipement avec la Communauté de communes du Pays sabolien, sur l'exercice 2021.

La Commission avait donné un avis favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Madame PETITGAS : Nous allons passer aux subventions aux différentes associations. Je précise que, du fait que certains élus sont dans ces associations ou organismes, ils ne peuvent pas participer au vote de ces subventions. C'est le cas pour Monsieur RENO, Monsieur LEGAY, Madame GOURICHON, Monsieur de JOCAS, Monsieur HADJI, Monsieur HÉRAULT, Madame LÉTARD, Madame RIÉJOU, Madame FOUILLEUX, Madame GUIMBERT et Monsieur DISTEL.

## **36) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - CULTURE - DESC**

⇒ Madame PETITGAS : Délibération numéro 36. Ce sont les subventions aux associations et autres organismes, culture et DESC. Je ne vais pas citer toutes les associations qui vous sont présentées. Vous avez donc quasiment les mêmes sommes entre 2020 et 2021, à quelques exceptions près. Cela, c'est pour les subventions aux associations culturelles, avec un sous-total de 24 731,68 euros.

Je passe ensuite aux subventions spécifiques, qui représentent un montant de 35 493,32 euros pour 2021, mais avec un écart qui se justifie par le fonds de réserve de solidarité de 30 000 euros.

Au niveau des subventions culturelles, il n'y a pas de changement. [plus de son]. Il reste les subventions compensatrices à L'Entracte qui ont été augmentées de 10 000 euros, passant de 462 000 euros à 472 000 euros. Pour la culture, un total de 1 061 000 euros en 2021 pour 1 031 000 euros en 2020. Nous retrouvons bien là les 30 000 euros de fonds de solidarité qui ont été mis en place.

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2021 aux associations et autres organismes, pour les montants maximums suivants :

	<b><u>BP 2020</u></b>	<b><u>BP 2021</u></b>
<b><u>FONCTION 3 – CULTURE</u></b>		
<b><u>Sous-rubrique 33_6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES</u></b>		
* A l'homme volant .....	1 620,00 €	1 620,00 €
* Association Culturelle des Communes du Canton .....	5 850,74 €	5 799,68 €
* Amis de Bückeberg .....	270,00 €	270,00 €
* Arts Plastiques Saboliens .....	180,00 €	180,00 €
* Atelier du Temps Libre .....	1 800,00 €	1 800,00 €
* Atelier Malicot .....	900,00 €	900,00 €
* Batterie fanfare des Sapeurs-Pompiers .....	1 170,00 €	1 170,00 €
* La Cantonade .....	720,00 €	720,00 €
* Club Philatélique et cartophile de Sablé .....	342,00 €	342,00 €
* Comité de jumelage Sablé-Bückeberg .....	180,00 €	180,00 €
* Comité des Loisirs de Gastines.....	1 600,00 €	1 600,00 €

* La Band'Amis de Sablé .....	450,00 €	450,00 €
* La Jeunesse retrouvée (Club de cartes de Gastines) .....	162,00 €	162,00 €
* La Houlala Compagnie .....	5 130,00 €	5 130,00 €
* Sablé sur Livres.....	1 000,00 €	-
* Orchestre d'Harmonie de Sablé (O.H.S.) .....	1 458,00 €	1 458,00 €
* Sablé Danse Mania .....	2 250,00 €	1 250,00 €
* Troupe "Le Marquis capricieux" .....	1 800,00 €	900,00 €
* Les Amis de l'Orgue de l'église Notre Dame .....	-	800,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>26 882,74 €</b>	<b>24 731,68 €</b>

**BP 2020 BP 2021**

**Subventions spécifiques**

* Arts Plastiques Saboliens (Prix de la ville).....	950,00 €	950,00 €
* Amis de Bückeburg (accueil des hôtes allemands 29/05 au 02/06/2019)	300,00 €	-
* Graines d'Images .....	335,00 €	335,00 €
* La Houlala Compagnie (aide à l'emploi sur justificatifs) .....	5 000,00 €	5 000,00 €
* La Houlala Compagnie (location blocs bétons spectacle « le Bourgeois Gentilhomme »)	-	2 500,00 €
* Comité des Loisirs de Gastines (50 ans du comité le 17 mai 2020) .....	750,00 €	-
* Les Amis de l'Orgue de l'église Notre Dame (entretien orgue).....	800,00 €	-
* Le Pressoir Banal (exposition Rue de l'Île 1er semestre 2021).....	-	2 740,00 €
* Club Subaquatique sabolien (exposition projet musée carrière) .....	-	750,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>8 135,00 €</b>	<b>12 275,00 €</b>
* Réserve	4 982,26 €	5 493,32 €
* Réserve 33_5 - Fonds de solidarité .....	-	30 000,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>4 982,26 €</b>	<b>35 493,32 €</b>

**Sous-rubrique 33\_7 - SUBVENTIONS CULTURELLES**

* Maine Sciences (C.C.S.T.I.) .....	7 600,00 €	7 600,00 €
* Solde N-1 (positif) des prestations en nature et réserve.....	900,00 €	900,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>

**Sous-rubrique 33\_8 - SUBVENTIONS CULTURELLES**

* Compagnie de danse baroque "L'Eventail" - Convention 2018-2021 .....	10 000,00 €	10 000,00 €
* Compagnie de danse baroque "L'Eventail" (Le baroque à Montreux).....	-	1 000,00 €
* Réserve.....	3 000,00 €	2 000,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>

**Sous-rubrique 33\_9 - SUBVENTIONS CULTURELLES**

* L'ENTRACTE (Aide à la diffusion et à la création artistique).....	480 000,00 €	480 000,00 €
* L'ENTRACTE (subvention spécifique Folles Journées) .....	12 500,00 €	15 000,00 €
* L'ENTRACTE (subvention spécifique Équipement) .....	15 000,00 €	-

Le crédit budgétaire sera versé en fonction des besoins réels de l'association (notamment en terme d'animations et de spectacles).

**Sous-rubrique 33\_9 - SUBVENTION COMPENSATRICE À L'ENTRACTE**

(subvention compensatrice à l'association L'Entracte pour couvrir la refacturation par la Ville à l'association L'Entracte des traitements des agents rémunérés par la Ville)

* L'ENTRACTE .....	462 000,00 €	472 000,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>969 500,00 €</b>	<b>967 000,00 €</b>

**Total CULTURE**

**1 031 000,00 € 1 061 000,00 €**

Avis de la Commission Enfance - Scolaire - Culture - Sports - Tourisme : favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

⇒ Monsieur MAREAU : Est-ce qu'on peut poser des questions quand même ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, bien sûr.

⇒ Monsieur MAREAU : Sur les associations culturelles, je me posais la question sur le spécifique. Pourriez-vous m'expliquer, par exemple, le Pressoir Banal ? Qu'est-ce que cela ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, nous allons vous répondre. Manuela GOURICHON, s'il vous plaît.

⇒ Madame GOURICHON : Oui, je remettais le son. Le Pressoir Banal, Monsieur MAREAU, c'est une association qui est dans la rue de l'Île, pilotée par Patrick MAHIEU, qui fait des projets... C'est un meuleur qui occupait un local dans la rue de l'Île avec Musée-lab. Du coup, c'est une création, en fait un lieu d'exposition également, et puis de pratiques artistiques qui sont proposées au sein de cette association. Nous avons été sollicités pour la première année par le Pressoir Banal, qui nous a exposé une succession de différents projets auxquels nous avons imaginé, effectivement, qu'il était intéressant d'apporter notre soutien, compte tenu aussi de ce que nous voulons proposer dans la politique culturelle de la ville. Voilà.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci.

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai des questions sur cette association, que je découvre en fait, pour être honnête. Est-ce que c'est bien ce local où cela fait déjà quelques années qu'ils font des activités artistiques ? Ou pourrions-nous, un jour, avoir un peu plus d'informations sur ce qui se passe dans cette partie-là ? Cela ne tient pas seulement de vous, puisqu'avant 2020 je n'avais déjà aucune information, aucune invitation alors que cela se situe dans des locaux commerciaux qui appartiennent à la Ville. C'est mon questionnement.

⇒ Madame GOURICHON : J'entends votre question, Monsieur MAREAU. En fait, je pense qu'il y a deux choses. Il y a bien l'association Musée-lab, qui occupait effectivement un local dans la rue de l'Île, et qui proposait, en fait, des expositions de différents artistes. Là, en fait, nous ne sommes pas dans les locaux de Musée-lab, mais bien des locaux de l'association le Pressoir Banal, qui sont situés au sein de la rue de l'Île. Alors, je ne connais pas le numéro exact, mais c'est là où il y a également le Collège imaginaire.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, je vois.

⇒ Madame GOURICHON : Vous voyez. Du coup, c'est aussi le lieu de l'association, et nous sommes bien, effectivement...

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai dû mal comprendre. Les 2 740 euros... Est-ce qu'ils vont faire quelque chose de particulier pour cette somme-là ? Je n'ai pas compris. Expliquez-moi.

⇒ Madame GOURICHON : Oui, oui, oui, c'est exactement ça. Alors, tout à l'heure, je me suis peut-être mal exprimée. En fait, ils nous ont proposé et présenté une succession de différentes expositions, activités auxquelles ils nous ont effectivement demandé de les soutenir pour réaliser ces différentes actions.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Si nous pouvions avoir de la communication dessus, ce serait intéressant.

⇒ Madame GOURICHON : Nous pourrions également en reparler. Ce point-là était à l'ordre du jour de la Commission Enfance - Scolarité, mais sans aucun souci nous pourrions avoir plus de détails. Je pourrai vous proposer plus de détails à la prochaine Commission.

⇒ Monsieur MAREAU : Que nous puissions, nous aussi, promouvoir... les dépenses, ce qu'ils ont dépensé avec ça, dans Sablé.

⇒ Madame GOURICHON : Oui, bien sûr.

⇒ Monsieur MAREAU : Pendant que vous êtes encore là, j'ai deux autres points. Déjà, les Amis de l'orgue, sur un premier document, c'était 800 euros, puis zéro en 2020 et 800 euros en 2021. Là, dans la nouvelle documentation que nous avons eue, c'est l'inverse. J'imagine donc que c'est une coquille, mais il y avait dans le nouveau document (vous me direz si je me trompe) la troupe le Marquis capricieux, qui est une des rares associations dont la subvention a été divisée par deux. Ce qui n'est pas rien. Passer de 1 800 à 900... Pourquoi cela ?

⇒ Madame GOURICHON : Alors, sur les montants qui sont soumis ici, ce sont les montants que nous demandent les associations, qui sont des montants maximums, comme cela est indiqué. La troupe le Marquis capricieux était effectivement sur cette demande-là, à ce niveau-là de demande de subvention par rapport à leur projet, et probablement également par rapport au temps empêché de la culture actuellement.

Quant aux Amis de l'orgue de l'église, nous étions – sauf erreur de ma part – en subvention spécifique l'année passée, et elle est passée en subvention de fonctionnement au budget prévisionnel 2021. Je suis désolée, je n'arrive pas à voir.

⇒ Monsieur MAREAU : J'arrive à voir en même temps que vous. Voilà, nous sommes passés du spécifique à une subvention qui sera de fonctionnement.

⇒ Madame GOURICHON : De fonctionnement, oui, tout à fait. C'est exactement cela.

⇒ Monsieur MAREAU : Je m'inquiète quand même pour la troupe le Marquis capricieux. La connaissant, j'irai m'enquérir pour savoir pourquoi ils ont moins de demande de subvention. Est-ce que cette association va bien, ou pas ?

⇒ Madame GOURICHON : Pour information, je ne les ai pas moi-même rencontrés. Cependant, cette troupe nous a signifiés, contactés par rapport à un projet également. Nous pouvons donc espérer que cette troupe-là se porte bien et n'est donc pas en dormance.

⇒ Monsieur MAREAU : Je terminerai, toujours sur le théâtre, pour terminer sur la culture, Monsieur le Maire. Sur la troupe Houlala, nous donnons de l'argent pour le Bourgeois gentilhomme.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Est-ce que vous pouvez nous dire si cela aura lieu, ou pas, et quand ?

⇒ Madame GOURICHON : Alors, pour l'instant, les consignes que nous avons par rapport à la culture, vous vous imaginez bien que nous avons à peu près les mêmes que celles qui sont diffusées à l'ensemble des Français actuellement. C'est-à-dire que nous sommes encore sous une culture très empêchée et contrainte, et que nous attendons avec hâte les annonces du Gouvernement, qui sont attendues pour la mi-mai où l'on nous promet une reprise de certaines activités. Je pense que nous déroulerons la saison estivale à mesure que les contraintes sanitaires pourront se lever. En tout cas, nous l'espérons tous.

⇒ Monsieur MAREAU : Nous pourrions donc avoir le spectacle le Bourgeois gentilhomme en fin d'année ? Ils pourront décaler leur calendrier ?

⇒ Madame GOURICHON : Je ne sais pas ce que cela pourra donner sur un calendrier, mais en tout cas nous ferons tout ce qui est [inaudible]. Nous espérons tous, effectivement, que nous pourrions participer à cette pièce de théâtre.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie.

⇒ Madame GOURICHON : Merci Monsieur MAREAU.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien. Nous allons passer à la délibération numéro 37.

### **37) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - SPORTS - DESC**

⇒ Madame PETITGAS : Numéro 37, ce sont les subventions aux associations et autres organismes – sports - DESC. Je ne prends pas la totalité des associations. Au niveau des totaux, il n'y a pratiquement pas de changement. Un petit peu au niveau des subventions spécifiques, qui sont passées de 70 000 à 82 000. Au niveau des associations sportives, nous sommes passés de 44 000 à 39 900 avec des activités et manifestations qui n'ont pas eu lieu. Pour le sport, au total, une augmentation de 12 000 euros puisque nous passons de 310 000 à 322 000, notamment du fait des réserves qui ont été mises en place au vu des circonstances. Si certaines manifestations n'ont pas eu lieu, peut-être que la fin de l'année nous permettra...

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2021 aux associations et autres organismes, pour les montants maximums suivants :

	<b><u>BP 2020</u></b>	<b><u>BP 2021</u></b>
<b><u>FONCTION 4</u></b>		
<b><u>Sous-rubrique 40_1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES</u></b>		
* Association Aérostatique.....	317,00 €	318,00 €
* Boules de fort Les Constructeurs .....	347,00 €	351,00 €
* Boules de fort L'Union .....	260,00 €	318,00 €
* Bowldart's – Bowling et fléchettes .....	295,00 €	291,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé.....	1 497,00 €	1 522,00 €
* Cercle Escrime.....	1 744,00 €	1 806,00 €
* Cible Sabolienne - Tir .....	1 000,00 €	-
* Club Alpin Français .....	1 794,00 €	-
* Club cyclotourisme Sabolien .....	450,00 €	450,00 €
* Club Bowl'Maine Sablé / Solesmes.....	303,00 €	289,00 €
* Club de modélisme .....	296,00 €	294,00 €
* Club Subaquatique Sabolien .....	296,00 €	366,00 €
* Sablé Gymnastique .....	5 100,00 €	5 434,00 €
* Goélands.....	2 111,00 €	2 016,00 €
* A.S. Golf (golf de Sablé-Solesmes) .....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Hand Ball Club Sablé .....	2 988,00 €	2 455,00 €
* Judo Club Sablé .....	2 153,00 €	2 215,00 €
* Envol G.R.....	1 633,00 €	1 324,00 €
* Karaté .....	900,00 €	900,00 €
* Les Archers Sablé .....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Pétanque Sabolienne .....	1 500,00 €	1 500,00 €
* Promenade et Nature .....	377,00 €	383,00 €
* Retraite Sportive Sarthe & Vègre .....	400,00 €	400,00 €
* Roller Skating ASS.....	1 600,00 €	1 600,00 €
* Rugby Club.....	865,00 €	1 321,00 €
* Sablé Sport Santé (SASSA) .....	-	700,00 €
* Sablé "Jog" 72 .....	600,00 €	600,00 €
* Sablé Basket .....	9 010,00 €	7 560,00 €
* Sablé Football Club .....	11 037,00 €	9 485,00 €
* Sablé Football Club [niveau national] (1 <sup>er</sup> semestre 2021 acquis) .....	22 500,00 €	22 500,00 €
* Sablé Football Club [niveau national] (2 <sup>ème</sup> semestre 2021 si maintien) .....	22 500,00 €	22 500,00 €
* Sablé Nautique Aviron .....	1 090,00 €	1 053,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme .....	41 143,00 €	41 143,00 €
* Sablé Smash'n'Bad .....	1 500,00 €	1 435,00 €
* Sablé Triathlon.....	1 868,00 €	1 917,00 €

* Sablé Volley Ball.....	969,00 €	1 007,00 €
* Tennis Club Sablé.....	3 400,00 €	2 738,00 €
* Tennis de Table de Sablé .....	1 500,00 €	1 497,00 €
* Twirling Club Sabolien .....	1 794,00 €	1 732,00 €
* Viet Vo Dao Sablé .....	1 100,00 €	1 100,00 €
* Zumba'titude .....	935,00 €	855,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>151 172,00 €</b>	<b>145 375,00 €</b>
* Réserve 40_1 – Subventions aux associations sportives .....	13 828,00 €	7 625,00 €
* Réserve 40_1- Fonds de solidarité .....	-	12 000,00 €
	-----	-----
<b>Total 40.1</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>165 000,00 €</b>

#### **Sous-rubrique 40\_3 - SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

* Cercle Escrime (aide à l'emploi).....	3 703,00 €	3 895,00 €
* Envol (aide à l'emploi) .....	3 530,00 €	2 524,00 €
* Goélands (aide à l'emploi).....	1 117,00 €	869,00 €
* Goélands (aide exceptionnelle perte Aquagym).....	1 200,00 €	1 200,00 €
* Judo Club (aide à l'emploi).....	1 669,00 €	799,00 €
* Pétanque Sabolienne (organisation concours triplete mixte 11/07/2021)	500,00 €	500,00 €
* Pétanque Sabolienne (organisation concours doublette vétérans 20/05/2021)	500,00 €	500,00 €
* Sablé Basket (aide à l'emploi).....	3 717,00 €	2 358,00 €
* Sablé Football Club (aide à l'emploi) .....	20 000,00 €	20 000,00 €
* Sablé Football club (compensation perte aide emploi CFTS).....	-	8 000,00 €
* Sablé Gymnastique (aide à l'emploi).....	1 319,00 €	1 826,00 €
* Sablé Gymnastique (participation 2 championnats nationaux 2019) .	187,09 €	-
* Sablé Sarthe Cyclisme (organisation du cyclo-cross).....	4 000,00 €	-
* Sablé Sarthe Cyclisme (aide au local sur justificatifs).....	8 500,00 €	11 500,00 €
* Sablé Sport Santé (participation champ. National à Aurillac mai 2019)	240,80 €	-
* Sablé Triathlon (organisation "Journée du triathlon" 27 juin 2021..... )	650,00 €	650,00 €
* Sablé Triathlon (organisation « Journée Animathlon » avril 2021).....	150,00 €	150,00 €
* Zumba'titude (aide à l'emploi) .....	2 232,00 €	2 151,00 €
* Tennis Club (aide à l'emploi).....	-	2 143,00 €
* Canoë-Kayak Club Sabolien (participation 4 championnats nationaux 2020)	-	920,00 €
* Sablé Basket (20 ans Trophée Sarthe basket).....	-	4 000,00 €
* Club Subaquatique Sabolien (musée subaquatique .....	-	2 250,00 €
et location carrière Grez-en-Bouère)		
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>53 214,89 €</b>	<b>67 235,00 €</b>
* Réserve 40_3 – Subventions spécifiques.....	16 785,11 €	14 765,00 €
	-----	-----
<b>Total 40.3 – Subventions spécifiques</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>82 000,00 €</b>

**Remarques :** ➤ Pour la participation à un championnat de niveau minimum national (ou interrégional pour le sport adapté ou handisport), la subvention spécifique est calculée selon les critères suivants :

- . déplacement en voiture : 0,20 €/km
- . déplacement en minibus : 0,24 €/km
- . aide par athlète : 6,00 €
- . hébergement par chambre de 3 personnes/ nuitée : 20,00 €
- . Plafond maximum : 2 000 €

👉 **Subventions attribuées en contrepartie des charges des associations et des recettes de la commune (ou de diminutions de charges de personnels de la commune)**

#### **Sous-rubrique 40\_4x - SUBVENTIONS COMPENSATRICES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (CFTS)**

➤ Associations (Rémunérations de 2021) : Sous-rubrique 40.41  
(Subventions couvrant les charges de personnel 2021 d'Associations qui emploient des éducateurs en 2021)

	<b><u>BP 2020</u></b>	<b><u>BP 2021</u></b>
* Pétanque Sabolienne .....	1 400,00 €	1 000,00 €
* Tennis Club Sablé.....	5 800,00 €	5 400,00 €
* Tennis de Table de Sablé .....	4 000,00 €	4 000,00 €
* Sablé Smash'n'Bad .....	2 100,00 €	2 100,00 €
* Club Alpin Français .....	4 100,00 €	-
* Envol .....	3 700,00 €	3 800,00 €
* Sablé Basket .....	3 300,00 €	3 300,00 €
* Judo Club Sablé .....	7 700,00 €	7 800,00 €
* Sablé Football Club .....	8 600,00 €	-
* Cercle d'Escrime.....	2 900,00 €	3 300,00 €
* Sablé Gymnastique	-	3 300,00 €
* Athlétisme.....	-	1 100,00 €
* Réserve (développement pratique sportive adaptée) .....	400,00 €	4 800,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>39 900,00 €</b>

➤ Associations (Rémunérations de 2021) : Sous-rubriques 40\_44

(Subventions couvrant les remboursements 2021 par les Associations à la Ville pour les éducateurs (titulaires) rémunérés par la Ville et refacturés aux dites associations)

* Club Alpin Français .....	1 900,00 €	1 800,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé.....	4 400,00 €	4 600,00 €
* Sablé gymnastique.....	6 400,00 €	6 300,00 €
* Les Goélands.....	1 900,00 €	1 800,00 €
* Viet Vo Dao Sablé .....	1 400,00 €	1 300,00 €
* Sablé Football Club .....	11 600,00 €	11 600,00 €
* Hand Ball Club Sablé .....	2 200,00 €	2 200,00 €
* Sablé Volley-ball .....	1 600,00 €	1 500,00 €
* Réserve (développement pratique sportive adaptée) .....	- 400,00 €	4 000,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>35 100,00 €</b>
	-----	-----
<b>Total CFTS</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>
	-----	-----
<b>Total SPORTS</b>	<b>310 000,00 €</b>	<b>322 000,00 €</b>

L'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ...

⇒ Monsieur MAREAU : J'en ai sur le sport.

⇒ Monsieur MERCIER : Je souhaiterais intervenir.

⇒ Monsieur MAREAU : Allez-y, je vous laisse la parole.

⇒ Monsieur MERCIER : Je peux intervenir Monsieur le Maire.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, bien sûr.

⇒ Monsieur MERCIER : Oui, je souhaiterais intervenir. En fait, vous ne serez pas surpris par ma question puisque je l'ai déjà posée en Commission, mais une question en appelle une autre. Ma première question, c'est sur le fonds de solidarité aux associations, que nous voyons là pour 12 000 euros. Et puis la question corollaire : ces fonds seront-ils suffisants compte-tenu du prolongement de cette [inaudible] et des enjeux qui se poseront encore à la rentrée, en septembre, pour les associations, notamment en termes de survie par rapport au renouvellement ou non des licences ? Je pense que la question du renouvellement des licences se posera encore [inaudible] à la rentrée. Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur RENO.

⇒ Monsieur RENO : Oui, Monsieur LEUDIÈRE. Je n'ai pas tout entendu, Philippe, parce que ton micro ne marche pas forcément bien. J'ai cru comprendre que tu parlais du fonds de solidarité et que tu souhaitais avoir des précisions. C'est ça ?

⇒ Monsieur MERCIER : Oui, oui, tout à fait. [Inaudible] en Commission, Nicolas. Sur [inaudible] associations ? Et l'autre question... Vous m'entendez ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très mal, en fait. Pardon, mais ce n'est pas facile. C'est haché.

⇒ Monsieur ROCHER : C'est un micro défectueux, ça.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est peut-être un problème de micro, mais nous allons nous concentrer. Ça va aller, il n'y a pas de souci.

⇒ Monsieur MERCIER : Est-ce que vous m'entendez ?

⇒ Monsieur RENO : Oui, oui, vas-y.

⇒ Monsieur MERCIER : C'est mieux, là ?

⇒ Monsieur RENO : Oui, c'est mieux.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, très bien.

⇒ Monsieur MERCIER : D'accord. Je disais simplement que j'avais une question, mais que j'ai déjà posée en Commission. J'ai eu une partie de la réponse, mais il y avait une autre question corollaire qui suivait. Je demandais les critères sur lesquels seront attribués les fonds de solidarité aux associations et puis, sur ces fonds, quels seront, seront-ils suffisant compte-tenu du prolongement de cette crise sanitaire et des enjeux qui se poseront encore à la rentrée pour les associations, en termes de survie, par rapport notamment au renouvellement ou non des licences. Je pense que, dans les familles, la question du renouvellement des licences se posera encore forcément dans les familles à la rentrée.

⇒ Monsieur RENO : Je vais répondre à ta question, Philippe. J'avais effectivement commencé à répondre dans le cadre de la Commission par rapport au fonds de solidarité. Sur les critères de fonds de solidarité nous serons, bien entendu, très, très vigilants, et cela fonctionnera sous forme de dossier, comme une demande de subvention normale, avec une mise à disposition des éléments de trésorerie des associations qui seront en difficulté. Tu nous avais posé la question si les associations étaient déjà informées de ce fonds de solidarité. Nous attendions ce soir la validation de ce budget-là pour pouvoir le faire.

Nous allons commencer à lancer les communications sur ce sujet-là auprès des associations et, après, derrière, candidature sur dossier, que nous sommes en train de mettre en place avec Jean-Philippe et Stéphanie. Dès réception des dossiers, nous ferons évidemment les analyses et nous répondrons présents. L'objectif – et ça, je te l'ai dit en Commission – c'est qu'aucune association ne doit rester sur le côté dans le cadre de cette année.

Pour l'année prochaine, le sujet est effectivement sur la table. La ville de Sablé ne pourra pas traiter toute seule ce sujet-là. Il va falloir aussi qu'il y ait une prise en compte de par les différentes fédérations sportives sur les sujets. C'est ce qui se passe actuellement. Je ne sais pas si tu as pu le remarquer, mais le canoë-kayak est en train de réfléchir, effectivement, à faire des licences à moitié prix, réduites. La gymnastique est aussi en train de réfléchir. Le basket, je n'ai pas encore d'information, mais nous sentons que les fédérations ont pris le sujet en mains et vont nous accompagner sur le fait de ne surtout pas perdre, aujourd'hui, plus de licenciés que nous en avons perdus.

Je fais un *aparté* aussi sur la partie subventions pour compléter un petit peu. Il y a aujourd'hui une formule de calcul qui a été mise en place par vous, à l'origine, qui est plutôt cohérente et sur laquelle nous ne sommes pas revenus. En revanche, l'année prochaine, nous serons obligés de nous positionner de manière un petit peu différente sur cette formule parce que, effectivement, elle tient compte du nombre de licenciés. Nous savons très bien que, cette année, le nombre de licenciés va chuter de 20 %. Nous ne

pourrons donc pas prendre en compte l'ensemble de ces formules de calcul pour calculer la subvention de l'année suivante.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tes questions, Philippe, parce que ça a coupé, mais voilà ce que je peux te dire sur ce sujet.

⇒ Monsieur MERCIER : Oui, merci. Simplement, Nicolas, je ne sais pas... Ne pouvons-nous pas envisager un petit coup de pouce financier de la ville comme il y a eu pour le vélo ? Un coup de pouce financier sur la reprise d'une association pour les familles, par exemple ? C'est une idée comme une autre.

⇒ Monsieur RENOU : C'est une idée sur laquelle nous pourrions échanger en Commission DESC. Tu sais très bien comment fonctionne la Commission. Tout est ouvert, tout est possible. Nous sommes là pour discuter ensemble, et nous le ferons. Si tu as des idées, nous sommes preneurs. Il n'y a pas de souci.

⇒ Monsieur MERCIER : Merci.

⇒ Monsieur MAREAU : Monsieur RENOU, vous pouvez encore garder la parole, si vous voulez bien, Monsieur le Maire.

⇒ Monsieur RENOU : Avec plaisir, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Avec plaisir. Je vous donne la parole, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vais essayer encore une fois d'être très court et très concis. Merci pour votre intervention, Monsieur RENOU, puisque, comme vous l'avez vu sur la culture, le sport, au moment du budget, c'est un moment parfait pour prendre le pouls, la santé de nos associations à travers les subventions.

Moi, je me pose deux, trois questions quand même. Il y a en a où c'est un peu plus. Il y en a où c'est un peu moins. Si nous pouvions juste avoir des explications sur deux, trois associations. Je prends les plus grosses... Il y en a où c'est juste quelques euros de plus ou de moins, mais je vous dirai juste celles qui m'ont surpris par la taille du mouvement financier. La *Cible sabolienne*, c'est quand même moins 1 000 euros, ce qui n'est pas rien.

⇒ Monsieur RENOU : Ils n'ont pas fait la demande. Je vais vous répondre tout de suite, Monsieur MAREAU, sur la *Cible sabolienne*. En fait, il y a certaines associations qui ont décidé de ne pas faire la demande de subvention pour cette année compte tenu du fait qu'elles ont eu la subvention à N-1 et qu'elles ne l'ont pas forcément dépensée, voilà. Le *Club alpin français*, c'est exactement la même chose. Ce sont des associations qui n'ont pas fait de demande de subvention pour cette année.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Rassurez-nous, cela ne veut pas dire que cela va forcément mal chez eux ?

⇒ Monsieur RENOU : Non, du tout, du tout.

⇒ Monsieur MAREAU : En revanche, je prendrai notre plus grosse association, qui est le *Sablé football club*... Là, quand même, sur les subventions et les subventions spécifiques, nous sommes sur du moins 1 400 et moins 8 000, donc moins 9 450 ce qui, là, pour le coup, est vraiment une très grosse somme. Je me pose la question. Est-ce que c'est le mode de calcul avec les adhérents en moins – et là, je devrais m'inquiéter – qui explique cette baisse ?

⇒ Monsieur RENOU : Non, ce n'est pas cela, et je vais vous donner l'explication. Si vous regardez la page 5, Monsieur MAREAU, vous avez, en subventions compensatrices aux associations sportives CFTS, une ligne à 8 600 qui est passée à zéro, mais vous la retrouvez en subventions spécifiques en compensation perte emploi CFTS à hauteur de 8 000 euros. Elle est un tout petit peu moins élevée, mais elle est effectivement liée au nombre d'heures qui sont positionnées sur cette partie-là.

Ce qui se passe, c'est que nous avons tout simplement remis un petit peu d'ordre sur le sujet. Il y avait des heures de subvention CFTS qui étaient accordées à un entraîneur, alors qu'il ne réalisait pas des heures CFTS. Nous avons donc remis de l'ordre sur le sujet. Nous nous sommes dit que non, cela n'est pas une subvention CFTS. Nous allons garder le cadre de la subvention CFTS et, pour ne pas pénaliser

l'association sur ce point-là, nous allons leur accorder une subvention spécifique de compensation perte à l'emploi. Vous la retrouvez, elle est basculée sur le tableau du dessus.

⇒ Monsieur MAREAU : Je comprends mieux. Je vous remercie pour cette explication. Mais alors, ça c'est pour ceux qui sont en moins... Cela va de -300 à -500, j'imagine que l'explication doit être à peu près similaire. Je m'inquiète aussi pour *Sablé sport SASSA*, qui avait 700 et qui n'a plus rien. Alors, là, nous sommes passé à zéro. C'est pareil ? Ils n'ont pas fait la demande ?

⇒ Monsieur RENOUE : Ils ne sont pas passés à zéro. Ils sont passé à plus.

⇒ Monsieur MAREAU : Sur le document que j'avais...

⇒ Monsieur RENOUE : La SASSA, c'est ce que vous êtes en train de dire ?

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, *Sablé sport santé*.

⇒ Monsieur RENOUE : SASSA, ils sont passés de zéro à 700 euros.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, c'est plutôt l'inverse. Est-ce qu'eux...

⇒ Monsieur RENOUE : Oui, c'était une association qui était en sommeil depuis deux, trois ans, qui avait arrêté un petit peu les différentes prestations qu'ils réalisaient par rapport au sport adapté. Nous avons rencontré le président, et il souhaite remettre en route son association. Cela nous va très, très bien puisque, vous le savez, nous en avons déjà discuté, pour nous, le sport adapté est quelque chose qui fera partie de nos projets sportifs en lien avec les différentes associations. Voilà, nous sommes repartis avec eux. Nous sommes en train de mettre en place une organisation avec le service des sports, justement avec cette association-là, en lien avec l'ensemble des associations sportives qui souhaiterons nous accompagner pour la mise en place du sport adapté.

C'est pour cela, d'ailleurs, qu'il y a des subventions. Nous avons un petit réservoir de subventions CFTS. Cela va nous permettre de travailler sur le sujet du sport adapté avec les associations, et leur mettre éventuellement des fonds lorsqu'elles nous accompagneront sur ce sujet-là.

⇒ Monsieur MAREAU : Merci, c'est très positif. Je vous remercie. Sur le basket, qui n'est pas une petite association à Sablé non plus, là c'est moins 2 809 sur les deux subventions. *Sablé basket*, comment va-t-il ?

⇒ Monsieur RENOUE : *Sablé basket* va bien dans sa globalité. *Sablé basket* faisait partie des deux associations qui étaient aujourd'hui hors critères de subvention, avec le *Sablé football club*. Dans les formules de calcul, à chaque fois que nous utilisons la formule de calcul pour eux, nous étions plus haut que ce qui était logiquement dû à l'association. Nous sommes en train de revenir dans les clous par rapport aux critères de mise à disposition de subvention. Lorsque nous regardons le global qui est accordé, Monsieur MAREAU ; lorsque nous additionnons les subventions de fonctionnement plus subventions spécifiques, plus subventions CFTS, nous sommes à peu près, globalement, à ce qu'ils avaient touché en N-1.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, sachant qu'ils ne font pas leur Trophée Basket cette année.

⇒ Monsieur RENOUE : Si, si, si.

⇒ Monsieur MAREAU : Il aura lieu quand même ?

⇒ Monsieur RENOUE : Oui, nous essayons de l'organiser pour qu'il ait lieu, comme l'année dernière. Nous essayons de tout mettre en œuvre avec l'association pour que cela puisse se maintenir. C'est l'objectif.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, je suis content que vous me le disiez. Je terminerai juste par les gros plus, et peut-être une explication sur ceux qui ont un peu plus d'argent ? J'en déduirai, moi, qu'ils vont très, très bien. Le cyclisme, qui a plus 3 000 euros. Le tennis, qui a plus 1 471... il y a un plus, il y a un moins, cela fait plus 1 471. Le canoë, qui a plus 920. Est-ce que cela veut dire que ces associations vont particulièrement bien ?

⇒ Monsieur RENO : Aujourd'hui, le cyclisme, pourquoi +3 000 euros ? Vous regarderez, c'est que nous donnons aujourd'hui une subvention supplémentaire par rapport au local. Ils ont un local qui est payé, aujourd'hui, par la ville de Sablé. L'année dernière, nous étions en cours. Nous avons payé 8 500 euros. Là, nous sommes à 11 500 euros. Cela explique donc aujourd'hui l'évolution par rapport au cyclisme. Pour le reste, ce sont effectivement des associations qui, aujourd'hui, n'ont pas donné de signe de faiblesse dans le cadre de la mise à disposition des supports des demandes de subvention. Après, nous restons sur la formule de calcul de base. S'ils ont obtenu un peu plus de subvention, c'est qu'ils avaient probablement plus d'adhérents dans le calcul.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, parfait. J'en ai terminé. Je vous remercie.

⇒ Monsieur RENO : Je vous remercie de vos questions.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Monsieur MAREAU. Merci Monsieur RENO. Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **38) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - COMMERCE**

⇒ Madame PETITGAS : Délibération numéro 38. Ce sont les subventions aux associations et autres organismes pour le commerce. Idem que précédemment, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de gros changements si ce n'est, là encore, une réserve pour subventions exceptionnelles, au cas où. Ce qui nous amène donc à un montant de 91 100 euros pour 2021.

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2021 suivantes aux associations et autres organismes :*

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
<b><u>FONCTION 9</u></b>		
<b><u>Sous-rubrique 90_7 - ORGANISMES</u></b>		
* Syndicat C.G.T. (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention) ....	207,00 €	207,00 €
* Syndicat CFDT (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention).....	207,00 €	207,00 €
* Syndicat F.O. (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention).....	207,00 €	207,00 €
* Club de Développement économique (prestations refacturées) .....	417,50 €	417,50 €
* Réserve.....	61,50 €	61,50 €
	-----	-----
<b>Total ORGANISMES</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>
<b><u>Sous-rubriques 94_3 et 94_5 – COMMERCE – DÉVELOPPEMENT LOCAL</u></b>		
* Sablé Action Vos Commerçants (Fonctionnement) .....	15 000,00 €	néant
* Sablé Action Vos Commerçants (Spécifique) .....	3 000,00 €	
* Réserve Sous rubrique "Commerce" .....	2 900,00 €	15 000,00 €
<b>Sous total</b>	<b>20 900,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
* C.F.S.R. (convention d'objectifs et de moyens) .....	45 000,00 €	45 000,00 €
* Réserve pour subvention exceptionnelle .....	- €	30 000,00 €
<b>Sous total</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>
	-----	-----
<b>Total COMMERCE</b>	<b>65 900,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
<b>Total FONCTION</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>91 100,00 €</b>

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Y a-t-il des abstentions ?

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai une question.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui ?

⇒ Monsieur MAREAU : Juste une seule question. Il y a un gros changement, qui n'est pas rien non plus. C'est donc les 18 000 euros qu'il y avait pour *Sablé Action*. Peut-être Monsieur ROCHER pourra-t-il nous dire un petit mot sur les avancées ? Est-ce que les 18 000 euros seront donnés plus tard à une autre association, ou peut-être jamais ? Ou bien avançons-nous sur ce dossier ?

⇒ Monsieur ROCHER : Alors, Monsieur MAREAU, oui, je peux effectivement vous donner quelques explications. Vous n'êtes pas sans avoir vu, en dessous, qu'il y a une réserve sous-rubrique commerce qui est à 15 000 euros, qui est équivalente aux 15 000 que nous donnions à *Sablé Action*. Les 3 000 que nous leur donnions en spécifique précédemment étaient très exactement pour le carnaval.

Nous avons donc réservé 15 000 euros pour des actions.

⇒ Monsieur FALLARD : Denis, nous ne t'entendons plus.

⇒ Monsieur ROCHER : Ah ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Si, si, nous t'entendons très bien.

⇒ Madame POTIER : Si, si, nous t'entendons.

⇒ Monsieur MERCIER : Problème de micro personnel, Monsieur ROCHER.

⇒ Monsieur ROCHER : Comment ?

⇒ Monsieur MERCIER : Micro personnel.

⇒ Monsieur ROCHER : Ah, ça doit être ça, oui... J'en étais où, moi ? Vous me coupez, donc je ne sais plus où j'en suis... Ah, oui, *Sablé Action*. Vous n'êtes pas sans savoir que *Sablé Action* a été mise en veille et que, effectivement, nous sommes en cours de discussion – nous en avons déjà parlé lors du précédent Conseil, je pense – de mise en œuvre d'un Office du commerce, avec un manager de commerces. Effectivement, les 15 000 euros que nous avons mis en dessous nous permettront, non pas de rémunérer le manager de commerce (cela fait partie d'une autre ligne budgétaire), mais en revanche d'engager des actions et des animations au sein de la ville.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

### **39) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - COMMUNICATION**

⇒ Madame PETITGAS : Délibération numéro 39 – subventions aux associations et autres organismes pour la communication. Là, à l'inverse, une diminution puisque nous passons de 35 500 à 20 500. C'est lié notamment au Circuit cycliste de la Sarthe qui n'a donc pas eu lieu.

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2021 suivantes aux associations et autres organismes :*

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
<b>Sous-rubrique 023.1 – <u>COMMUNICATION</u></b>		
* Société des Courses (Grand Prix de la Ville de Sablé) .....	6 862,50 €	6 862,50 €
* Trophée de la Sarthe - Pays de la Loire de Basket Ball à Sablé (subvention spécifique) .....	2 700,00 €	2 700,00 €
* Promotion touristique/Golf (selon convention triennale) .....	2 125,00 €	2 125,00 €
* Confrérie du petit sablé de Sablé (fonctionnement annuel) .....	450,00 €	450,00 €
* Circuit cycliste de la Sarthe .....	10 000,00 €	- €
* réserve .....	11 862,50 €	6 862,50 €
	-----	-----
<b>Sous-total (Chapitre 65)</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>
 <b>Sous-rubrique 04.1 – <u>RELATIONS INTERNATIONALES</u></b>		
* Jumelage Bückeburg 13,50 €/hôte (13,50 € en 2019) .....	1 500,00 €	1 500,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
	-----	-----
<b><u>Total COMMUNICATION</u></b>	<b><u>35 500,00 €</u></b>	<b><u>20 500,00 €</u></b>

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Effectivement.

⇒ Madame PETITGAS : La réserve a également un peu diminué. L'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **40) FONDS DE CONCOURS À RECEVOIR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN POUR L'ACQUISITION DU BATEAU "LE SABLÉSIEEN II"**

⇒ Madame PETITGAS : Délibération numéro 40. C'est le fonds de concours à recevoir de la Communauté de communes du Pays sabolien pour l'acquisition du bateau *le Sablésien II*. Il est précisé que ce fonds de concours représente 50 % du coût prévisionnel à la charge de la commune, calculé selon le plan de financement qui vous est proposé à l'arrière de la convention, à savoir un montant de dépenses de 205 000 euros, des recettes qui sont constituées par des subventions venant de la Région pour 25 % et du Conseil Départemental également pour 25 %, ce qui représente un solde net à financer de 105 000 euros qui se partage en 52 200 pour la commune de Sablé-sur-Sarthe et de 52 200 en tant que fonds de concours pour la Communauté de communes.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une nouvelle convention avec la Communauté de communes du Pays sabolien pour un fonds de concours à recevoir concernant l'acquisition par la Commune de Sablé-sur-Sarthe du bateau "Le Sablésien II".*

*Il précise que ce fonds de concours représente 50 % du coût net prévisionnel à la charge de la Commune, calculé selon le plan de financement figurant dans le tableau joint (voir en annexe).*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de la convention financière à intervenir entre la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien,
- d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention,
- de recevoir le fonds de concours à la Communauté de communes du Pays sabolien en fonction de l'échéancier de versement figurant dans la convention.

L'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur MERCIER : Je pourrais intervenir Monsieur le Maire ? C'est Philippe Mercier.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MERCIER : Vous m'entendez bien ?

⇒ Madame PETITGAS : Oui.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien.

⇒ Monsieur MERCIER : Simplement, sur cette délibération, juste deux petites précisions concernant *le Sablésien II*. Pouvez-vous nous communiquer les résultats du contrôle technique, s'il a été réalisé ? Je crois que c'était à Nantes. Avez-vous les résultats ? Et puis, nous avons bien vu dans le budget primitif qu'il y avait aussi 30 000 euros de prévus pour une étude fluvestre et fluviale, notamment sur le repositionnement du *Sablésien*. Par rapport à son exploitation, pouvez-vous nous assurer que *le Sablésien* continuera bien de naviguer sur la Sarthe pour proposer, entre autres, des repas croisière, et qu'il ne restera pas simplement à quai ? Merci de vos réponses.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je peux laisser la parole à Manuela GOURICHON.

⇒ Madame GOURICHON : Merci Monsieur le Maire. Oui, effectivement, le projet que nous avons mis en place est bien pour continuer l'activité de bateau promenade et de bateau croisière dînatoire par exemple ou déjeunatoire dans le restaurant. Le contrôle technique, qui s'est passé, a été favorable, très favorable. Nous avons les conclusions du chantier naval qui nous confirme que nous sommes sur un équipement qui a été extrêmement bien entretenu. Aujourd'hui, nous repartons effectivement sur quelque chose de durable et de pérenne.

Enfin, par rapport à ce projet d'étude de configuration du tourisme fluvial et fluvestre, l'objectif est effectivement de permettre de positionner *le Sablésien* dans l'autre sens, le long du quai et non pas à la perpendiculaire du quai, pour y imaginer une activité qui soit aujourd'hui complémentaire de l'activité fluviale et navigable en imaginant un complément d'activité à quai. Il s'agit bien là d'un complément d'activité, et non pas le cœur d'activité du *Sablésien II*. Voilà, Monsieur MERCIER.

⇒ Monsieur MERCIER : Merci.

⇒ Monsieur MAREAU : Puis-je poser une question ? C'est Monsieur MAREAU.

⇒ Madame GOURICHON : Je vous en prie, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Ce contrôle technique a été très positif – c'est ce que je viens d'entendre –, mais quel coût cela a-t-il donné ? A-t-il fallu, pour l'entretien, faire des dépenses ? Ont-ils repeint la coque ? Est-ce que le moteur n'a pas eu besoin d'être retouché ? Est-ce que tout est bon, même au niveau sécurité, hygiène à l'intérieur ? Ma question, au fond, c'est : est-ce que tout est parfaitement utilisable dès maintenant sans que nous ayons besoin de retoucher à quoi que ce soit ?

⇒ Madame GOURICHON : Oui. Aujourd'hui, ce qui a effectivement été changé, ce sont les deux turbines à l'arrière puisque cela fait partie des mises à sec des bateaux. Cela a donc été changé. Je n'ai pas le terme technique, je m'excuse, mais le bateau a effectivement eu un resurfaçage de la coque sur la partie immergée et, aujourd'hui, les frais du contrôle technique étaient à la charge des vendeurs, à savoir Monsieur et Madame LEROY. La Ville n'a rien dépensé sur ces frais de contrôle technique du bateau. Voilà, je crois que j'ai répondu à vos différentes questions.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Cela veut donc dire que, si nous le souhaitons, cet été ou à la fin de l'été, nous pourrions faire des repas sur ce bateau et des promenades sur la Sarthe ?

⇒ Madame GOURICHON : Alors, il y a une continuité de l'activité qui est organisée par Monsieur et Madame LEROY, même s'ils s'orientent effectivement vers une autre activité à Avoise. Il y a quand même une continuité de l'activité avec le potentiel repreneur, qui reste toujours effectivement potentiel

puisqu'aucun acte en ce sens n'a encore été signé, si ce n'est une promesse d'acte qui a été signée ce tout début de semaine entre l'acheteur et le vendeur, mais sur la partie uniquement fonds de commerce. Du coup, par rapport à cela, Madame LEROY continue de prendre les réservations. Vous-même, vous pouvez actuellement appeler et réserver une croisière, qui sera effectivement organisée par les repreneurs de l'activité et non plus par Monsieur et Madame LEROY.

⇒ Monsieur MAREAU : Maintenant que nous sommes propriétaires, nous pouvons peut-être espérer, à la fin de l'année, inviter les Saboliens à venir sur ce bateau et peut-être boire un peu de Jasnières et de Petit Sablé. Ce serait une très bonne chose.

⇒ Madame GOURICHON : Ah, ce serait une très bonne chose, effectivement. Cela voudrait dire, déjà, que nous serions sortis de la COVID...

⇒ Monsieur MAREAU : Exactement.

⇒ Madame GOURICHON : ... Vous avez entièrement raison, et nous l'espérons tous. Maintenant, nous ne sommes pas encore propriétaires, Monsieur MAREAU. Nous le serons effectivement... Nous ne croyons que ce que nous voyons, et nous le serons lorsque nous aurons effectivement signé l'acte.

⇒ Monsieur MAREAU : À la fin de l'année, donc ?

⇒ Madame GOURICHON : Ce sera avant la fin de l'année puisque, normalement, la reprise de l'activité par le repreneur est attendue pour quelque chose qui pourrait démarrer début juin.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, moi je dis la fin de l'année pour tout ce qu'il y a à conclure, à terminer, à finir, mais aussi pour la situation COVID, et pour les Saboliens qui pourraient enfin avoir un marché de Noël et une activité de fin d'année heureuse. Je le souhaite.

⇒ Madame GOURICHON : Effectivement, nous l'espérons tous. Je suis d'accord avec vous. Merci, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, merci, nous allons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

#### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : La numéro 41.

#### **41) ASSUJETTISSEMENT À LA TVA - BATEAU LE SABLÉSIIEN II**

⇒ Madame PETITGAS : La délibération 41, sur l'assujettissement à la TVA pour le bateau *le Sablésien II*. Cette délibération porte sur l'activité de location du bateau, qui sera assujettie à la TVA au taux normal en vigueur. Il en sera également de même pour toutes les prestations annexes inhérentes.

*A compter de la date d'achat du Bateau promenade « Le Sablésien II » par la commune, l'activité de location du bateau sera assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux normal en vigueur. Il en sera aussi de même pour toutes prestations annexes inhérentes.*

*Monsieur le Maire propose donc l'assujettissement à la TVA de la gestion du Bateau « Le Sablésien II ».*

L'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

#### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**42) FONDS DE CONCOURS 2021 À VERSER - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN POUR LES OPÉRATIONS LIÉES À LA RÉALISATION DU PÔLE CULTUREL ET DES EXTÉRIEURS ET ABORDS DU CINÉMA MULTIPLEXE, DU CENTRE CULTUREL ET DU PÔLE CULTUREL SAINT-DENIS**

⇒ Madame PETITGAS : Délibération numéro 42 sur le fonds de concours à verser et la convention avec la Communauté de communes du Pays sabolien pour les opérations liées à la réalisation du Pôle Culturel et des extérieurs et abords du cinéma multiplexe, du Centre Culturel et du Pôle Culturel Saint-Denis.

Les projets ayant évolué, il est apparu qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage était nécessaire pour la réalisation des travaux au sein du centre culturel Joël Le Theule. C'est pourquoi il est nécessaire de proposer une nouvelle convention avec la Communauté de communes pour les fonds de concours à verser, déduction faite de la délégation de 897 000 euros.

Les nouveaux montants prévisionnels sont les suivants :

- montant estimé de la participation financière pour les travaux communs du centre culturel dans le pôle culturel Saint-Denis : 193 000 euros
- montant estimé de la participation financière pour les travaux pour les abords du cinéma multiplexe du centre culturel et du pôle culturel Saint-Denis : 961 000 euros

Je précise que la ville de Sablé va apporter des fonds de concours de la moitié du coût net à la charge de la Communauté de communes calculés selon les plans de financement figurant dans le tableau ci-joint. Vous avez donc, en effet, joint à la convention, un tableau qui récapitule le tableau de financement prévisionnel des fonds de concours. Un montant global de dépenses de 9 200 000 euros, des recettes pour 5 813 645, d'où un solde net à financer de 3 986 355.

La répartition entre les deux parties, la commune de Sablé 1 154 000, plus les 897 000 de délégation de maître d'œuvre, ce qui représente 2 051 000 euros, et il reste la Communauté de communes, 2 832 355 euros.

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 décembre 2019 qui a fixé une première répartition des coûts entre la commune et la Communauté de communes.*

*Depuis, les projets ont évolué et il est apparu qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage était nécessaire pour la réalisation des travaux au sein du Centre Culturel Joël Le THEULE.*

*C'est pourquoi il est nécessaire de proposer une nouvelle convention avec la Communauté de communes du Pays sabolien, pour les fonds de concours à verser, déduction faite de la délégation (897 000 € TTC).*

*Les nouveaux montants prévisionnels sont les suivants :*

- montant estimé de la participation financière pour les travaux communs du Centre Culturel dans le Pôle Culturel Saint-Denis : 193 000 €.*
- montant estimé de la participation financière pour les travaux pour les abords du Cinéma Multiplexe, du Centre Culturel et du Pôle Culturel Saint-Denis : 961 000 €.*

*Il précise que la Ville de Sablé-sur-Sarthe va apporter des fonds de concours de la moitié du coût net à la charge de la Communauté de communes, calculé selon les plans de financement figurant dans le tableau joint (voir en annexe).*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de la convention financière à intervenir entre la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien.*

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant :

- à signer ladite convention,
- à verser les fonds de concours à la Communauté de communes du Pays sabolien en fonction de l'échéancier figurant dans la convention.

La présente délibération abroge la délibération N° V-240-2019 du 16 décembre 2019.

L'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? Elle est adoptée. Je vous remercie, et je vous remercie, Madame PETITGAS.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je passe la parole à Madame GOURICHON.

#### **43) AVENANT À LA CONVENTION DE PRÊT DE TABLEAUX DE L'ÉGLISE NOTRE DAME AU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE POUR UNE EXPOSITION**

⇒ Madame GOURICHON : Merci Monsieur le Maire. Délibération numéro 43 – avenant à la convention de prêt de tableaux de l'église Notre-Dame au Département de la Sarthe pour l'exposition *Trésors sacrés*.

Compte-tenu du contexte COVID de l'époque, il est demandé à la ville de Sablé de continuer le prêt des œuvres de MONGENDRE, ROSSELLI et CURRADI jusqu'au 30 septembre 2021 pour permettre la continuité de l'exposition jusque septembre 2021.

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Sarthe a sollicité la Ville de Sablé-sur-Sarthe pour la mise à disposition de 3 œuvres de l'église Notre Dame, pour l'organisation d'une exposition prévue du 20 novembre 2020 au 31 mars 2021 à l'Abbaye Royale de l'Epau.*

*Cette exposition a pour but la valorisation de la peinture sarthoise du XVII<sup>e</sup> siècle et le travail de restauration des objets mobiliers engagé par le Département depuis 30 ans.*

*Les œuvres sont : Présentation de la Vierge au Temple de François MONGENDRE, Saint-Jean Baptiste de Matteo ROSSELLI et Saint-Michel de Francesco CURRADI. Elles ont été restaurées, en partenariat avec le Département, entre 2008 et 2011.*

*Monsieur le Maire informe qu'au vu de la situation sanitaire, l'exposition a dû être reportée et que le Département de la Sarthe sollicite la Ville pour passer un avenant afin de conserver les œuvres jusqu'au 30 septembre 2021.*

*Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des tableaux.*

La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je donne la parole à Monsieur ROCHER.

#### **44) COMMISSION D'INDEMNISATION - PLACE RAPHAËL ÉLIZÉ - INDEMNITÉ À VERSER À UN COMMERÇANT : MAISON DRANS**

⇒ Monsieur ROCHER : Oui, merci Monsieur le Maire. Délibération numéro 44 – Commission d'indemnisation place Raphaël Élizé. En fait, nous revenons sur la délibération que nous avons votée en fin d'année puisque, suite à une réclamation de la maison DRANS, il s'est avéré que la Commission d'Indemnisation, qui avait statué bien en amont, avait fait une erreur.

Nous avons donc revérifié l'ensemble, et il s'avère effectivement que, pour la maison DRANS, il y avait une erreur. Ce n'est donc pas 2 500 euros d'indemnisation, mais 5 253 que nous aurions dû voter. Voilà, rien de plus.

*Vu le règlement de la commission d'indemnisation approuvé par délibération le 28 janvier 2019.*

*Monsieur Le Maire rappelle que la Ville de Sablé-sur-Sarthe a créé une commission d'indemnisation des préjudices économiques destinés aux professionnels situés dans l'emprise du chantier, à l'exception des banques, assurances, mutuelles, agences immobilières et professions libérales.*

*La commission d'indemnisation en date du 23 juin 2020, a validé les dossiers de demande d'indemnisation de 15 commerçants situés dans le périmètre défini par le Conseil Municipal et a proposé des montants d'indemnisation qui ont été présentés au Conseil Municipal du 2 novembre 2020.*

*Pour la Maison DRANS, le montant de 5 253 € tient compte d'une correction suite à une erreur dans la formule de calcul sur les chiffres du mois d'avril.*

<b>Établissement</b>	<b>Prénom-Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Indemnisation demandée</b>	<b>Indemnisation accordée</b>
MAISON DRANS	Antoine PELLETIER	38 place Raphaël Élizé	13 727 €	5 253 €

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau montant, étant précisé que le versement de l'indemnité devra faire l'objet d'un accord, entre la Ville et le commerçant concerné, validé par la signature du protocole transactionnel ci-annexé.*

*La signature de ce protocole conditionnera le versement de l'indemnité.*

Avis de la Commission Aménagement : favorable.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci.

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai une question.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Monsieur ROCHER, comment expliquez-vous cette erreur, alors que vous aviez vous-même annoncé que vous aviez fait un gros travail et que tout était parfait quand je suis intervenu sur ce sujet il y a quelques mois ?

⇒ Monsieur ROCHER : Tout à fait, Monsieur MAREAU. Nous vous l'avons d'ailleurs expliqué en Commission, mais je vais vous le réexpliquer.

⇒ Monsieur MAREAU : Les Saboliens peuvent entendre.

⇒ Monsieur ROCHER : Oui, oui, bien sûr. En fait, c'est très simple. Cette Commission avait des règles qui devaient être appliquées. La Commission a appliqué les règles, et nous n'avons pas vérifié ce que la Commission avait fait. Nous ne contrôlons pas non plus ce que les gens font. Au final, dans ces règles, nous devons prendre les résultats de chaque mois négatif. Il se trouve que, pour la maison DRANS, et uniquement pour la maison DRANS – c'est le seul qui a eu cet élément de faveur – ils ont pris le mois

d'avril qui, lui, était positif. Alors, évidemment, dans l'ensemble du calcul, cela avait un impact particulièrement mauvais puisque nous étions aux alentours de 2 500 euros de moins.

Voilà, la raison est là, et l'erreur était là.

⇒ Monsieur MAREAU : J'avais moi-même soulevé cette grosse différence, et je vous faisais confiance. Vous voyez, en revanche, je vérifie, moi, ce que vous faites. C'est mon rôle, et je n'ai pas moi-même vérifié assez. Je vous ai peut-être trop fait confiance. Je vous remercie.

⇒ Monsieur ROCHER : Alors, Monsieur MAREAU, je veux bien, mais si vous voulez reprendre le dossier que vous avez en mains, il faut être un chouïa comptable pour retrouver l'erreur. Et quand je dis un chouïa, je suis gentil. Ce n'était pas aussi simple que cela à retrouver.

⇒ Monsieur MAREAU : Vous êtes humain, et l'erreur est humaine. Ce n'est pas très grave.

⇒ Monsieur ROCHER : Oui, oui, et je ne suis pas comptable, en plus. Cela fait donc deux bonnes raisons pour ne pas l'avoir vu.

⇒ Monsieur MAREAU : Mais j'aime bien vous taper sur les mains. Donc voilà, dès que j'ai l'occasion...

⇒ Monsieur ROCHER : Je comprends bien. Je comprends bien. Là, c'est le professeur de tout à l'heure qui arrive chez vous.

⇒ Monsieur MAREAU : Voilà, c'est cela.

⇒ Monsieur ROCHER : OK.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

#### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur FERRAND.

⇒ Monsieur FERRAND : Merci Monsieur le Maire. Délibération numéro 45.

#### **45) PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUÉ AVENUE DE MONTREUX À SABLÉ-SUR-SARTHE - LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 ;*

*Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-10 ;*

*Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants ;*

*Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L134-1, L134-2 et R134-3 à R143-30 ;*

*Considérant que l'office public Sarthe Habitat envisage la restructuration du foyer logement de « La Piscine » situé avenue de Montreux à Sablé-sur-Sarthe en 21 logements locatifs et de l'espace de Vie Sociale ainsi que la construction de 19 logements locatifs neufs en proximité.*

*Considérant que le programme de logements neufs empiètera sur une partie du parking de l'ancien foyer logements de « La Piscine »,*

*Considérant que le parking d'une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup> fait partie du domaine public routier de la commune de Sablé-sur-Sarthe et qu'il convient de déclasser pour en permettre sa cession ultérieure,*

*En amont du déclassement envisagé, il convient de procéder à l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L143-3 du code de la voirie routière, le projet ayant pour effet de modifier les conditions de circulation et les places de stationnement ouvertes au public.*

*L'enquête publique sera réalisée conformément aux dispositions des articles R141-4 à R141-10 du Code de la voirie routière.*

*Il convient dans le cadre de l'organisation de cette enquête, d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire, par arrêté, l'ouverture de l'enquête publique. Cet arrêté procédera à la désignation d'un commissaire enquêteur et précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. Il précisera également les lieux et dates des permanences du commissaire enquêteur.*

*Une fois les conclusions du commissaire enquêteur reçues, il conviendra à la collectivité de poursuivre la procédure pour permettre la réalisation du projet de Sarthe Habitat.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'émettre un avis favorable au projet de déclassement du parking situé devant le foyer logement de « La Piscine » soit une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup> à parfaire par un document d'arpentage en vue de permettre le projet de construction de logements sociaux de Sarthe Habitat,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du code de la voirie routière,*
- *de préciser que le Conseil Municipal devra se prononcer sur le déclassement du domaine public communal de l'emprise nécessaire au projet, à l'issue de l'ensemble des formalités liées à l'enquête publique préalable.*

L'avis de la Commission Aménagement : favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ? ...

⇒ Monsieur MAREAU : Un avis. Nous sommes pratiquement à la fin du Conseil. Je vais essayer de faire cours, encore. Je trouve juste dommage que nous concédions une partie du domaine public alors même que, pour l'instant, moi – et je ne dois pas être le seul – je vous avais demandé, lors du dernier Conseil, d'en savoir un peu plus sur les projets de Sarthe Habitat sur ce terrain.

Je n'ai pas de réponse à l'heure qu'il est. J'aimerais bien que cela s'éclaircisse un peu plus. Pour l'instant, nous rétrocédons sans savoir. Moi, en tout cas, je peux vous dire que je ne sais pas ce qui va être vraiment fait sur cette partie de notre ville. Je m'étonne que nous allions un peu vite, là, et que nous rétrocédions un peu trop rapidement. Je m'inquiète un petit peu sur ce qui va être fait. Est-ce que cela sera bien fait ou, comme dans le passé, des choses qui n'ont pas été parfaitement faites ? Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : J'en prends note, mais c'est un sujet qui a été lancé avant 2020. Voilà, nous poursuivons ce projet. Nous avons rencontré Sarthe Habitat. Le projet est lancé.

⇒ Monsieur MAREAU : Effectivement, Monsieur le Maire. Avant 2020, nous avons eu un premier plan, quand vous étiez encore élu d'ailleurs, en 2019. En 2020, nous avons eu différents plans, qui ont été modifiés, remodifiés et là, apparemment, nous partons encore sur une autre modification. C'est encore autre chose, mais au moins, avant, nous avons des plans. Nous avons un suivi. Nous pouvions au moins argumenter et parler de quelque chose avec un plan sous les yeux. Là, je n'ai rien du tout. Je ne peux pas parler de ce sujet. Voilà.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vais vous faire suivre le projet. D'accord ? Je m'en occupe.

⇒ Monsieur MAREAU : Je veux bien, merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vais poursuivre avant de terminer...

⇒ Monsieur FERRAND : La délibération numéro 46.

**46) VENTE PAR LA COMMUNE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 27 RUE PAUL DOUMER À SABLÉ-SUR-SARTHE AU PROFIT DE MADAME ÉMILIE GUTIERREZ**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à Madame Émilie GUTIERREZ domiciliée 14, rue Séry - 1<sup>er</sup> étage - 13003 MARSEILLE, un ensemble immobilier composé de deux garages, d'une dépendance, d'un appentis et d'une partie de la cour commune, situé 27, rue Paul Doumer à Sablé-sur-Sarthe - cadastré section BI n° 493 - 494 d'une contenance totale de 207 m<sup>2</sup> ainsi que la partie en indivision du passage commun cadastrée section BI n° 180 d'une superficie de 227 m<sup>2</sup>.*

*Compte tenu de l'état de vétusté de cet immeuble, de l'importance des travaux pour le réhabiliter, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cet ensemble immobilier à Madame Émilie GUTIERREZ au prix de 3 600,00 € net vendeur (réf. avis des Domaines n° 2020-72264V810). Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver la cession à Madame Émilie GUTIERREZ de l'immeuble situé 27, rue Paul Doumer à Sablé-sur-Sarthe - cadastré section BI n° 493 - 494 d'une contenance totale de 207 m<sup>2</sup> ainsi que la partie en indivision du passage commun cadastrée section BI n° 180 d'une superficie de 227 m<sup>2</sup>,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.*

*Cette délibération engage la collectivité pendant 12 mois. Si durant ce délai aucun acte ne venait à être signé entre la collectivité et l'acquéreur, la collectivité ne serait plus engagée envers l'acquéreur.*

⇒ Monsieur MAREAU : [Inaudible]

⇒ Monsieur FERRAND : Comment ?

⇒ Monsieur MAREAU : Je voulais poser une question. Je croyais que vous aviez terminé. Excusez-moi.

⇒ Monsieur FERRAND : Non, mais allez-y, Monsieur MAREAU. J'avais terminé. J'allais dire que l'avis de la Commission était favorable à l'unanimité.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, merci Monsieur Ferrand. Oui, je me pose la question, puisque c'est à peu près la même délibération qui était passée il y a quelques années – si vous vous souvenez, Monsieur le Maire, lorsque vous étiez élu. Je m'étais opposé pour le prix qui était très, très bas. Je comprends qu'il y ait une partie qui soit en zone inondable, et là nous sommes sur du 3 600. Je m'étonne toujours que, sur cet endroit précis, que cela revienne. Je pensais que cela était acté il y a quelques années. Apparemment, cela ne l'était pas.

Maintenant que cela revient, le prix est toujours aussi bas. Je m'étonne, et je vous fais part de mon étonnement.

⇒ Monsieur FERRAND : Monsieur MAREAU, les Domaines avaient donné un prix de 8 000 euros. Considérant l'importance des travaux pour le réhabiliter, qui auraient été au moins de 12 000 ou 16 000 euros pour refaire les toitures, Madame GUTIERREZ nous avait fait une proposition à 1 000 euros, que je n'avais pas acceptée, avec Monsieur le Maire. Elle nous avait donc fait une autre proposition à 2 000 euros. Je l'avais refusée et j'avais maintenu 4 000 euros. Elle est revenue vers nous en nous disant : « 4 000 euros avec les frais de notaire », ce qui faisait 3 600 euros pour la ville de Sablé. Avec Monsieur le Maire, nous avons accepté.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, j'entends bien. À l'époque, je me rappelle ce que j'ai dit. J'ai dit que les Domaines donnaient un avis. Je n'ai pas changé sur ce point. Les Domaines donnent un avis, et après c'est à ceux qui vendent et ceux qui achètent de se fixer, en suivant cet avis ou pas. Les Domaines, ce n'est pas vraiment une raison. Après, la Ville pourrait très bien vendre à 15 000, 20 000... ou à 1 000 euros. C'est encore son droit. Je voulais juste vous dire que je trouvais cela un peu bas, c'est tout. Après, ce sera vendu, et puis voilà.

⇒ Monsieur FERRAND : Oui, voilà, et puis, de toute façon, il fallait s'en débarrasser. Vu l'importance des travaux et la toiture, il fallait vraiment réagir rapidement parce qu'il y avait des tuiles et des ardoises qui s'envolaient. Nous aurions aussi peut-être mis en demeure pour la sécurité des passants.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Donc y a-t-il des abstentions ? ... Des contres ? ... Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous allons, pour terminer, répondre aux questions que Monsieur MAREAU nous a adressées par écrit. Notamment la première question sur l'ex projet d'installation de la maison médicale sur l'enceinte de l'ex école Gambetta.

⇒ Monsieur MAREAU : Est-ce que vous voulez que je pose la question d'abord et vous répondez après ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Si vous voulez, Monsieur Mareau.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est comme cela que nous faisons d'habitude...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il n'y a pas de problème pour moi.

⇒ Monsieur MAREAU : Parce que ceux qui nous écoutent n'ont pas la question.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Tout à fait, vous avez raison. Allez-y.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est mieux d'avoir la question avant d'entendre la réponse. D'abord, une autre question juste pour terminer ce Conseil. Je ne sais pas combien de personnes nous regardaient la dernière fois, et je ne sais pas combien de personnes nous regardent cette fois-ci. Au moins, lorsque c'est en présentiel, le compte est assez rapide. Pouvez-vous nous préciser sur la dernière fois et sur cette fois-ci combien de personnes nous ont regardés ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous vous donnerons cela.

⇒ Monsieur MAREAU : J'ai quatre questions. Je vais vous les lire.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : **Première question** - J'ai pu entendre lors du Conseil Communautaire que des élus ont pu voir des plans sur l'ex projet d'installation de la maison médicale sur l'enceinte de l'ex école Gambetta. Je souhaiterais donc savoir où sont ces plans et si nous pouvons les voir ? Je souhaiterais savoir si de l'argent public et des heures de travail d'agents municipaux ont été dépensés pour ce projet, et combien. Il semble qu'un certain nombre de candidats à la construction ou à l'élaboration s'étaient portés candidats ; si oui combien et lesquels ? Sur quelle base, quelle demande ?

**Deuxième question** - J'ai pu lire un article dans la page de Sablé d'un de nos journaux locaux qui parlait de l'élection du Conseil Municipal Junior de Louplande. J'aurais pu donner comme exemple bien d'autres villes plus ou moins grandes. Il est intéressant de voir comment l'élection s'est déroulée dans cette ville en ce mois de mars 2021. Sur le site de cette ville, nous pouvons voir tout le déroulement de l'élection, les candidats et leurs propositions, le nombre de votants, le résultat, etc... Comme chez les adultes. Chose intéressante, il y a des élus dans les catégories « école, collège et lycée », ce qui n'est pas le cas chez nous. Sur le site de la ville de Sablé, je n'ai ni trouvé les résultats, ni le nom des nouveaux conseillers. Il est écrit aussi : « *Durée du mandat : 3 ans, renouvellement du CMJ tous les 2 ans dans les écoles de Sablé* ». Cela mérite une explication.

Si nous voulons avoir des futurs citoyens responsables, qui s'investissent dans les institutions de notre pays et viennent voter, il faut leur apporter toute la considération et le sérieux qu'ils méritent. C'est l'une des voies pour réduire l'abstention de plus en plus grandissante. Je souhaiterais donc savoir dans quelles conditions se sont passées ces élections. Combien de candidats ? Ont-ils eu des propositions de campagne ? Combien d'électeurs, combien de votants, combien de votes exprimés, de bulletins blancs, nuls, et pour chaque candidat ? Quelles règles sur la parité et sur la représentativité de tous les établissements de la ville ? Comme je n'ai pas été invité cette année, pouvons-nous aussi, élus du Conseil Municipal, assister au dépouillement ? Y a-t-il eu, au moment du dépouillement, la présence des candidats et des témoins libres ? Les résultats de chaque bureau de vote pourraient-ils être communiqués comme cela se fait pour les adultes ?

**Troisième question** - Pourquoi la date de la fin du dépôt de candidature pour les commissions extra-municipales a-t-elle été repoussée au 2 avril alors que la première date était le 21 mars ? Nous travaillons entre autres pour les parcs et les jardins, mais pourrions-nous avoir un bilan annuel de ce qui se fait ? Nous avons tous constaté, par exemple, les coupes d'arbres dans le parc du château. Je souhaiterais donc avoir un bilan de nos parcs et nos jardins sur le type et nombre d'arbres, ainsi que tout ce qui les constituent. Ainsi, nous pourrions voir d'où nous partons.

**Quatrième et dernière question** - Sur le front de la COVID, nous ne savons pas combien d'habitants à Sablé et de la Communauté de communes l'ont déjà eu. Mais combien ont été testés positifs ? Combien ont été vaccinés ? Pourrions-nous avoir sur le site de notre ville une information hebdomadaire sur un tableau, qui commencerait dès le mois de mars 2020, en différenciant les habitants de Sablé et des autres communes de la Communauté de communes ?

Nous n'avons pas eu de bilan COVID mensuel dans notre ville les mois passés, au contraire de l'exemple national ou départemental qui informe régulièrement du nombre de cas COVID découverts ou d'hospitalisations. Pourrions-nous avoir aussi le nombre d'admissions COVID et le nombre de malades en réanimations sur notre hôpital du Bailleul ? Pour faire court, tenez-nous informés régulièrement.

Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien. Alors, je vais répondre à la première question. Après, les adjoints répondront. Sur la première question, il est important de rappeler qu'il s'agit tout d'abord d'une procédure d'appel à projets, et non d'une procédure de marchés publics. L'appel à projets peut être défini comme procédure de mise en concurrence d'opérateurs privés par des personnes publiques, sur la base d'un document leur fixant des objectifs à atteindre, qui leur laisse l'initiative de leur contenu et de leur mise en œuvre.

Pour un petit historique, le 25 mars 2020, la ville de Sablé a publié un appel à projets relatif à la rénovation de l'îlot de l'ancienne école Gambetta. La remise des projets était prévue pour le 26 juin 2020. Quatre projets ont été reçus. Il y a eu Baumann Architecture, Atréalis Promotion, Fouquet - Architecture Urbanisme et Icade. Le 2 février 2021, ces quatre candidats ont reçu une lettre leur indiquant que la Ville ne souhaitait plus donner suite à cet appel à projet car le site est occupé et qu'un nouvel emplacement est recherché.

Transmission des plans – Même s'il ne s'agit pas d'une procédure de marché public, certaines règles semblent s'appliquer sur les documents transmis par les opérateurs privés. En effet, le droit d'accès s'exerce dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale, protégé par les dispositions de ce Code, le secret des procédés, le secret des informations économiques et financières et le secret des stratégies commerciales. La Commission d'accès aux documents administratifs rappelle que les éléments suivants ne peuvent être communiqués : détails techniques et financiers de l'offre, la mémoire technique. Ainsi, on peut estimer que les plans et détails techniques donnés par les opérateurs privés ne peuvent être communiqués.

Voilà pour la première question. Pour la deuxième question, je vais laisser la parole à Madame LEBOULEUX.

⇒ Madame LEBOULEUX : Concernant la question numéro 2, relative aux élections du Conseil Municipal Jeunes, nous sommes, nous aussi, Monsieur MAREAU, très attachés à la sensibilisation de nos

jeunes à la citoyenneté, à leur apprentissage dans ce rôle et à les accompagner dans les actions qu'ils souhaitent mettre en place sur le territoire.

Nous avons, au vu du contexte sanitaire actuel, décidé d'organiser les élections du CMJ sous une autre forme, tout en respectant scrupuleusement les modalités de cette élection. Le premier cycle et le secondaire ont pu présenter des candidats : 27 au total, qui ont pu faire campagne puisque les établissements scolaires sont restés ouverts. Le délai de campagne s'est vu allongé car certains établissements ont répondu tardivement à leur participation du fait d'être, eux aussi, dans l'attente de nouvelles consignes sanitaires.

Les candidats se présentent donc pour une durée de mandat de 2 ans. Ont été inscrits : 791 – votants : 619 – 2 bulletins blancs. Les inscrits étaient répartis par 201 pour les écoles primaires, et 590 pour le secondaire. En ce qui concerne la représentativité, un élu de CM2 par école primaire, et deux par collège. La parité est donc respectée.

Pour ce qui est du dépouillement, certains établissements ne pouvaient le faire sur leur site. Pour des raisons d'équité, nous avons décidé de l'organiser en mairie, en présence des 27 candidats, de Monsieur le Maire et de moi-même. Comme le contexte sanitaire actuel est couvert de multiples rebondissements, ce dépouillement en présence des 27 candidats n'a pas pu se faire suite aux nouvelles restrictions protocolaires qui interdisaient les regroupements. Nous avons donc décidé d'organiser le dépouillement en comité très restreint, en ma présence, en la présence de Mesdames CHAPELIÈRE et ASFAR, référentes du CMJ, et quelques élus du CMJ qui étaient en place.

Les résultats ont été filmés et diffusés sur la page Facebook Vac'à Sablé. Les résultats ont été adressés aux établissements scolaires par e-mail et un sms de félicitations a été également adressé aux nouveaux élus.

Pour la dernière question, je vous l'accorde, le site de la Ville n'était pas à jour, Monsieur MAREAU. Le nécessaire a été fait en ce début de semaine. Vous pourrez retrouver le nom des élus du CMJ, la durée du mandat qui est bien spécifiée, de deux ans, et toutes les informations nécessaires à cette instance.

Se préoccuper de l'avenir des jeunes et de leur rôle de citoyens est en effet un sujet d'importance, et je vous remercie de l'avoir soulevé.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Monsieur DUBOIS, pour les commissions.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, Monsieur MAREAU, vous nous posez la question sur le report du dépôt de candidatures des commissions extra-municipales. En fait, clairement, il y a eu un problème technique qui a fait que l'ensemble des personnes qui se sont inscrites à l'aide d'un smartphone n'avaient pas été prises en compte. C'était quand même fortement préjudiciable. Nous avons essayé de contacter le site Internet. Malheureusement, il ne pouvait pas corriger et nous redonner les candidatures. Nous avons donc décidé d'un report du dépôt de candidatures pour ces raisons.

Concernant les parcs et jardins, vous avez pu voir notamment au parc du Château qu'il y a une grosse partie d'entretien, notamment des arbres. Les arbres qui ont été coupés sont tous, soit des arbres en mauvaise santé, soit des arbres qui avaient aussi pu être cassés, et donc fragilisés, et qui pouvaient éventuellement présenter un risque pour les promeneurs. Les seuls arbres en bonne santé qui ont été coupés ou arrachés, ce sont des lauriers palmés qui sont une espèce envahissante et qui étouffent le milieu et empêchent la repousse des plants forestiers spontanés. Nous les avons donc enlevés.

Vous nous demandiez aussi un bilan sur les arbres. Honnêtement, aujourd'hui, les bilans que nous avons sont des bilans qui datent d'il y a quelques années ; des rapports qui avaient été faits par l'ONF à l'époque. Aujourd'hui, nous n'avons pas de données récentes. Maintenant, je pense que c'est un sujet qui pourrait notamment être travaillé en commission extra-municipale. C'est un sujet sur lequel, de toute façon, nous reviendrons puisqu'il y a actuellement à l'étude des projets de plantations sur la ville. Ce sont des choses dont nous pourrions discuter, mais aujourd'hui nous n'avons pas d'état des lieux précis, récent à vous fournir.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Monsieur DUBOIS. Enfin, pour terminer, Madame POTIER pour la quatrième question et en particulier la COVID.

⇒ Madame POTIER : Oui, Monsieur le Maire. Monsieur MAREAU, il est vrai que c'est important que les Saboliens soient informés de la situation épidémique du territoire. Chaque semaine, l'ARS nous transmet les données de la région Pays de Loire, du Département et de toutes les Communautés de communes de la Sarthe, mais nous n'avons pas le détail des taux propres à Sablé. Nous ne pourrions donc pas vous les fournir.

Je vous invite, comme tout Sabolien, à consulter le site de l'ARS, où vous avez toutes les données chaque semaine.

Informé est nécessaire, mais il est aussi très important de tout mettre en œuvre pour protéger la population. Cela passe par la distribution de masques, par l'organisation de campagnes de dépistage massif. Pour rappel, la ville de Sablé a organisé 18 journées de dépistage depuis août 2020. D'ailleurs, elles se poursuivent puisque, cette semaine, il y a encore une campagne de dépistage sur l'école Gilles Ménage le 14 avril.

Les derniers résultats des deux journées de dépistage :

- sur le 31 mars, nous avons pour 290 personnes testées, un taux de positivité de 8,25 %. Si vous souhaitez comparer au niveau national, nous avons un taux à 7,26,
- pour la journée du 7 avril, sur 133 personnes testées, il y avait un taux de positivité de 11,51 %.

Protéger, c'est aussi la mise en place d'un centre de vaccination sur Sablé, qui fonctionne depuis le 16 mars. Monsieur MAREAU, vous êtes friand d'informations, mais lorsque vous interrogez la population, ce ne sont pas les taux de positivité ou d'incidence qui les inquiètent, mais plutôt « *Où et quand vais-je pouvoir me faire vacciner ?* ». Alors, Monsieur MAREAU, nous avons donné priorité aux deux actions de prévention qui sont le dépistage et la vaccination.

J'en profite pour saluer le travail des différents services municipaux et de la MSPPS pour mettre en place le centre de vaccination en un temps record. C'est un nouveau service qui s'est créé.

Ce sera tout, merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci Madame POTIER.

Mesdames, messieurs, je vous remercie. Je remercie les services pour leur travail, leur patience également. Je sais que ça a été des journées bien longues, et en tout cas je les remercie de leur investissement auprès de nous.

Mesdames, messieurs, bonne fin de soirée, et à très bientôt.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 23 h 05.

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 AVRIL 2021

\*\*\*\*\*

Nicolas LEUDIÈRE

Olivier DUBOIS

Esther LÉBOULEUX

Nicolas RENOU

Geneviève POTIER

Benoît LEGAY

Muriel PETITGAS

Denis ROCHER

Manuela GOURICHON

Jean-Pierre FERRAND

Barbara ANIS

Philippe de JOCAS

Xavier FALLARD

Abdelkader HADJI

Julien HÉRAULT

Anaïs LAUNAY

Adrien LE DRÉAU

Blandine LÉTARD

Mylène MONTRON

Magali MOYON

Stéphane PELTIER

Alain PONTONNIER

Françoise RICHARD

Julie RIÉJOU

Sandra TRASSARD

Marc JOULAUD

Anne-Marie FOUILLEUX

Laurent FOURNIER

Marie-Paule FRÉMONT

Philippe MERCIER

Flavie GUIMBERT

Jean DISTEL

Rémi MAREAU